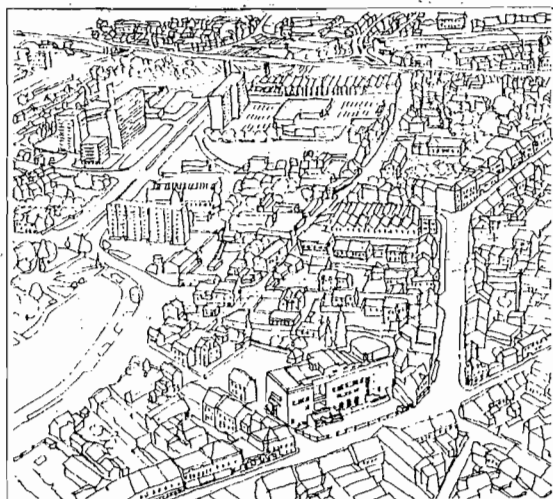
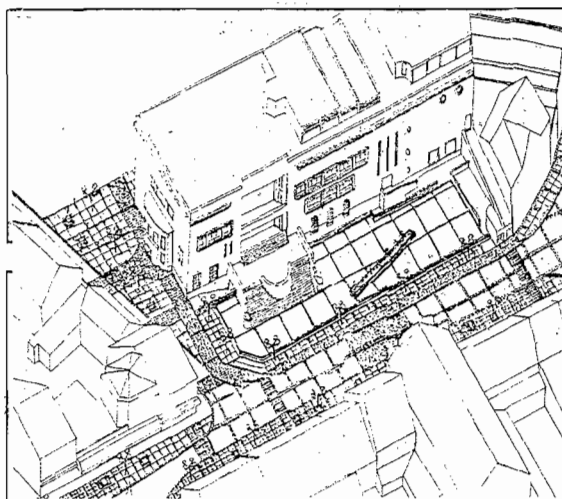
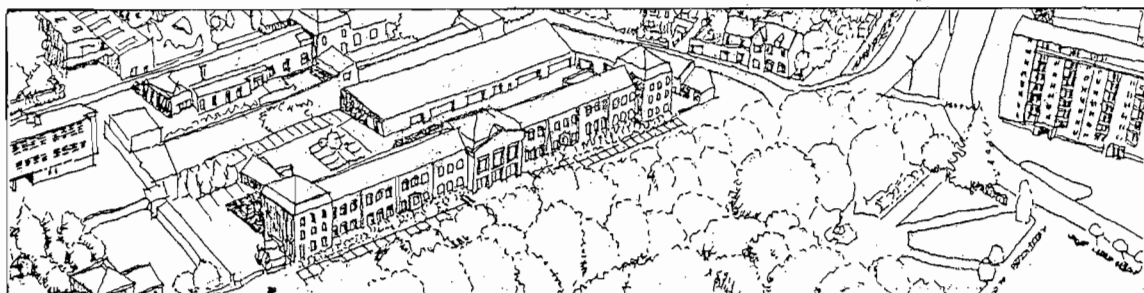


COMMUNE DE FOURMIES

ETUDE CADRE DE VIE



5 9 6 1 0 F O U R M I E S

ATELIER D'ARCHITECTURE

Jean-Claude BAUDRY  
23 rue Jean Jaurés  
59610 FOURMIES

# FOURMIES



## LE CADRE COMMUNAL

# LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AMENAGEMENT URBAIN

La véritable naissance d'une politique d'aménagement s'est concrétisée par l'approbation en 1969 du Plan d'Urbanisme Directeur.

Ce document de référence a permis la mise en oeuvre d'un certain nombre d'aménagements et la compréhension des récents travaux d'équipements est possible à partir de ce plan.

L'objectif de son élaboration était de renforcer le rôle de Fourmies dans le Sud Avesnois en dotant la commune de zones industrielles, de zones d'habitation et d'équipements commerciaux, scolaires et administratifs de grande capacité.

Le Plan d'Urbanisme Directeur ne constituait pas un document de programmation, les échéances étant fixées à trop long terme. Il convient toutefois d'en rappeler les grandes lignes directrices qui ont été déterminantes dans les choix opérés ces 20 dernières années tant au niveau des infrastructures routières, que de l'aménagement des zones d'habitat et d'activités.

## I - Les infrastructures routières

Le réseau de voirie prévu était fondé sur la volonté de séparer les types de trafic : interne et de transit.

Le trafic de transit s'appuyait sur une rocade Ouest reliant le CD 42, l'actuel CD 964 et le CD 83.

L'opération maîtresse visée par le Plan d'Urbanisme Directeur était la création d'une transversale Ouest.

La création de la ligne S.N.C.F. avait sectionné la liaison entre le Centre Ville et Trieux (rue Marcel Ulrici) engendrant un point de conflit au niveau du Pont ferré situé rue Jean Jaurès.

Il était impératif de soulager cet engorgement et d'améliorer les relations entre Trieux et le Centre.

La transversale satisfaisait cet objectif et permettait au trafic urbain l'accessibilité au Centre à partir de la rocade Ouest par cette voie nouvelle se ramifiant en 2 sections ceinturant la Place Verte pour aboutir à un second passage sous la voie ferrée.

D'autres opérations étaient prévues, notamment :

- la déviation du C.D.20 (rue de la Fontaine Al'Tuerie)
- l'aménagement de la rue des Etangs.

## II - Le Centre Ville

La création de voies de part et d'autre de la Place de la République complétée par le regroupement des Services Administratifs traduisait la volonté de rompre le développement linéaire du Centre Ville.

La création de la transversale permettait, dans le secteur situé entre la rue Léo Lagrange et Trieux, une mise en valeur des terrains ainsi dégagés. En effet, cette zone autrefois industrialisée, supportait dans les années 1960 les vestiges d'une ancienne scierie, un bassin de décantation et d'autres friches qu'il convenait de résorber.

## III - Zones d'urbanisation

Le Plan d'Urbanisme Directeur prévoyait la création de zones d'extension :

- au Nord-Ouest : zone de la Marlière
- à l'Ouest : zone de l'Espérance
- au Centre : zone du Malakoff

5 secteurs à vocation résidentielle aérée ont été envisagés à la périphérie de l'agglomération.

En outre, les îlots insalubres à remodeler étaient délimités.

## LES REALISATIONS 1970 - 1990

Les grandes lignes dressées par le Plan d'Urbanisme ont dégagé des choix qui se sont concrétisés au cours des deux dernières décennies portant essentiellement sur des aménagements suscités par la réalisation de la transversale Est-Ouest.



### I - Les infrastructures

Un premier tronçon de la transversale Est-Ouest a été réalisé, reliant la rue Berthelot à Trieux, bientôt suivi d'un second régulant la circulation devant ce qui allait devenir en 1977 le Centre Administratif.

La création des zones nouvelles d'habitation (la Marlière, l'Espérance) a exigé la création de voiries de desserte.

Vint ensuite la réalisation d'un premier tronçon du contournement Ouest de la commune qui a considérablement aidé le trafic de transit en lui évitant l'accès difficile de la Ville par la rue Théophile Legrand.

A ces créations nouvelles s'est adjoint un programme de mise à neuf de la voirie existante non négligeable au niveau des liaisons internes : rue du Nouveau Monde, rue des Etangs, rue de l'Hôpital, rue Sencier, rue Marie-Louise Michel... et plus récemment rue Jules Guesde, rue des Howis (pour Trieux), rue Croizet Eliet, rue des Rousseaux, rue de la Brasserie, rue des Champs...

L'axe central Général Leclerc (rues Cousin Corbier, Saint Louis, Jean Jaurès, Maire Coppeaux, Commune de Paris) et le CD 964 (rues Edouard Verpraet, Kennedy) ont été totalement reprofilés.





### III - Les équipements

La mise en place de la transversale Est-Ouest a fortifié l'idée d'un regroupement des équipements administratifs, scolaires, sportifs et culturels.

Ainsi, les terrains en friches situés de part et d'autre de l'Avenue Charles De Gaulle ont été utilisés pour la réalisation de la Piscine, du Centre de Secours et de la Gendarmerie.

La concentration des Services Municipaux (techniques et administratifs) et des Services du Trésor dans un édifice remarquablement réhabilité a été fort élogieusement ressentie par la population fourmisiennne. A proximité immédiate, les locaux de l'A.N.P.E. ont trouvé place dans l'immeuble autrefois consacré aux bains-douches. Plus récemment, la réhabilitation d'une habitation a permis d'y installer les Services d'aide aux personnes âgées, d'aide à domicile et l'A.S.S.E.D.I.C..

Enfin, toujours dans la même logique d'aménagement, l'Ecomusée de la Région de Fourmies s'est tout naturellement installé dans d'anciens locaux industriels et sa situation à l'entrée Ouest de la Ville facilite et renforce la qualité indéniable de sa prestation.

Au niveau scolaire, les besoins se sont fait ressentir sur Trieux et ont suscité la création du C.E.S. Joliot Curie. De même, la réalisation de l'important secteur locatif de la Marlière a rapidement nécessité le voisinage d'une école maternelle et d'une école primaire.

Ces réalisations ont permis de combler le déficit important dans le domaine des équipements. Seuls paraissaient satisfaisants les équipements culturels (bibliothèques, Maison des Jeunes et d'Education Populaire, et surtout le Théâtre de 740 places où se déroulent de fréquentes manifestations de valeur).

#### IV - L'Habitat

La lente progression démographique remarquée en 1975 résultait de l'attractivité des importants programmes de logements H.L.M. (644 ont été construits de 1969 à 1975). La vétusté du parc immobilier de Fourmies et les conditions de surpeuplement de près de 30% de la population sont à l'origine d'une urbanisation périphérique dense et désordonnée du secteur Nord (Z.A.D. de la Marlière : 800 logements), du secteur Ouest (L'Espérance : 300 logements) et à l'Est avec la Résidence des Tilleuls essentiellement destinée à loger les familles nombreuses.

En Centre Ville, la Résidence Vallée de l'Helpe et la Résidence Victor Hugo obéissent aux mêmes objectifs et malheureusement à la même disharmonie architecturale.

Les dernières réalisations en logements locatifs sont concentrées sur les terrains supportant les friches de l'Usine dite "du Malakoff" et la proximité du Centre Ville a justifié une densification importante et permis la suppression d'un îlot vétuste dégradant le paysage urbain.



Z.A.D. "LA MARLIÈRE"



## V - L'assainissement

La création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fourmies - Wignehies en 1967 a permis d'envisager un lourd programme d'assainissement venant compléter l'occupation spatiale du territoire. C'est à cette époque que la commune s'est dotée d'un réseau séparatif drainant les eaux urbaines vers la station d'épuration installée sur le territoire de Wignehies.

Ce programme a sensiblement atténué la pollution de l'Helpe Mineure très marquée dans la traversée de Fourmies.

Il reste néanmoins beaucoup à faire et dans ce but, des initiatives très récentes évoquées dans notre chapitre "Perspectives" sont à l'étude.



## LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Diverses petites actions d'aménagement ont été récemment réalisées marquant la volonté d'améliorer ponctuellement l'image de marque de la cité. Nous citerons particulièrement :

### I - La rénovation des vitrines

Constatant qu'un grand nombre de commerçants n'envisageaient pas de travaux de rénovation de leur devanture pour cause de crédits trop chers, la Ville de Fourmies a souhaité apporter son aide en bonifiant de 2% les taux d'intérêts des prêts engagés auprès d'un établissement bancaire local.

Cette initiative, réalisée avec le soutien et la contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie, a connu un vif succès auprès des commerçants du Centre Ville et a contribué à améliorer tant le cadre de vie que la modernisation du secteur de la distribution.

### "Vitrine Sambre-Avesnois"

#### Pour la mise en valeur du commerce

Mardi, à la Chambre de commerce et d'industrie d'Avesnes, une convention était signée par MM. Séguy, président de cet organisme, et Prouvez, représentant la Banque populaire du Nord pour la Sambre-Avesnois. Cette convention vise à alléger les coûts de crédit pour les commerçants désireux de moderniser la vitrine de leur lieu de vente. L'opération, lancée mardi, s'achèvera à la fin de cette année.

Constatant qu'un grand nombre de commerçants n'envisageaient pas de travaux de rénovation de leur devanture, pour cause de crédits trop chers, la Chambre de commerce et d'industrie, en collaboration avec la Banque populaire du Nord, a décidé d'apporter sa contribution à la modernisation de ce secteur d'activité.

A cet effet, les deux partenaires proposent aux commerçants, artisans et prestataires de service de l'arrondissement, des prêts à taux inférieurs à ceux pratiqués couramment pour ce type d'opération.

Les candidats à l'emprunt disposeront de trois formules de financement, dans les différentes agences de l'organisme bancaire, dans l'arrondissement : prêts à taux fixe — 9 % pour les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés ainsi qu'au répertoire des métiers, 9,80 % pour les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés — et prêts à taux variables, basés sur l'écu (pour indication : 7,0625 à ce jour). Le C.C.I. apportera une bonification de 2 % pour chacune des trois formules. Les commerçants ou prestataires de service de l'arrondissement peuvent en bénéficier à condi-



MM. Séguy et Prouvez signent la convention qui va permettre aux commerçants de moderniser la devanture de leur magasin.

(Ph. La Voix du N.)

tion que leur surface de vente soit inférieure ou égale à 400 m<sup>2</sup>.

Une enveloppe de 10 millions de francs a été dégagée, qui sera répartie à égalité entre

les prêts à taux fixes et les prêts à taux basés sur l'écu. Les communes intéressées par le projet pouvant signer un avenant à la convention, leur permettant d'apporter leur pro-

pre bonification supplémentaire à l'instar de la commune Fourmies où les taux proposés sont à 5,80 %.

Le crédit atteint 30.000.000 F par point de vote couvrant jusqu'à 70% des frais de rénovation et remboursés dans nos 30 ans de durée à 4 ans. Ces travaux de rénovation concernent les vitrines, devantures, enseignes, éclairage mais aussi les divers aménagements intérieurs s'ils sont visibles par les passants. Il est évident que ces travaux participent tout autant du cadre de vie que de la modernisation du secteur de la distribution.

"Vitrine Sambre-Avesnois", jusqu'au 31 décembre 88. Les éventuels candidats à l'embellissement de leurs vitrines doivent retirer le dossier à la C.C.I.

Tous les lundis lise.  
LA VOIX DES SPORTS

## II - Le fleurissement des entrées de Ville

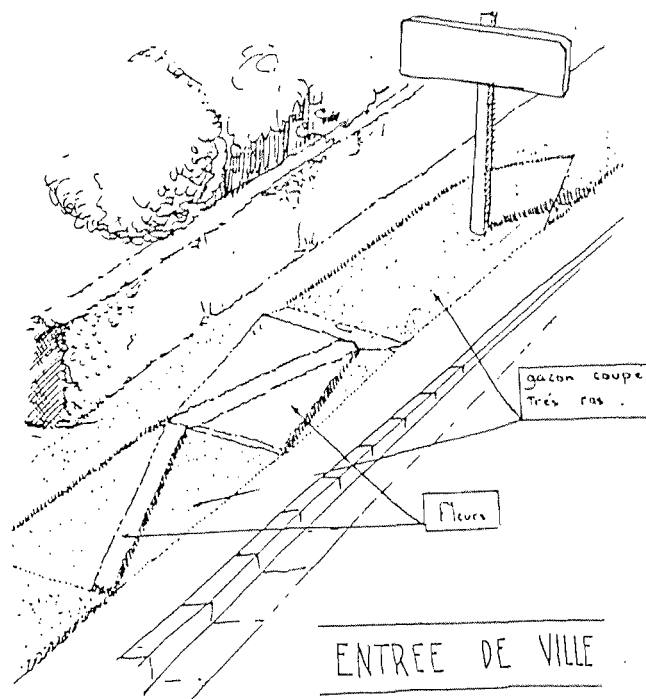
Cette opération a été réalisée pour la première fois en 1988 et a consisté en de petits îlots floraux aux différentes entrées de l'agglomération.

## III - La propreté dans la Ville

Malgré la présence de mobilier urbain suffisant, l'axe central était dégradé par la présence de débris. A l'initiative des membres de la Commission d'Urbanisme, l'affectation d'un ouvrier communal au balayage du Centre Ville s'est révélée particulièrement satisfaisante.

## IV - "Les dents creuses"

Non loin du Centre Administratif le problème de la résorption des friches des Anciennes Visseries a nécessité, en attendant l'aménagement de la zone, la mise en place d'une palissade convenable supportant des réalisations picturales effectuées par des artistes locaux.



La réalisation des importants équipements des 2 dernières décennies ont, nous l'avons vu, débouché essentiellement sur le "décongestionnement" du Centre Ville et la création d'un parc immobilier périphérique.

Il reste à ce jour à parachever cette politique d'aménagement par la programmation des travaux de Contournement (secteur Sud-Ouest), l'achèvement de l'axe transversal, la dépollution de l'Helpe Mineure et la restructuration d'îlots insalubres.

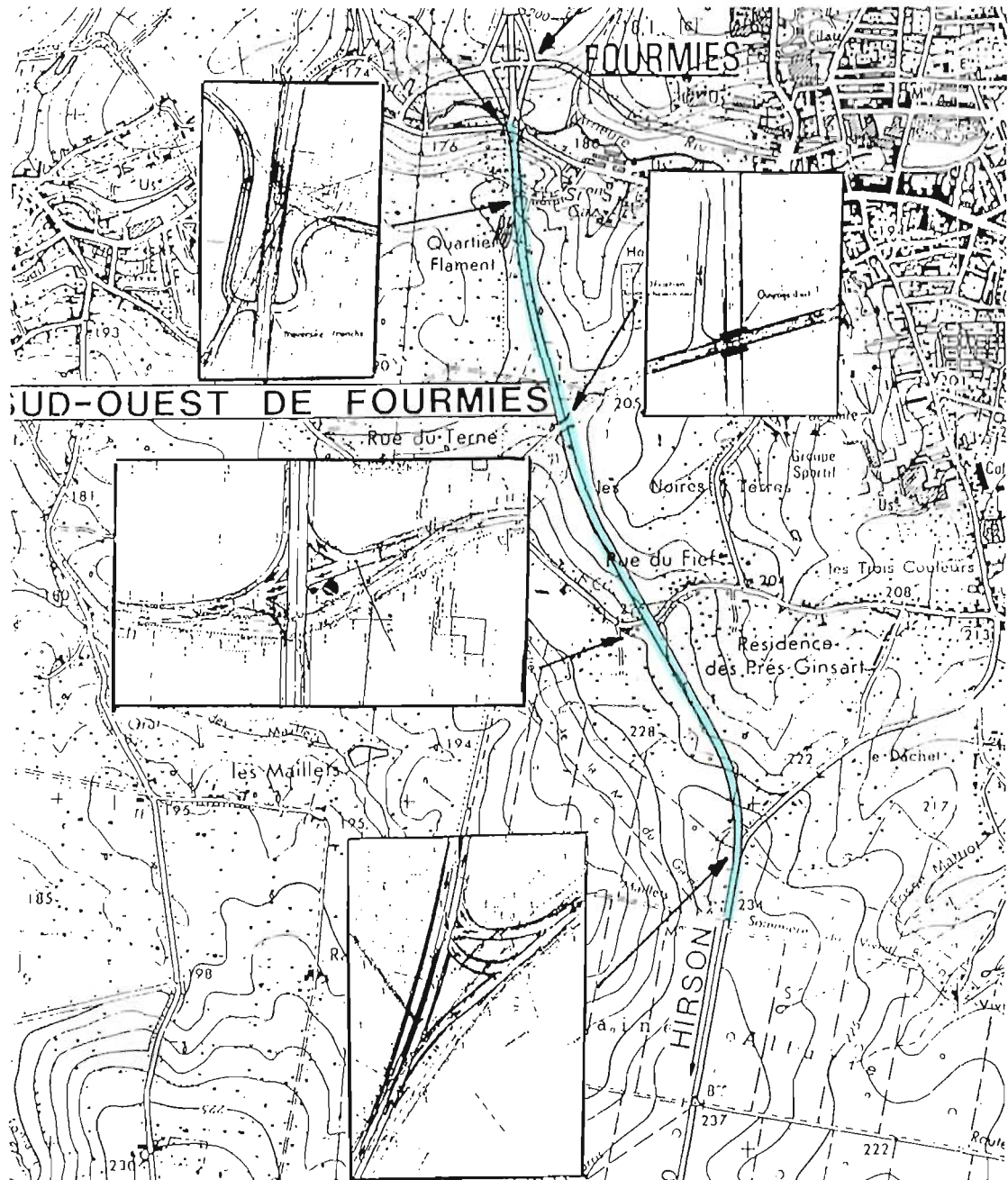
I - Les Infrastructures

Le contournement Ouest

La réalisation du 2ème tronçon reliant l'Avenue Couderc à la maison forestière (sortie Sud de l'agglomération) a été programmée au budget départemental. Ainsi, dès 1990, une première tranche de travaux (terrassément principalement) sera engagée sur les terrains dont la Ville a la maîtrise.

Les enquêtes parcellaires sont en cours. Dès leur achèvement, les travaux seront engagés et l'on envisage la mise en service de cette rocade dans un délai de 3 ans.

Il convient de noter que la circulation de transit, évaluée à 3000 véhicules/jour décongestionnera le trafic urbain et sera de la sorte dirigée sans situations conflictuelles vers Hirson et vers Anor.



## II - Transversale Est-Ouest - Dernier Tronçon

Des négociations sont actuellement en cours avec le Conseil Général, axées sur l'achèvement de l'axe transversal - tronçon Place Derigny - Place Verte.

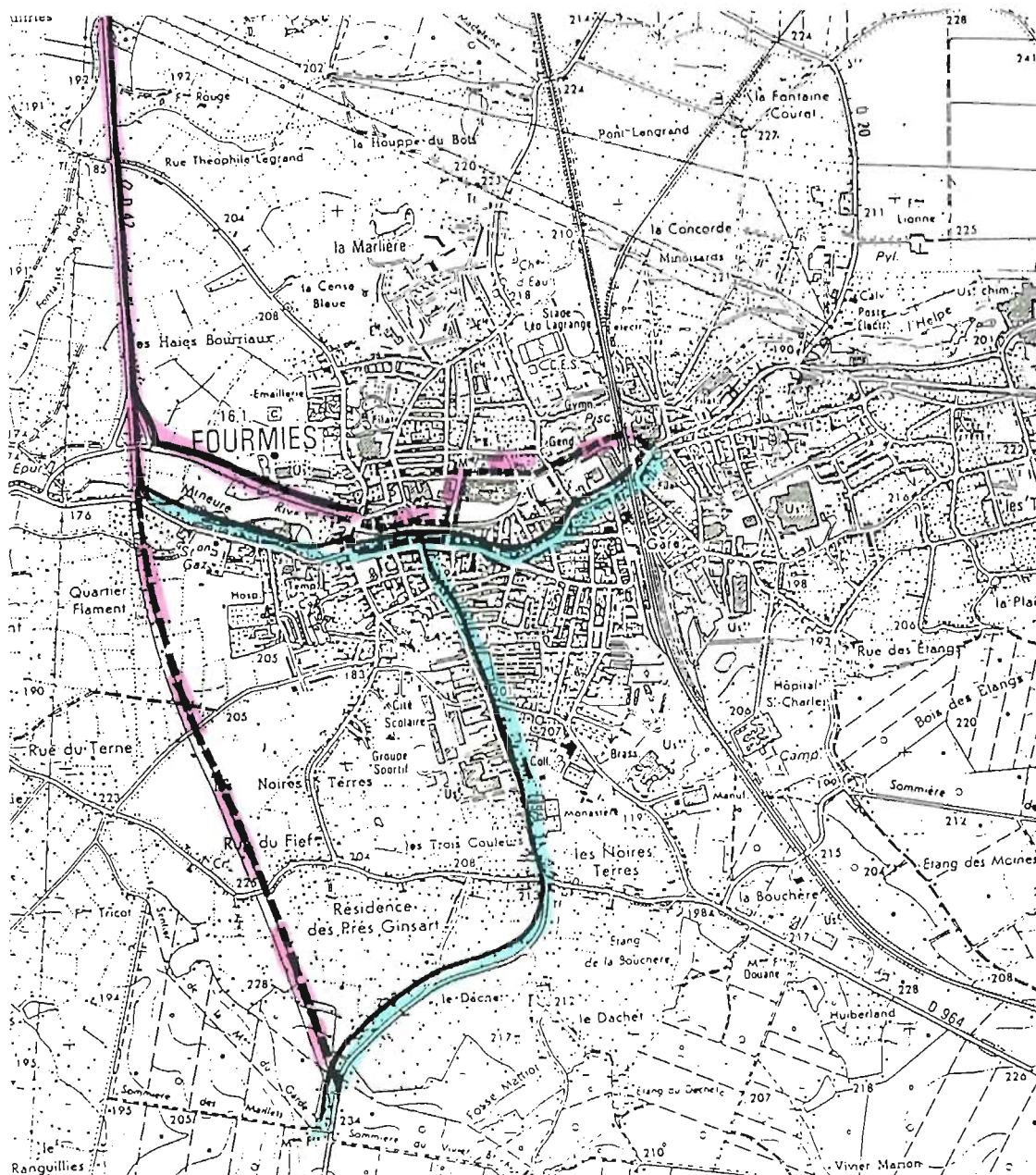
Les lourds investissements qu'impliquent ces travaux ne figuraient pas au rang des priorités budgétaires de la commune.

Les négociations doivent aboutir sur un engagement financier important du Département avec en contre-partie une redistribution du réseau de voirie.

Ainsi :

- Les CD 964 (axe Wignehies - Place du 45 é R.I)
- CD 20 (axe Corbier, St Louis, J.Jaurès, Maire Coppeaux) - Rue de la Fontaine Al'Tuerie seront déclassés en voirie communale.
- et l'axe transversal Charles De Gaulle -Place de Verdun, rue J.Pierre Dupont - rue de Bernburg, Derigny.
- Voie de contournement figureraient au répertoire des voies départementales.

Ces mesures très importantes vont contribuer largement à resserrer le tissu urbain et à créer une véritable animation urbaine interne, trop longtemps éparpillée.



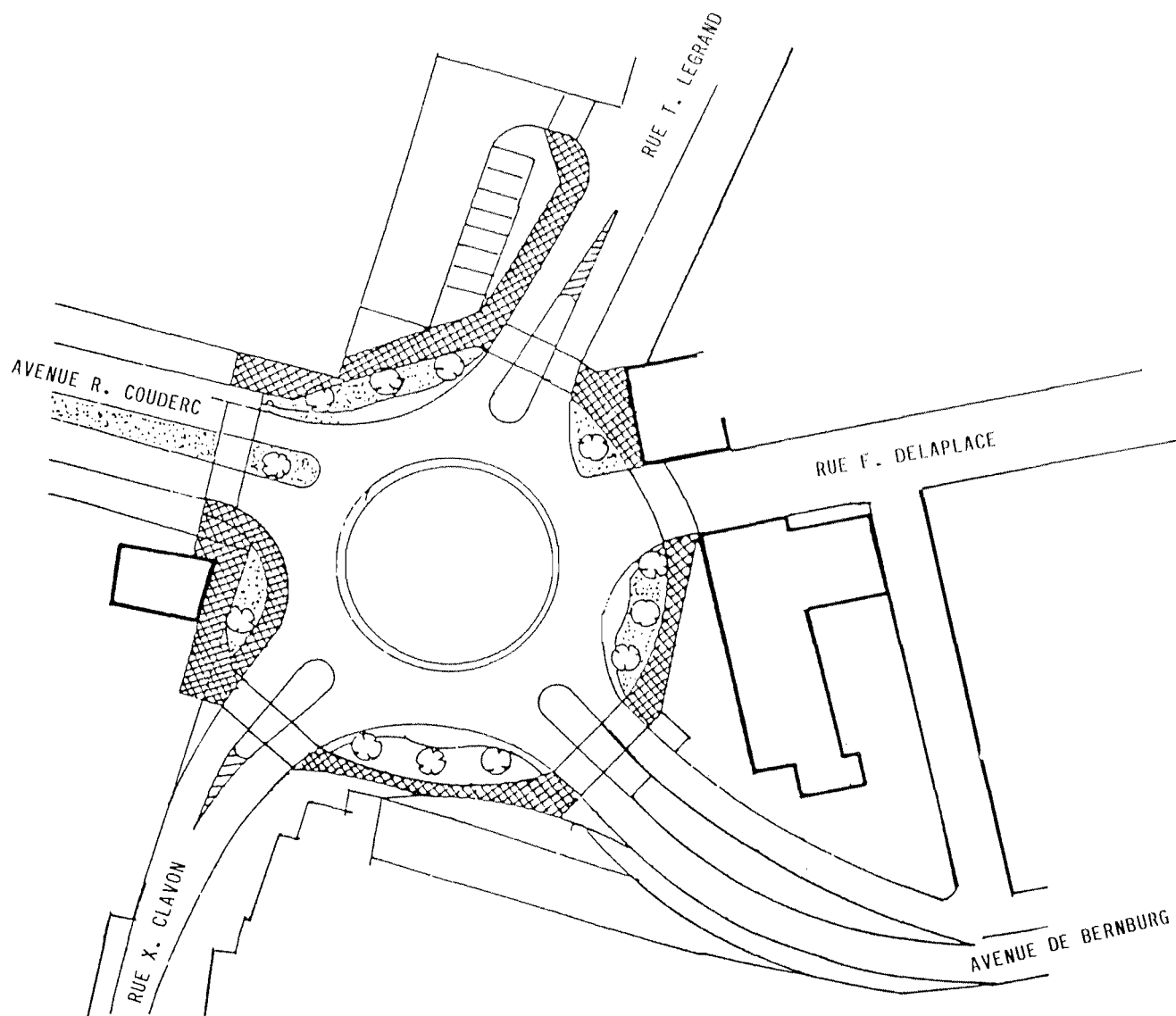
### III - Les Carrefours aux entrées de Ville

La jonction Ville-Contournement Ouest sera distribuée par un rond-point dont les études sont aujourd'hui achevées.

Les travaux supportés en grande partie par la commune, devraient débiter dès la fin de cette année.

Une attention particulière a été apportée à l'aménagement paysager de ce rond-point dont la conception résulte d'une collaboration harmonieuse avec les techniciens du C. A. U. E.

Le rond-point dirigera la circulation de transit et urbaine sur l'axe transversal Est - Ouest pour aboutir à un second rond-point articulant les différents flux automobiles. Ce projet en est actuellement à sa phase conceptuelle.



CARREFOUR PLACE DERIGNY - ETAT PROJETE

#### IV - Le contrat de rivières

Le territoire de la Commune est traversé d'Est en Ouest par l'Helpe Mineure. Ce cours d'eau coule le plus souvent à l'arrière des habitations et a toujours été utilisé comme un exutoire pour les eaux usées des logements et les rejets de nombreux industriels.



La densification du tissu urbain n'a fait qu'aggraver la pollution de ce cours d'eau augmentée d'autre part par des eaux pluviales fortement polluées de résidus hydrocarbonés

En 1984 le Conseil Général du Nord, soucieux d'une meilleure qualité de ses cours d'eau a dressé une cartographie donnant un indice de pollution. Il s'avère que l'Helpe Mineure sur une longueur d'environ 4 kms dans la traversée des agglomérations de Fourmies Wignehies se situe en classe 4, selon la grille européenne, l'objectif proposé étant de revenir à un indice 1.

Le S.I.A.F.W., Syndicat Intercommunal Fourmies-Wignehies, chargé de l'exploitation des infrastructures d'assainissement et de son traitement en station d'épuration, soucieux de satisfaire les demandes du Conseil Général a mené conjointement avec l'Agence de l'Eau un schéma de restauration de la qualité de l'Helpe à savoir :

- Collecte en totalité des effluents domestiques sur la base de 10 000 E.H. (équivalent habitants),
- Elimination de la pollution industrielle estimée à 7 000 E.H.. Il est à noter que ces rejets industriels sont souvent chargés de matières toxiques,
- Limitation des rejets polluants vers l'Helpe par temps de pluie (création de déversoirs d'orages),
- Extension de capacité et élévation du niveau de traitement de la station d'épuration,
- Maintien de la circulation de l'Helpe à l'air libre accompagné d'un aménagement des berges.



## VI - La restructuration des friches industrielles

Deux points noirs subsistaient en milieu urbain. Il s'agit des terrains occupés autrefois par les Visseries de Fourmies et situés rue J.Pierre Dupont, c'est à dire longeant l'axe transversal fort fréquenté. Une consultation des entreprises périphériques a immédiatement mis à jour des besoins d'extension. Un schéma d'aménagement conçu par les Services Municipaux a remodelé ce secteur en y créant un front bâti à vocation commerciale et une voirie de desserte interne discrète aboutissant au parking de l'Ecomusée.



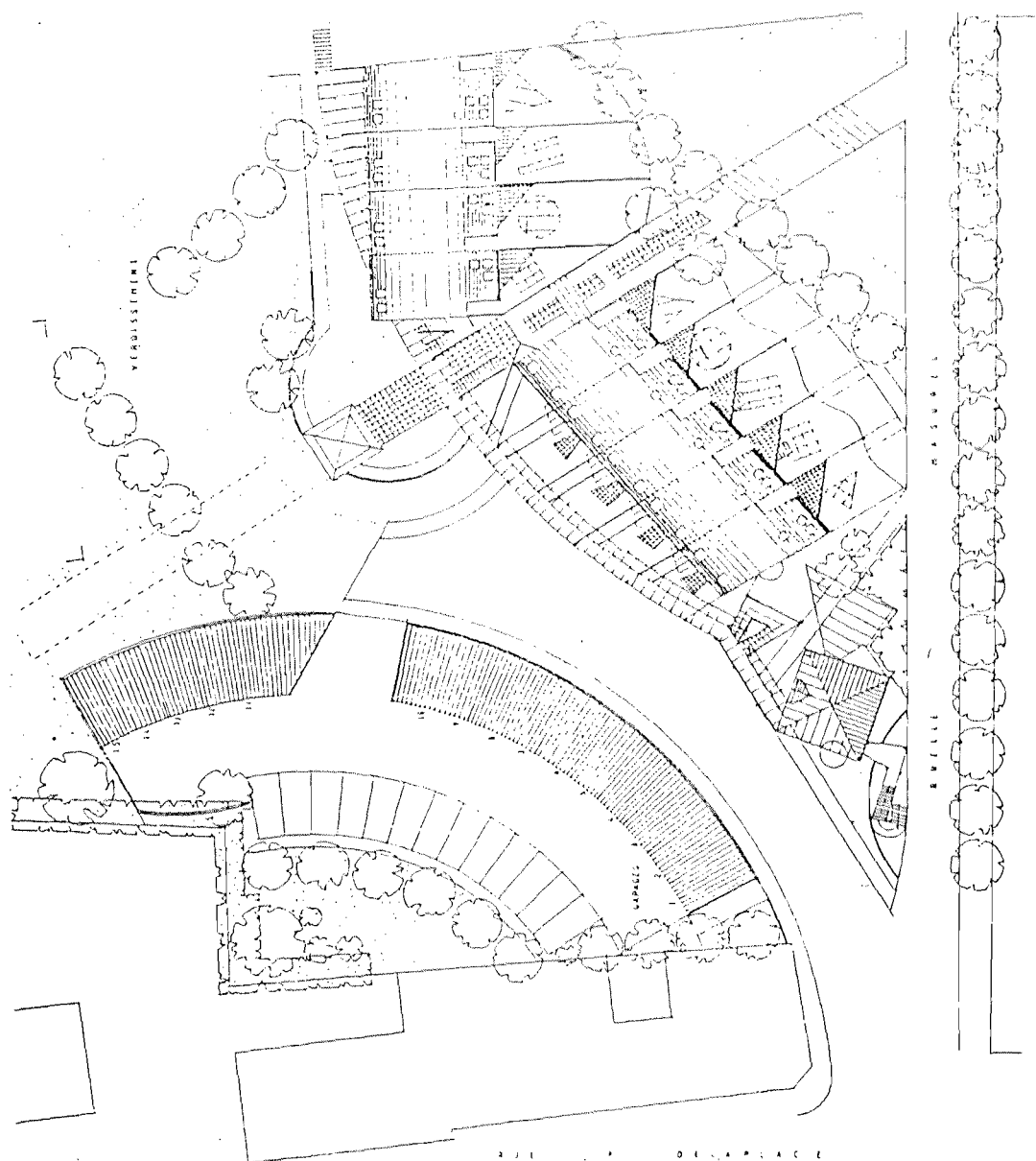
## V - L'aménagement inter-urbain

Le Centre Ville a longtemps supporté des immeubles très dégradés, parfois même à l'état de ruines. La commune a utilisé ses pouvoirs réglementaires afin de supprimer ces témoins insalubres. L'inertie de certains propriétaires a parfois contraint la Ville à s'assurer de la maîtrise des sols et à en assurer elle-même l'aménagement, soulageant l'image dégradante du centre urbain. A court terme, deux opérations sont prévues l'une à proximité du carrefour "ESSO", l'autre à l'angle des rues d'Orient et des Rouets.

Par ailleurs "la dent creuse" particulièrement choquante de la rue St Louis, non loin du supermarché central, sera aveuglée par une palissade délicatement esthétique.



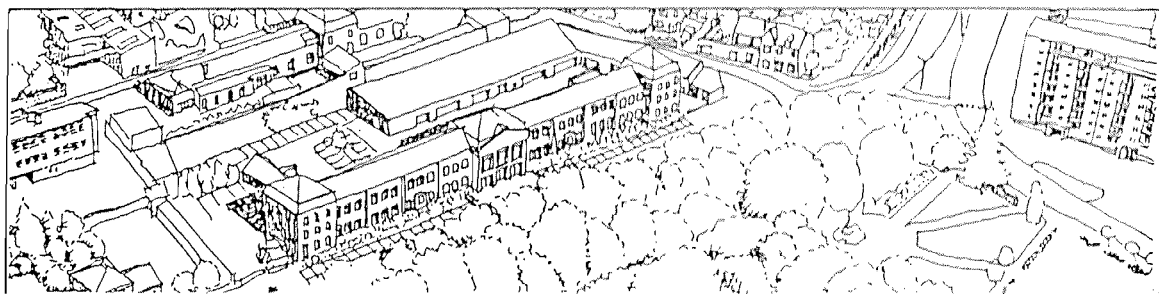
De même, le secteur non urbanisé de la ZAC du Malakoff (secteur Sud) encombré de vestiges de constructions anciennes, fait l'objet actuellement d'un projet immobilier de la S.A. d' H.L.M. l'Avesnoise, les espaces libres étant traités en zone de pré-verdissement qui ne pourra être que bien ressentie à proximité du secteur Nord hyper-densifié.



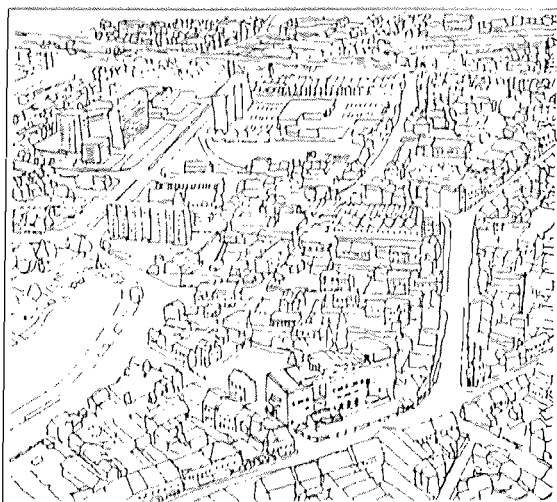
Z.A.C. DU MALAKOFF    SECTEUR SUD - ESQUISSE

COMMUNE DE FOURMIES

ETUDE CADRE DE VIE



CAHIER DES CHARGES  
URBANISTIQUES

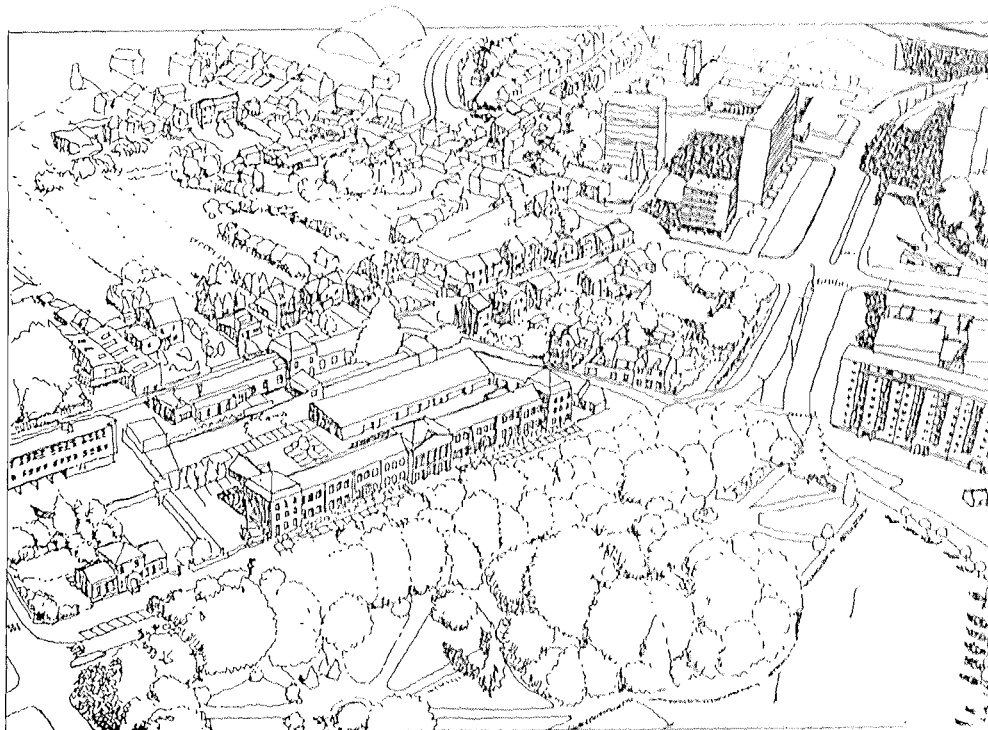


5 9 6 1 0 F O U R M I E S

ATELIER D'ARCHITECTURE

Jean-Claude BAUDRY  
23 rue Jean Jaurès  
59610 FOURMIES

## PRESENTATION DU CADRE COMMUNAL



La Ville de FOURMIES est située à l'extrême Sud du Département du Nord, limitrophe des communes de WIGNERIES, à l'Ouest (3 800 habitants) et TRELON, Chef Lieu de Canton au Nord (3 500 habitants). La Commune qui compte 15 700 habitants est la plus peuplée du secteur Sud de l'arrondissement d'AVESNES.

Bourg rural de moindre importance que TRELON au milieu du XIXème siècle (2 000 habitants), FOURMIES a connu les effets et une industrialisation rapide et sauvage (15 000 habitants en 1891) avec notamment l'implantation de filatures et de boulonneries.

Le territoire communal est fortement marqué par cette expansion urbaine anarchique qui entremêle habitat en maison de ville, corons ou cités et une constellation d'ateliers de toutes tailles, pour majeure partie édifiés le long du cours de l'Helpe-Mineure et de part et d'autre de la voie ferrée.

Outre les effets de l'agglutinement de l'habitat et des ateliers au bourg primitif, le tissu urbain a subi une véritable fracture avec la création à l'Est de la voie ferrée (Calais-Bâle), du vaste faubourg ouvrier de Trieux, Quartier dont les liaisons avec le Centre Ville se sont complexifiées lors de la deuxième vague d'essor démographique des années 1960 et 1970.

L'expansion urbaine de cette décennie a accru la disharmonie du cadre communal avec la création de cités, lotissements ou grands ensembles (la Marlière, le Malakoff, la Fontaine Rouge, le Plateau de Trieux, l'Espérance, etc...) à la périphérie d'un tissu urbain déjà désordonné.

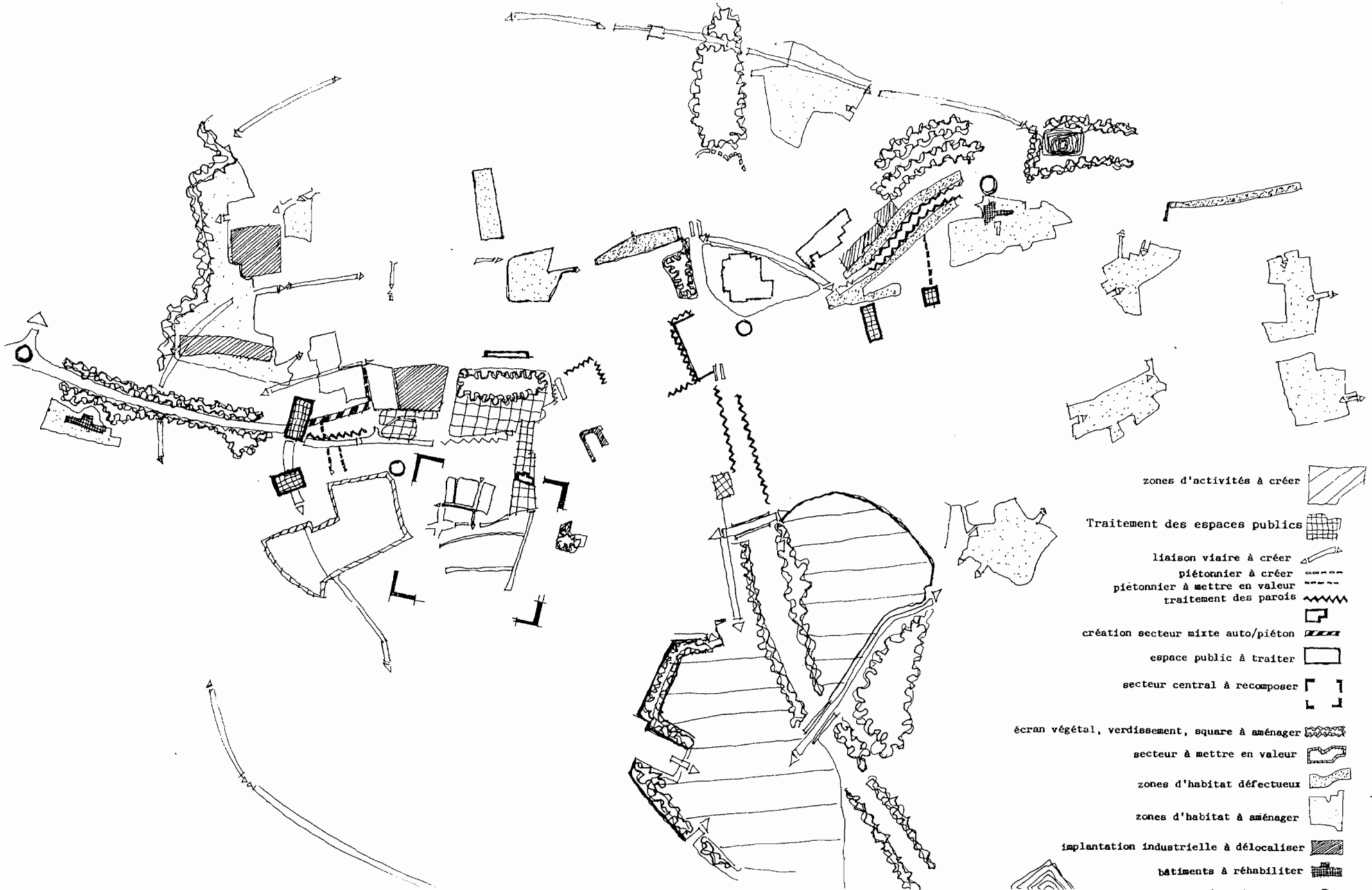
Les dernières opérations d'urbanisme ont consisté en de lourds travaux d'infrastructure visant au désenclavement local (modification du tracé de la D. 42 vers Avesnes, création du carrefour FOURMIES-WIGNEHIES et d'une nouvelle pénétration en Centre Ville : Avenue Couderc et Charles De Gaulle, reconstruction du pont ferré) ou à l'équipement communal (cité scolaire, piscine, stade, etc...).


La Commune se mobilise actuellement pour le redéploiement industriel et commercial (création de la zone d'activités du Nord-Ouest, réaffectation de bâtiments industriels) mais la problématique de la qualité du cadre de vie reste entière.

Or la ville de FOURMIES dispose de nombreux atouts pour valoriser son cadre de vie. Ville populeuse, commerciale et animée, dotée d'équipements capables d'insuffler une âme nouvelle à la ville (Centre Socio-Culturel, Théâtre, Ecomusée de FOURMIES-TRELON, Syndicat Intercommunal, etc...) elle se doit de marquer plus avant sa position au centre de la Thiérache du Sud pittoresque et touristique (lac du Val Joly, Etangs des Moines, forêt de TRELON, etc... par un dynamisme accru en matière culturelle et d'aménagement.


Les modalités d'une véritable recomposition urbaine doivent être déterminées pour utiliser ces atouts, modifier l'image de la Ville, apporter confort à ses habitants et conduire une politique d'aménagement cohérente, apportant harmonie et prévoyant l'avenir.


# . SCHEMA DIRECTEUR




zones d'activités à créer 

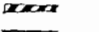
Traitement des espaces publics 


liaison viarie à créer 


piétonnier à créer 


piétonnier à mettre en valeur 


traitement des parois 


création secteur mixte auto/piéton 


espace public à traiter 


secteur central à recomposer 


écran végétal, verdissement, square à aménager 

secteur à mettre en valeur 

zones d'habitat défectueux 

zones d'habitat à aménager 

implantation industrielle à délocaliser 

bâtiments à réhabiliter 



## DELOCALISATION INDUSTRIELLE

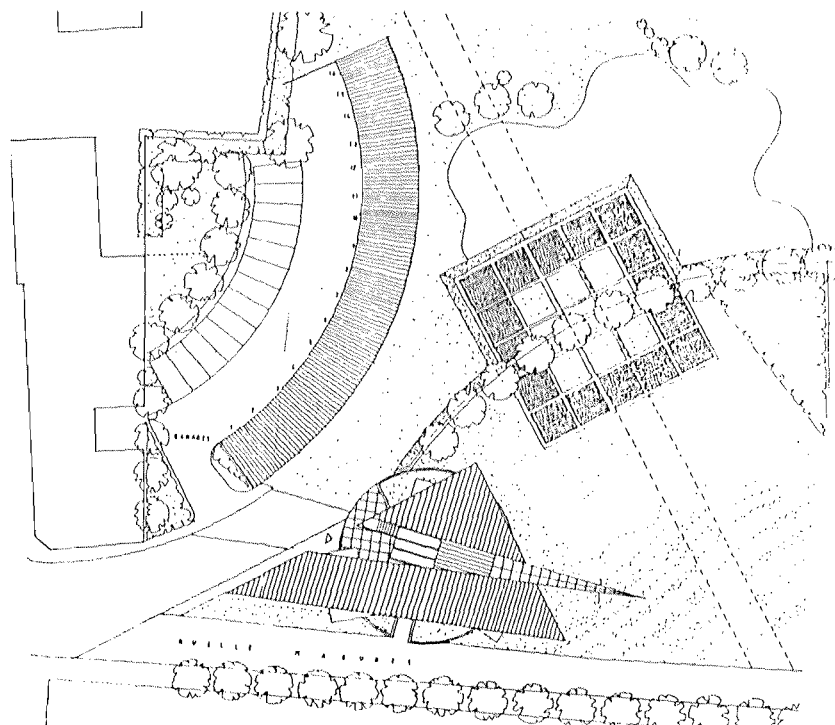
- La présence de grandes implantations industrielles dans le tissu urbain est anachronique, disfonctionnelle (problème d'accès, du trafic de véhicules lourds en Centre Ville, impossibilité d'extension, nuisances) et fait perdre un environnement difficile.
- Les investissements communaux d'aide à la rénovation devraient être transférés pour conforter l'expansion des zones d'activités existantes et procéder à l'ouverture de secteur à l'équipement spécifique utilisant de meilleurs atouts de situation (le long du futur contournement, le long de la voie ferrée...).
- Une zone d'activité entre la voie ferrée et le Chemin des Blés pourrait être aménagée, requalifiant l'ensemble de ce site délaissé. Le ruisseau de la Bouchère constituerait la limite d'un quartier d'activités prenant contact avec le Centre-Ville depuis la Gare.
- De nouvelles liaisons avec le faubourg de Trieux seraient trouvées en joignant la rue de la Planchette et le Collège St Pierre.



IMPLANTATION HUBIERE Z.A. DU NORD-OUEST (J.C. BAUDRY Architecte)

## ARRÊTER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT EN SITE VIERGE

- La construction d'habitat en site vierge devrait être proscrite au profit d'une reconstitution méticuleuse de la Ville.  
Le quartier de Trieux dispose d'espaces suffisants pour être densifiés, réorganisés, et dispose de l'atout d'une situation en belvédère sur le Centre Ville, de la proximité des Etangs des Moines.
- La réaffectation de bâtiments industriels anciens conforterait cette image de rénovation de la cité et mettrait en valeur un patrimoine de qualité (brasserie Poulain, ateliers Divry, usine Bernier...) dont l'environnement est de qualité.
- La réaffectation de maisons de maître, de leurs parcs adjacents offrirait les mêmes avantages.
- La libération de sites du Centre Ville par l'industrie créerait de nouvelles opportunités foncières.

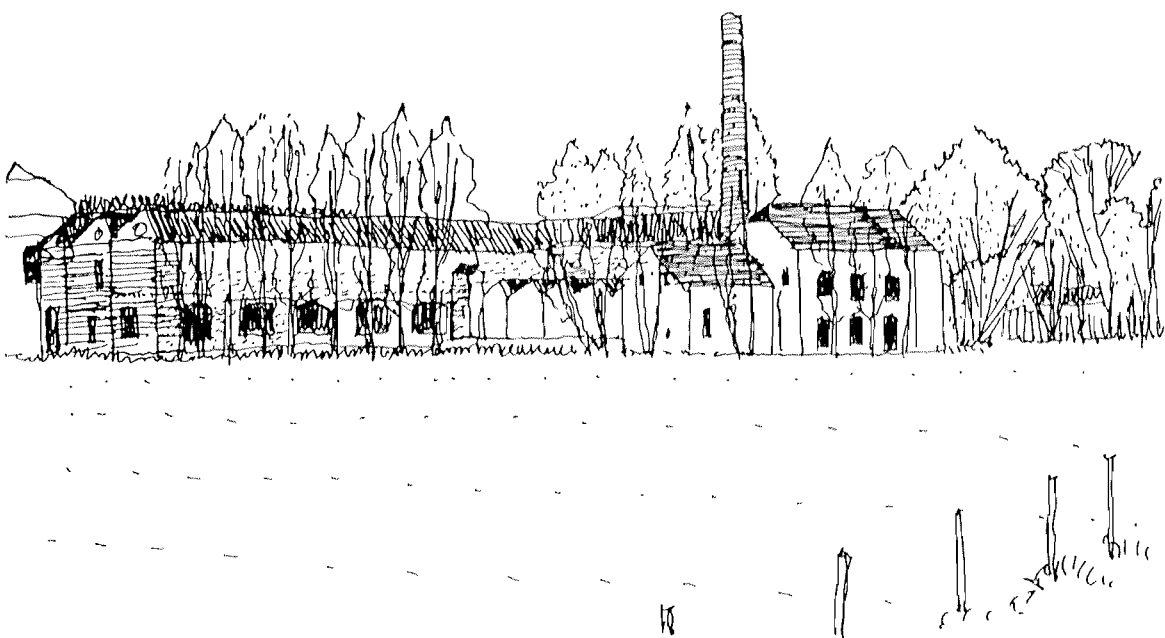


FRICHES MALAKOFF - PROJET DE 10 LOGEMENTS - VERDISSEMENT



## REAFFECTION DE VESTIGES INDUSTRIELS

- Les ateliers Divry, au bord de l'Helpe, en sortie de ville, vers WIGNEHIES, dont la silhouette possède un cachet évident,
- L'ancienne brasserie POULAIN, qui domine la vallée de l'Helpe en direction d'OHAIN,
- L'ancienne usine BERNIER, vers OHAIN, dont la silhouette est caractéristique et l'architecture de facture similaire à celle de l'Ecomusée.



REAFFECTATION OU DEMOLITION  
DE CORPS DE BATIMENTS

- Maisons de maîtres désaffectées, ancienne gendarmerie rue Ed. Flament.

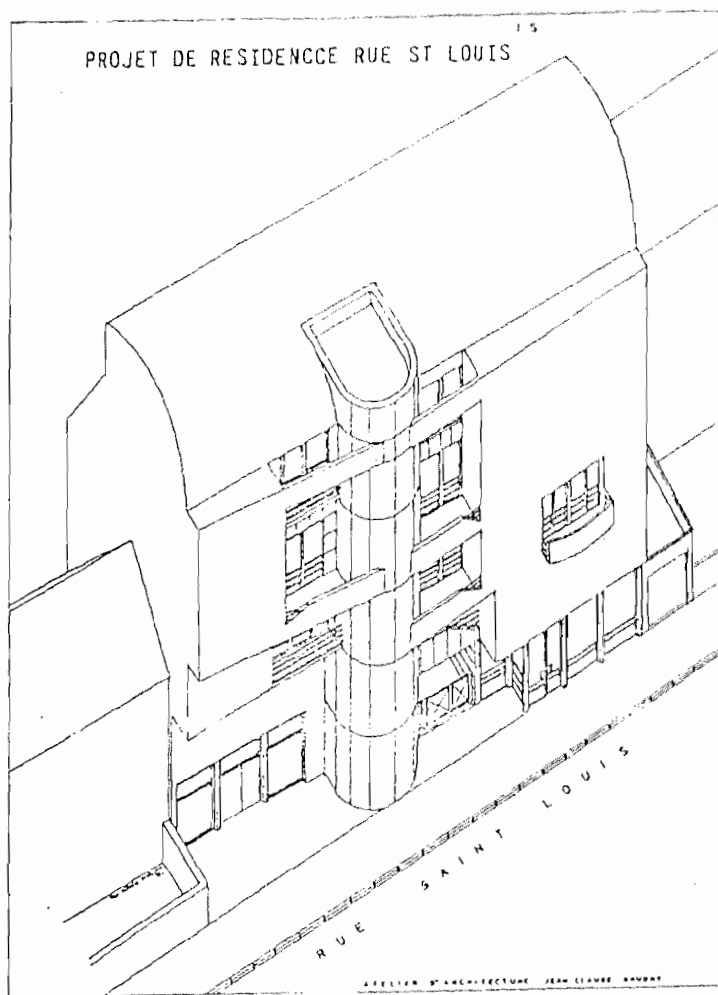


ANCIENNE GENDARMERIE  
RUE EDOUARD FLAMENT



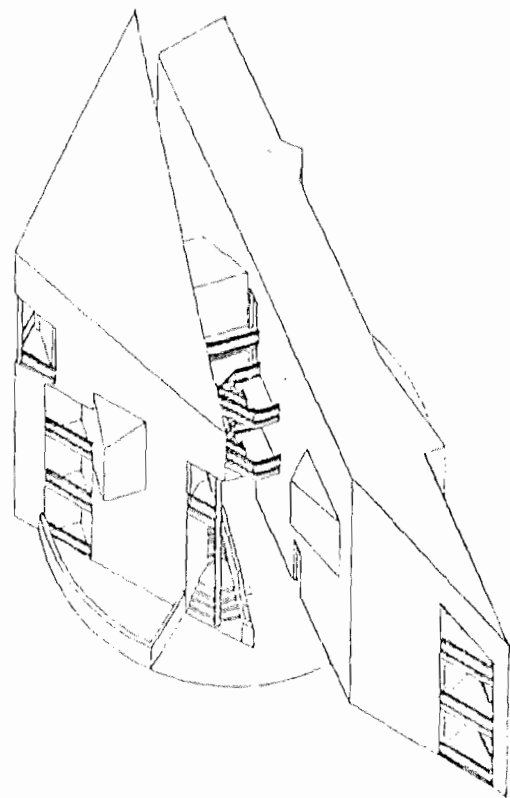
CHATEAU DE LA MARLIERE  
RUE THEOPHILE LEGRAND

# REPARATIONS URBAINES

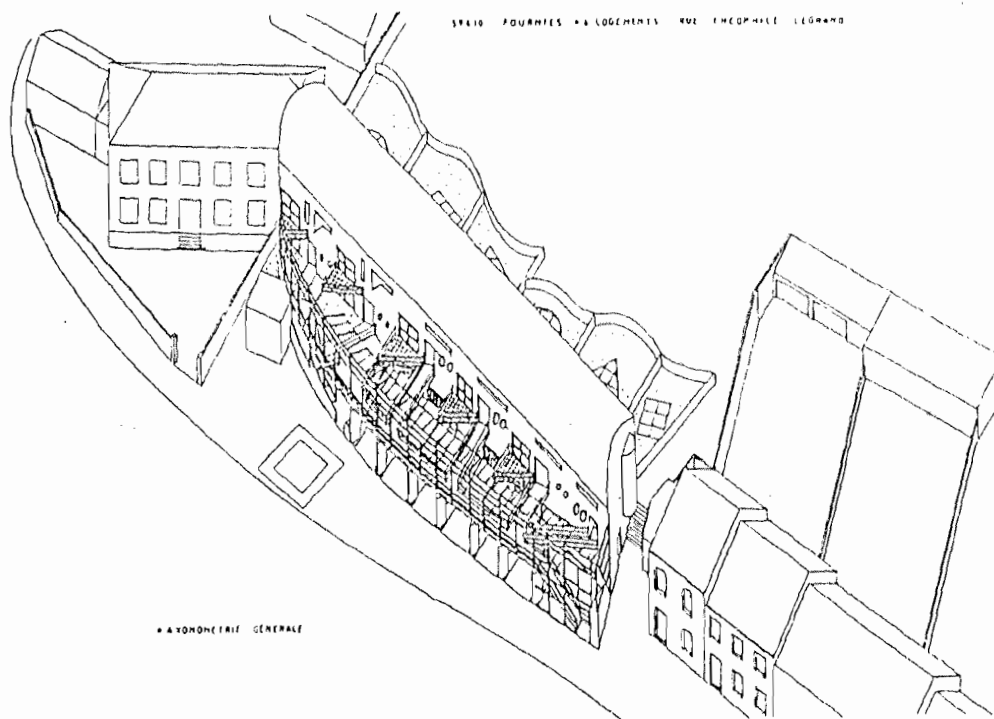


OPERATION EN "DENT CREUSE"

MALAKOFF SUD - 10 LOGEMENTS



REHABILITATION DE FRICHE INDUSTRIELLE



MALAKOFF NORD - 10 LOGEMENTS

REPARATION D'UN FRONT DE RUE

# TRAITEMENT DES ENTREES DE VILLE

## 1 - vers AVESNES et WIGNEHIES

- Plantation de l'Avenue R. Couderc, amélioration du carrefour de WIGNEHIES (création d'un giratoire),
- Amélioration de la Place Derigny, traitement en voie mixte de la rue F. Delaplace,
- Création de la liaison entre le Boulevard Sadi Carnot et l'Avenue R. Couderc avec couverture de la rivière, aménagement d'un piétonnier (plantations, régulation des clôtures et annexes).

## 2 - vers TRELON

- Amélioration du carrefour vers OHAIN et TRELON (création d'un giratoire, plantations, régulation du parcours piétons),
- Régulation des clôtures, incitations à l'amélioration des façades, à la plantation de végétal privé, destruction de constructions adventices, de clôtures (rue du Maire Coppeaux),
- Refection des trottoirs et seuils de logements,
- Amélioration des clôtures végétales le long de la rue Antoine Renaud avec création d'échappées visuelles sur la vallée de l'Helpe,
- Densification végétale (plantation de peupliers) en périphérie de la Centrale électrique.

## 3 - vers HIRSON

- Amélioration des rives de l'Avenue du Président Kennedy, réfection des trottoirs, plantations d'alignement, régulation des clôtures.

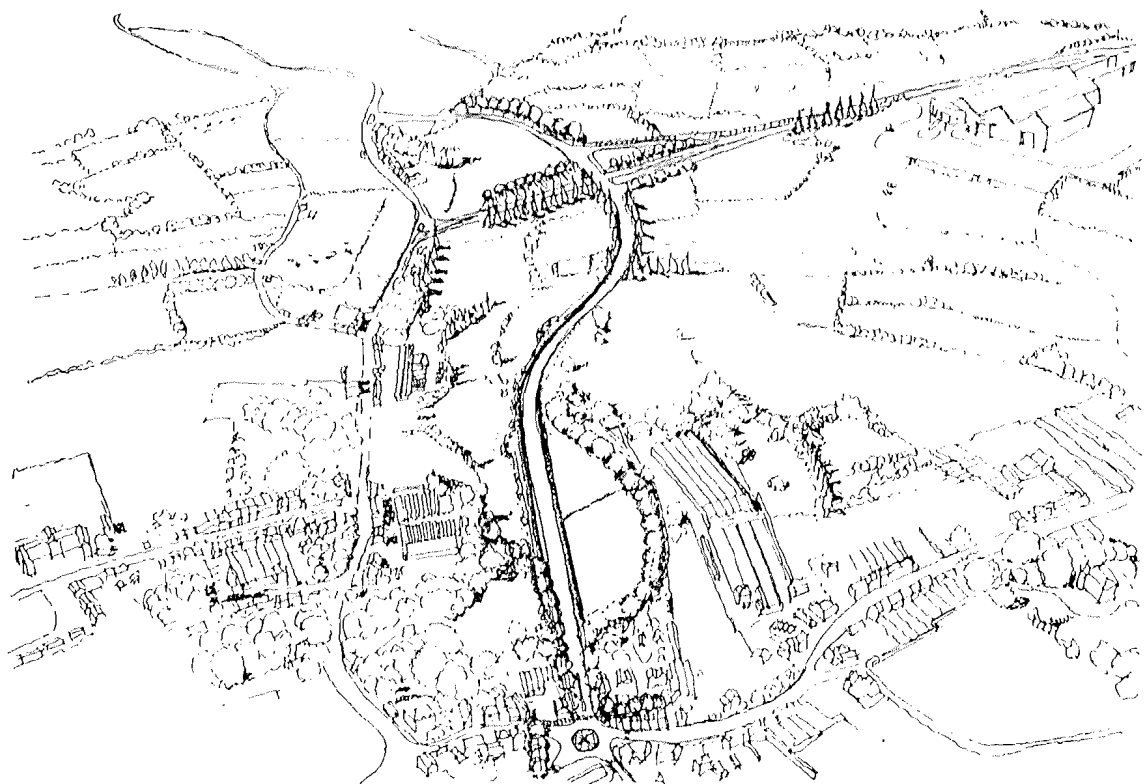
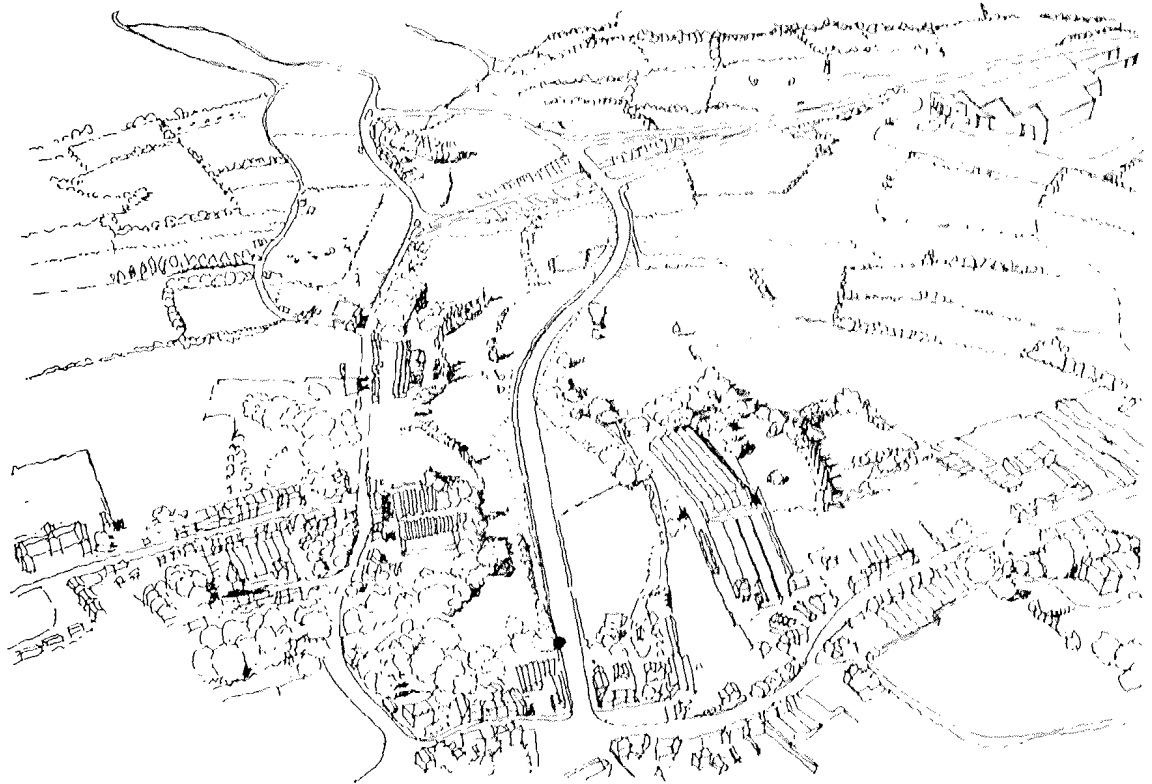
## 4 - vers ANOR

- Obligation de clôtures, réglementation des hauteurs de taille des clôtures végétales, stabilisation des accotements, plantations de hautes tiges notamment à l'entrée du Chemin des Blés face au "square" existant.

## 5 - vers WIGNEHIES par la rue du Fief

- Mise en valeur de la rue du Fief chemin de crête et où l'on domine toute la ville,
- Création suggérée de belvédères, de départs de sentiers de découverte, de quelques stationnements automobiles,
- Entretien des haies vives, talus et accotements en préservant l'étroitesse des lieux.

ENTREE DE VILLE - DIRECTION AVESNES-WIGNEHIES



## ENTREE DE VILLE - DIRECTION AVESNES-WIGNEHIES

L'Avenue R.Couderc constitue l'entrée de ville depuis le CD 42 (axe qui sera prolongé d'ici une décennie vers Hirson).

Elle a pour l'heure l'aspect d'une "rocade" qui partant d'un système "d'échangeur" profondément entaillé dans un flanc d'agaise, coupe à travers le bocage dans le même sens que la vallée de l'Helpe.

Le paysage qu'elle découvre est agréable dans sa première partie, (vallée de l'Helpe, silhouette des anciens ateliers Divry de très belle facture, bocage), plus chaotique à l'entrée de ville.

L'aménagement projeté constituera en une intervention paysagère visant à conforter les éléments du paysage bocager et les silhouettes bâties le long de l'Helpe pour se refermer ensuite aux approches de la ville.

Ainsi la plantation de hautes tiges accompagnera les courbes du paysage, masquera au Nord la façade de l'usine Skako Pierre et Bertrand placée en crête, les arrières d'habitat et de garages au Sud.

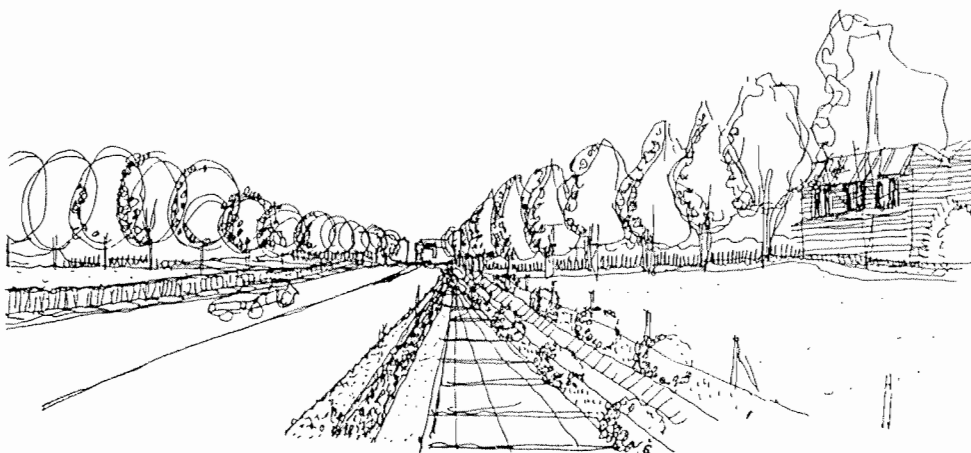
A l'entrée de ville, les plantations créeront un effet de rétrécissement de gabarit de l'espace pour aboutir sur un grand giratoire au centre duquel sera placé un élément monumental évoquant l'image d'une "porte" de ville.

Les accotements de l'avenue seront traités de façon soignée pour casser l'image actuelle très autoroutière.

Des haies taillées seront plantées créant un nouveau gabarit visuel. Les accotements seront élargis et permettront la circulation piétonne. Deux aires plus vastes, sur le parcours piéton, seront aménagés en forme de belvédère de découverte du paysage des bords de l'Helpe.

Le carrefour vers Avesnes et Wignehies sera également retraité et paysagé.

Les flancs rocheux seront retravaillés. Des Plantes de rocailles égayeront les lieux. L'arboration des crêtes requaifiera cet espace actuellement quelque peu rébarbatif.



AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE

DIRECTION AVEGNES/WIGNEHIES

- . Recharge des accotements, nivellement, compactage, asphaltage (bande de largeur 1,20 m).
- . Plantation de haie de troènes.
- . Plantation de plantes arbustives.
- . Plantation de hautes tiges. (érables)

L'ensemble estimé à 140 000,00 F

TRAITEMENT DU CARREFOUR DE WIGNEHIES

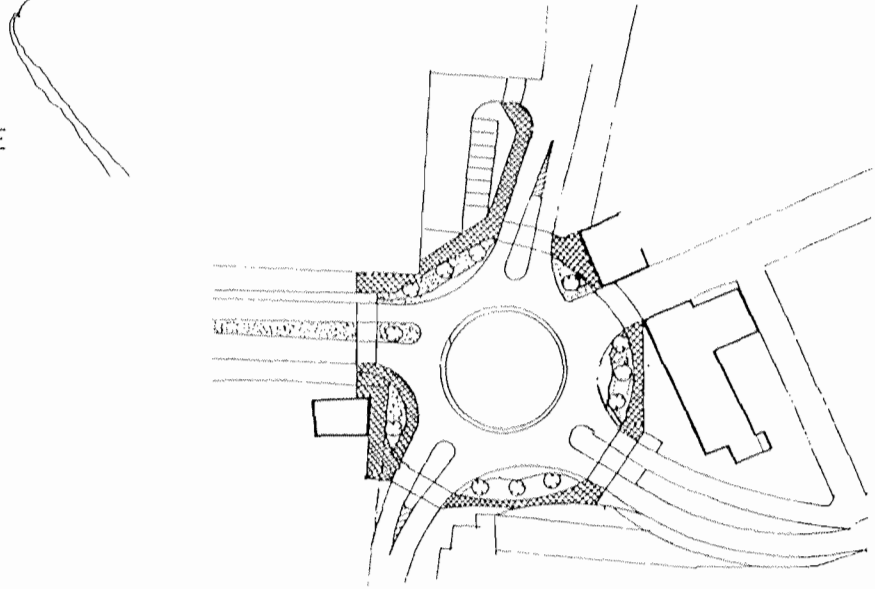
- . Travaux de nivellement sur ramblais et massif d'agaises.
- . Apport de terre végétale.
- . Plantation de hautes tiges (érables, peupliers).
- . Implantation d'un sujet monumental "l'arbre jaune".

L'ensemble estimé à 120 000,00 F

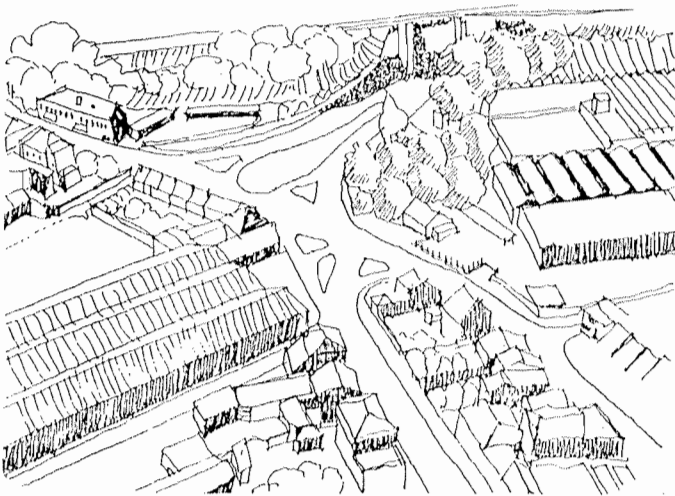
ENTREE DE VILLE



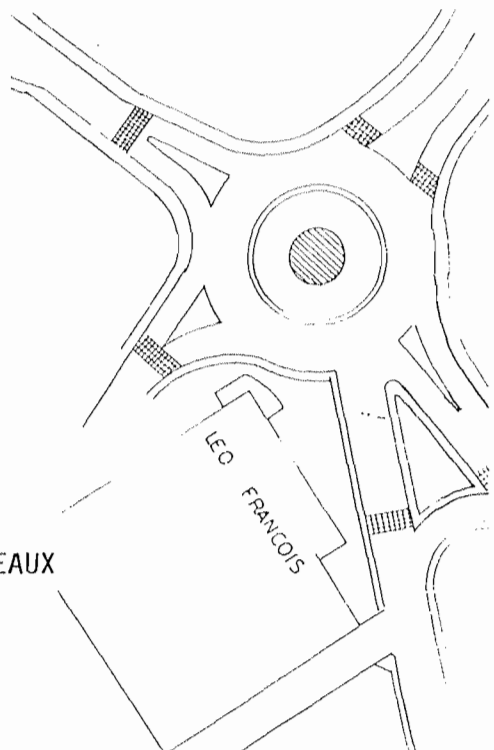
CARREFOUR COUDERC/DERIGNY/DELAPLACE  
Etat actuel



Etat projeté - Giratoire - Entrée de Ville vers AVESNES



CARREFOUR CHARLES DE GAULLE/JEAN JAURES/MAIRE COPPEAUX



Etat projeté - Giratoire - Entrée de Ville vers TRELON



AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE VERS OHAIN



CARREFOUR D'OHAIN - RUE DU MAIRE COPPEAUX - ETAT ACTUEL



CARREFOUR D'OHAIN - ETAT PROJETE -

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE

DIRECTION OHAIN/TRELON

TRAITEMENT DU DELAISSE RUE DU MAIRE COPPEAUX

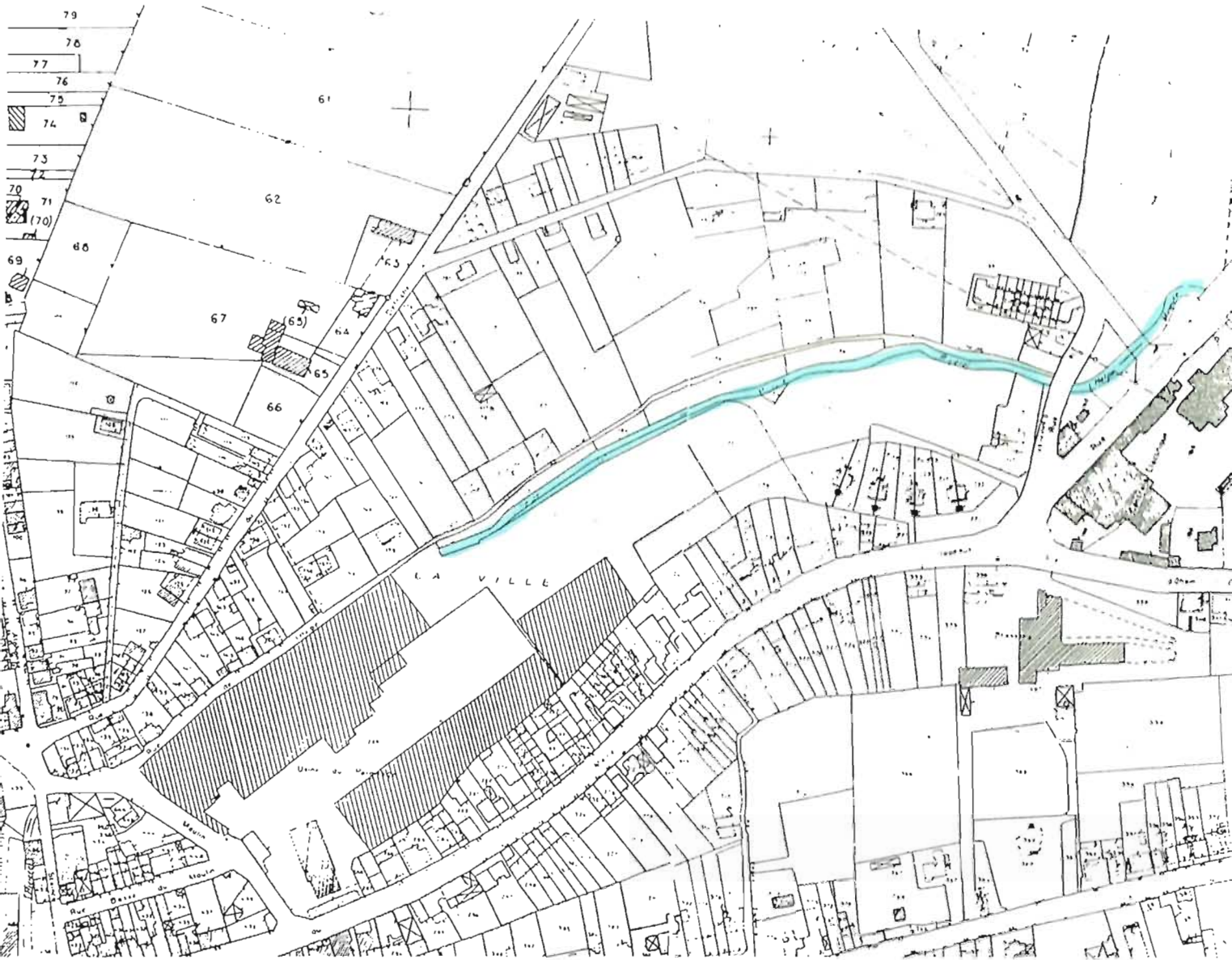
- . Dépose de bordures.
- . Piquetage de sols, trottoirs et chaussée et enlèvement des gravois aux D.P.
- . Pose de bordures, changement du tracé rue d'Ohain.
- . Asphaltage des trottoirs avec interposition ligne de briques béton.
- . Traitement des franchissements piétons par revêtement pavés de grés et lignes de briques béton sur assise béton maigre et lit de sable.
- . Réalisation et pose de garde-corps et autres éléments de ferronnerie.
- . Plantation de haie de troène, plantes arbustives.
- . Plantation de hautes tiges (érables).
- . Asphaltage de l'aire de stationnement sur couche tertiaire compactée.
- . Engazonnement des parterres.
- . Pose de bornes en fonte.

L'ensemble estimé à 250 000,00 F

## M I S E   E N   V A L E U R

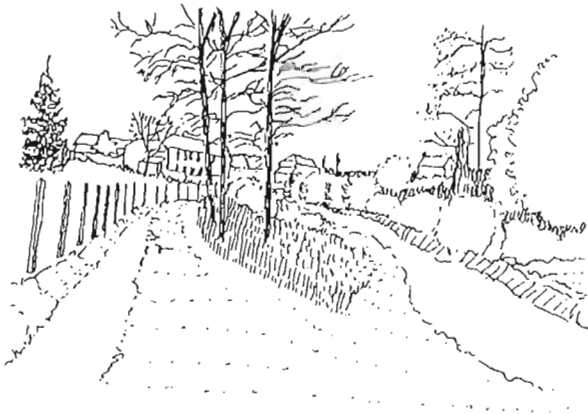
- Le réseau de venelles et ruelles joignant les différents espaces de la ville et la faisant découvrir de façon pittoresque (venelles existantes entre la rue Cousin Corbier et les bords de l'Helpe, entre le "Malakoff" et la rue Cousin Corbier, entre les rues du Maire Coppeaux et Jules Guesde dans le quartier de Trieux.
- L'espace de la Place Verte : par traitement des clôtures et constructions en front du boulevard Sadi Carnot, des accotements du boulevard, du sol du champ de foire ; par la requalification du jardin public ; par la réinstallation d'un kiosque à musique.
- Le Théâtre, à l'architecture moderne monumentale, qui doit trouver une meilleure "mise en scène" dans la Ville.
- Mise en valeur de la Vallée de l'Helpe.

# MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DE L'HELPE



PARCOURS DE LA RIVIERE HELPE ENTRE LE CENTRE ARTISANAL ET LE CARREFOUR D'OHAIN

SENTE PIETONNE EXISTANTE

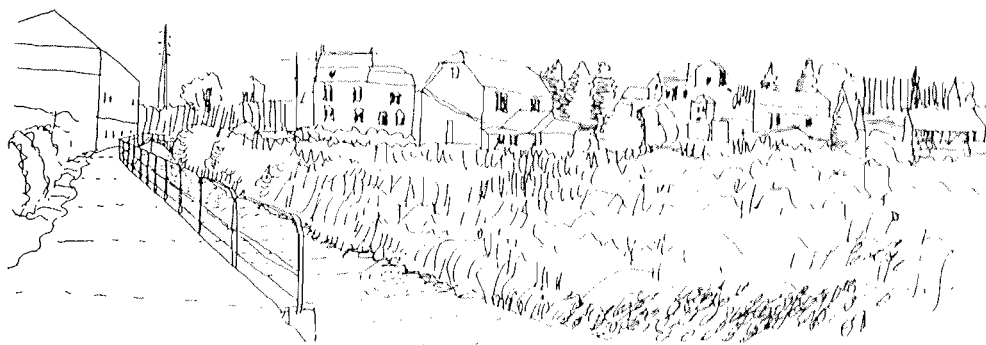


VUE EN DIRECTION DE L'ANCIEN MOULIN

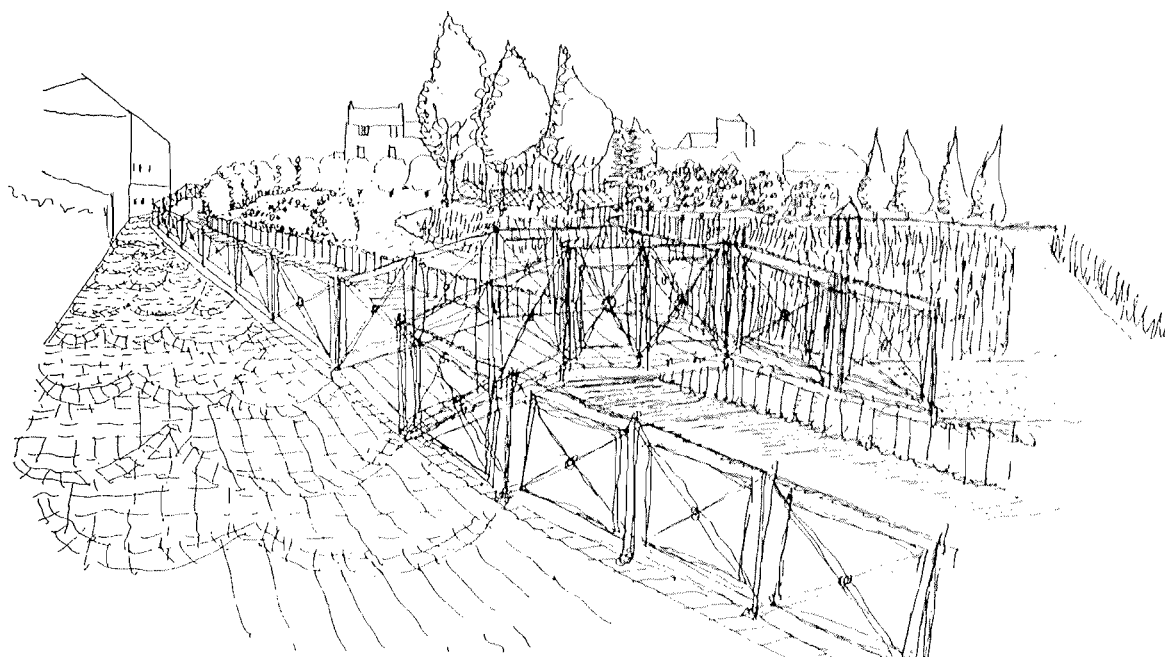


VUE EN DIRECTION DE LA RUE DE L'HELPE

## MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DE L'HELPE



BERGES DE L'HELPE AUX ABORDS DE L'ANCIEN MOULIN



BERGES DE L'HELPE : REQUALIFICATION DES ESPACES

Le parcours de la rivière est invisible dans la ville : seuls ses habitants connaissent ses abords et y ont aménagé des sentes qui relient différents points de la ville.

Ainsi le parcours de l'Helpe depuis le Centre Artisanal jusqu'au carrefour d'Ohain est - il doublé d'un étroit sentier qui fait découvrir la ville sous un autre aspect et crée un dépaysement considérable.

La rivière comme ses abords sont en friches, les rives s'effondrent, la végétation sauvage envahit les lieux rendant la rivière invisible. Les débris s'accumulent, les délaissés et les espaces marécageux sont mités progressivement par toutes sortes de constructions précaires.

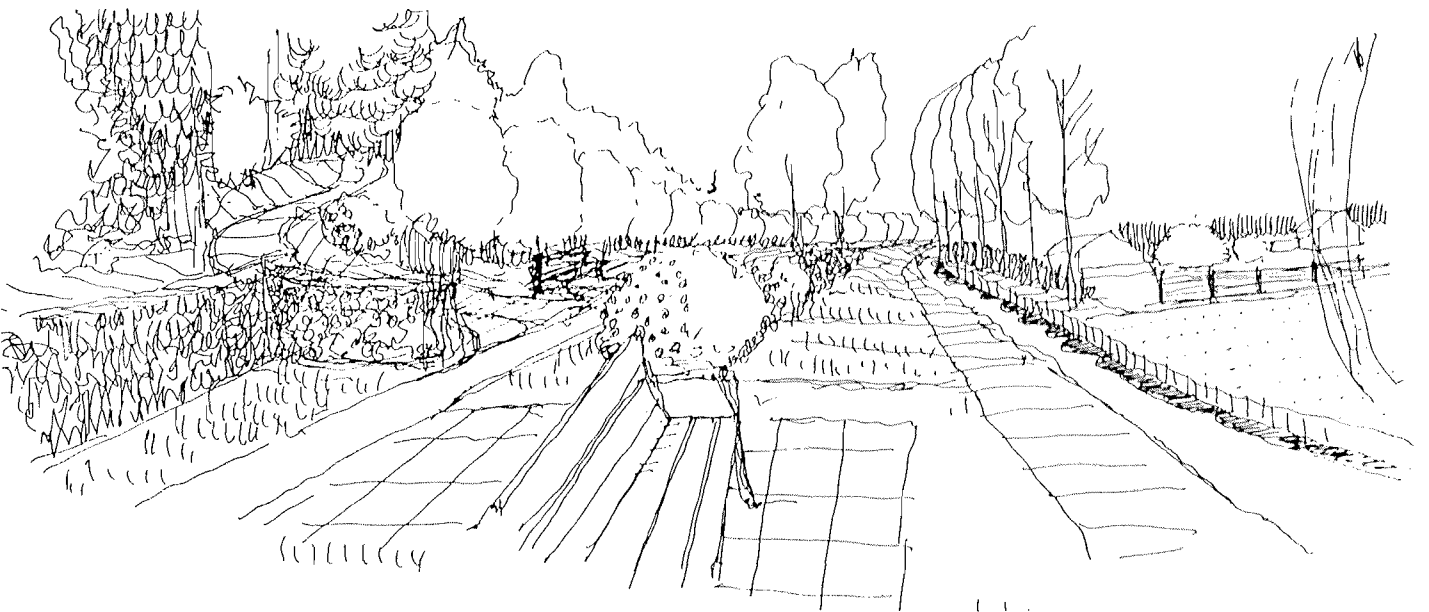
L'aménagement propose la confortation des cheminements piétons, le traitement des garde corps et parapets au droit de l'ancien moulin, la mise en valeur du terrain marécageux en aire de promenade et de détente, la création de nouveaux franchissements de la rivière.

Les arrières de l'habitat, les clôtures, seraient retraitées. Les éléments du paysage seraient confortés par élagage, débroussaillage, plantations nouvelles. Le parcours piéton serait éclairé à l'approche de la ville, quelques éléments de mobilier : bancs, corbeilles à déchets, seraient implantés.

## MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DE L'HELPE



BERGES DE L'HELPE : ETAT ACTUEL



BERGES DE L'HELPE : REQUALIFICATION DES RIVES

Il serait par ailleurs souhaitable, aux abords de l'Ecomusée de revaloriser cet espace d'une manière plus paysagée en retraitant les berges par la création d'aires de pique-nique, de promenade et de détente afin de "piéger" les visiteurs de l'Ecomusée et de les inviter par le traitement des sentes transversales à pratiquer le Centre Ville.

Le pari étant à terme d'avoir un véritable FOURMIES sur Helpe et non un Helpe sous FOURMIES....

## MISE EN VALEUR DE LA VALLE DE L'HELPE

- . Débroussaillage, fauchage, abattage d'arbres.
- . Elargissement de la sente piétonne.  
Réalisation d'une plate-forme, largeur 1,60 m, stabilisée gravillonnée.
- . Traitement de sol des abords de l'ancien Moulin par asphaltage et ligne de briques béton.
- . Dépose des garde-corps existants à proximité du port.
- . Fourniture et pose de garde-corps métalliques.
- . Réalisation d'une passerelle métallique, ossature et garde-corps métalliques, plancher bois franchissement 4,50 m.
- . Stabilisation des berges par pieux bois traités battus.
- . Préparation des terres végétales et engazonnement.
- . Plantation de plantes arbustives.
- . Plantation de hautes tiges.
- . Plantation de haies troènes, églantines, charmes, noisetiers.
- . Disposition de mobilier urbain.
- . Alimentation sous fourneaux pour éclairage public : terrassement, fourniture et pose fourneaux, alimentation, appareils d'éclairage sur cardélabres et portiques.

L'ensemble estimé à 100 000,00 F

## T R A I T E M E N T   D E S   A B O R D S

- Habillage des grands murs d'ateliers visibles depuis les espaces centraux (ateliers Marche-Levasseur), des ouvrages d'art qui recoupent la ville (pont ferré rue Jean Jaurès et St Pierre),
- Réfection des hauts murs de clôture ou de soutènement (rue Théophile Legrand, rue Gaston Torlet),
- Restitution des éléments d'accompagnement du front de rue devant les implantations récentes de supermarchés en Centre Ville (rue St Louis, rue Jean Jaurès) par plantations, murets d'accompagnement, mobilier urbain, etc...),
- Homogénéiser le traitement des espaces privés de front de rue (rue du Maire Coppeaux, rue d'Ohain),
- Procéder au verdissement systématique des espaces délaissés (Malakoff, Trieux, etc...) qui ponctuent la Ville,
- Procéder à la destruction de logis en ruine, de constructions adventices chaotiques. Faire respecter les droits d'usage des sols prescrits par le Plan d'Occupation des Sols (interdiction d'installations provisoires, proscription d'emploi de matériaux ou de transformations de logements...),
- Aider à la plantation de végétal privé, conseiller l'harmonisation des clôtures, des matériaux, coloris, épanelages et alignements, inciter au ravalement par sablage des immeubles de briques et de pierre,
- Mettre en place un mobilier urbain spécifique à chaque quartier,
- Traiter les espaces publics : trottoirs, passages, jardins, squares, de façon qualitative et fonctionnelle.
- Amélioration du stationnement automobile avec la création d'emplacements nouveaux désengorgeant l'axe commercial,
- Traitement de délaissé en front d'espace public.

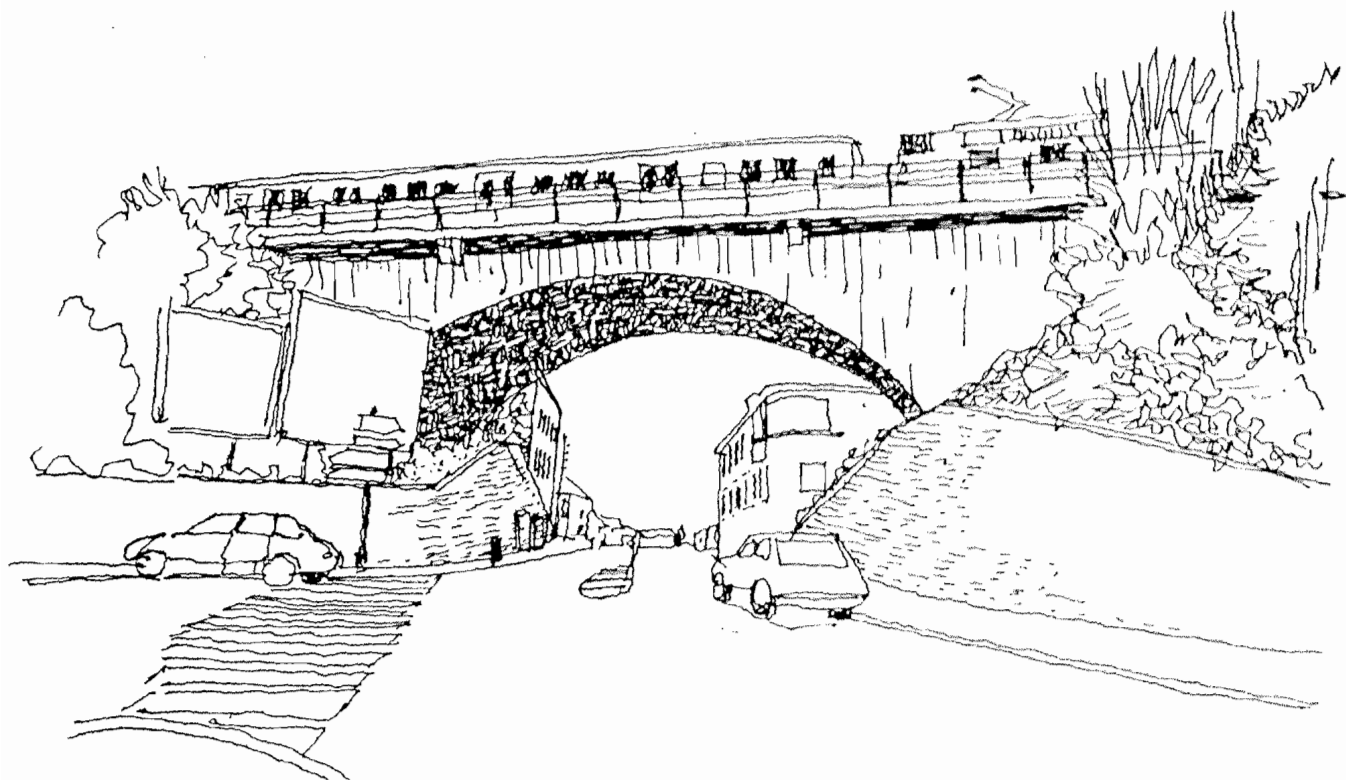


TRAITEMENT DES ABORDS DE LA RUE ST LOUIS

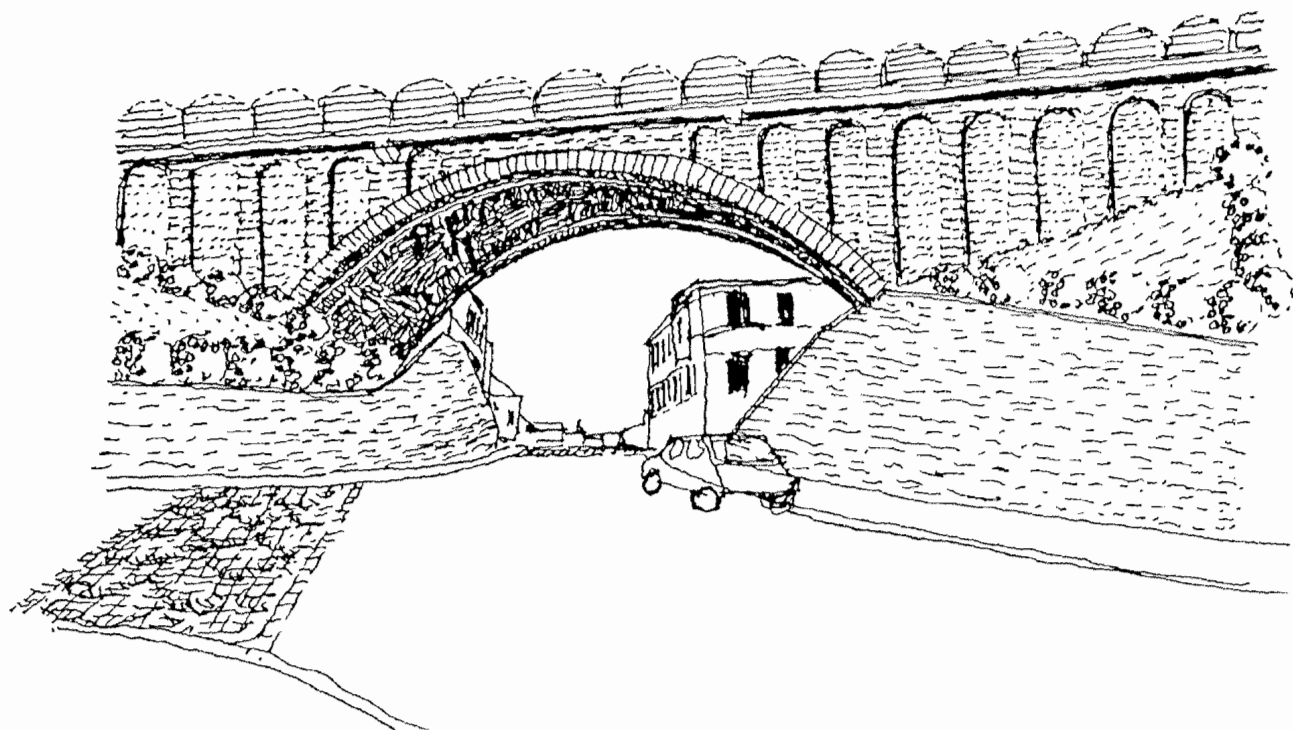


PROPOSITION DE TRAITEMENT DE FRONT DU PARKING "CHAMPION" RUE ST LOUIS

TRAITEMENT DES ABORDS DU PONT FERRE RUE JEAN JAURES



LE PONT FERRE ETAT ACTUEL VUE EN DIRECTION DU CENTRE VILLE



LE PONT FERRE REQUALIFICATION DE L'OUVRAGE ET DE SES ABORDS

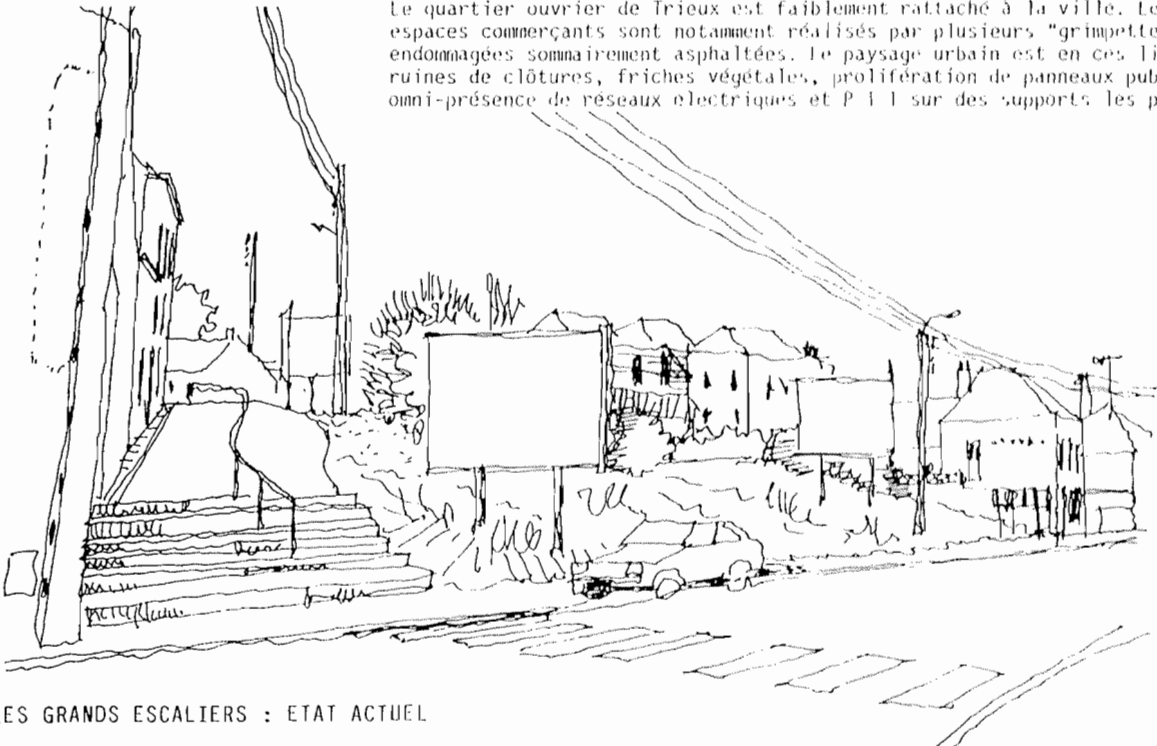
## TRAITEMENT DES ABORDS DE LA RUE DU MAIRE COPPEAUX

Rue du Maire Coppeaux, Suggestion de traitement du délaissé du coteau de Trieux

La Ville est grevée dans sa continuité morphologique d'échancrures, de délaissés, de "dents creuses".

La reconquête et la requalification de ces espaces sont essentielles pour la valorisation de l'image de la ville et apporter confort à ses habitants.

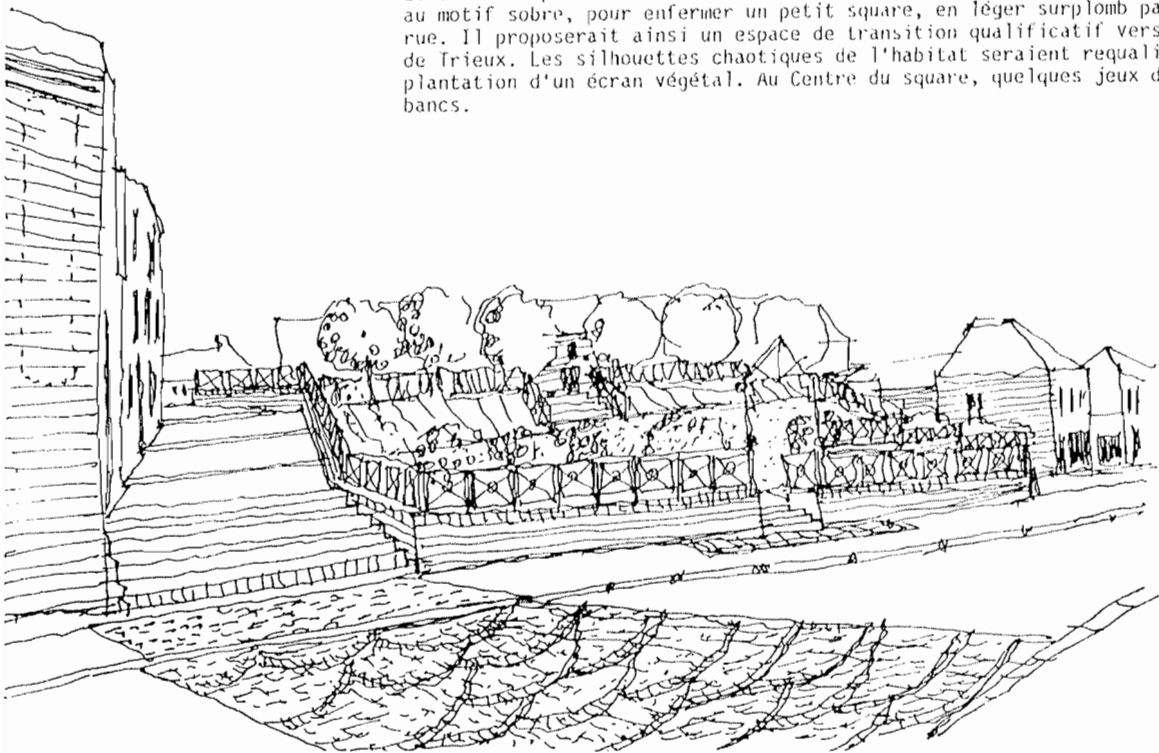
Le quartier ouvrier de Trieux est faiblement rattaché à la ville. Les accès aux espaces commerçants sont notamment réalisés par plusieurs "grimpettes" fortement endommagées sommairement asphaltées. Le paysage urbain est en ces lieux désolant : ruines de clôtures, friches végétales, prolifération de panneaux publicitaires, omni-présence de réseaux électriques et P.T.T sur des supports les plus divers.



LES GRANDS ESCALIERS : ETAT ACTUEL

L'aménagement propose la restitution des emmarchements de pierre bleue, la reconstitution des parcours piétons sous forme de "pas de mules".

Le délaissé pourrait être nivelé, bordé d'un muret de brique, surmonté d'une grille au motif sobre, pour enfermer un petit square, en léger surplomb par rapport à la rue. Il proposerait ainsi un espace de transition qualificatif vers le quartier de Trieux. Les silhouettes chaotiques de l'habitat seraient requalifiées par la plantation d'un écran végétal. Au Centre du square, quelques jeux d'enfants, des bancs.



LES GRANDS ESCALIERS : PROPOSITION DE REQUALIFICATION

## AMENAGEMENT DES ABORDS

### TRAITEMENT DU DELAISSE COTEAUX DE TRIEUX

#### REFECTION DES GRANDS ESCALIERS

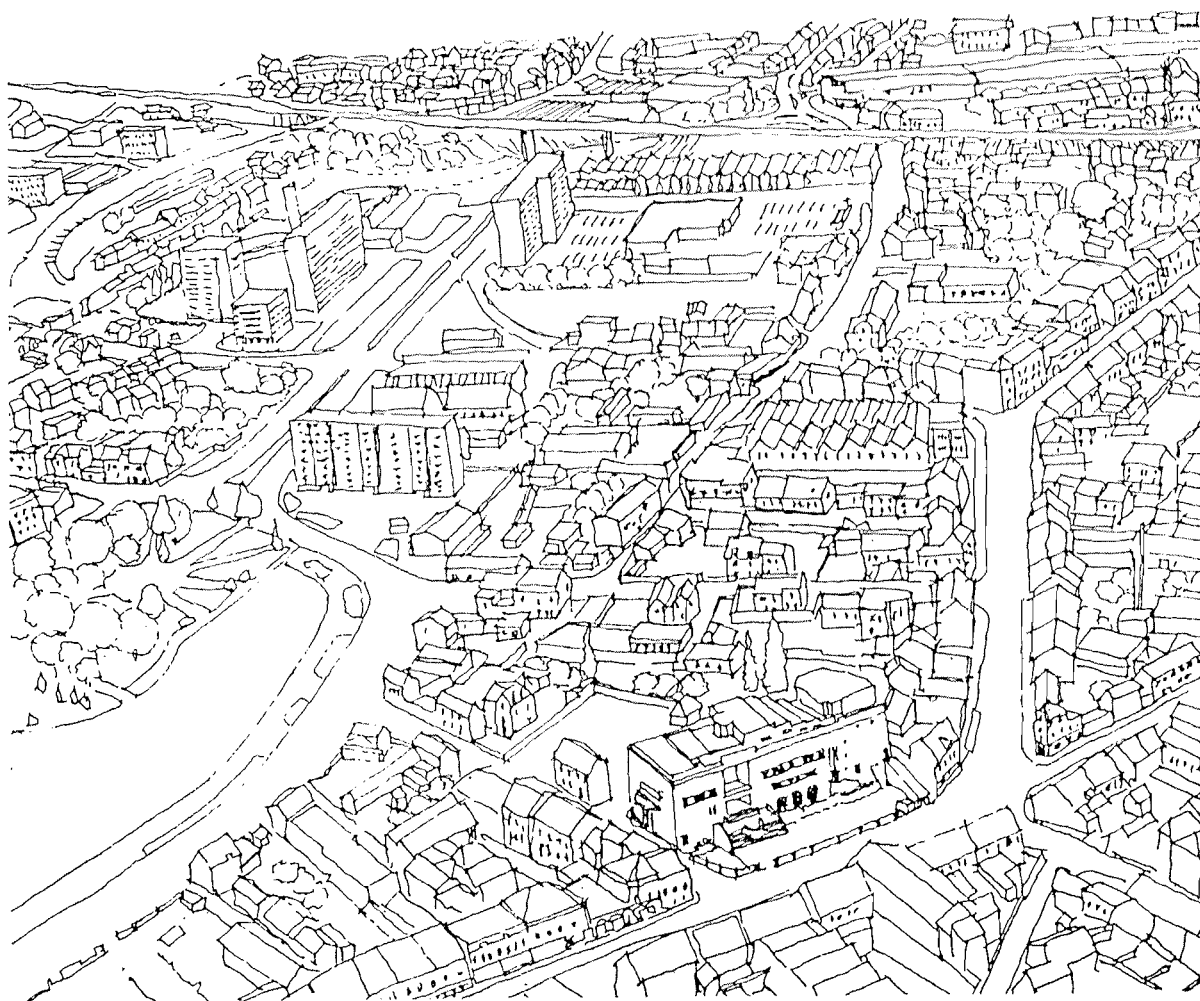
- . Arrasement des ruines et enlèvement des gravats aux D.P.
- . Nivellement, épuration des terres végétales.
- . Réfection des grands escaliers.  
Dépose des bordures existantes, piquetage du ter macadam, réglage des emmarchements (pas de mule).
- . Pose de bordures pierre de Saignies, revêtement de sol par pavés béton sur assise béton.
- . Réalisation d'un mur bahut en maçonnerie de briques, h. 0,30 m.
- . Fourniture et pose de garde-corps et éléments de ferronnerie suivant détails.
- . Plantation de haie (laurier, troènes, noisetiers).
- . Plantation d'arbustes.
- . Plantation de hautes tiges (tilleuls).
- . Tous travaux pour alimentation électrique (nivellement, fourreaux, câblages).
- . Fourniture et pose de bornes lumineuses et candélabres (square) portiques (grands escaliers).
- . Réfection du trottoir et franchissement piéton (non chiffré).

L'ensemble estimé à 150 000,00 F

## D O N N E R   U N E   C E N T R A L I T E   A   L A   V I L L E

dont le fonctionnement est à l'heure actuelle complètement linéaire.

- Tout en confortant la vocation commerciale de l'axe Cousin Corbier/St Louis Jean Jaurès, créer de nouvelles irrigations vers les autres espaces de la Cité.
- Utiliser la monumentalité du Théâtre pour appeler à la découverte et à la vitalisation de la Place Verte, de l'Ecomusée, des quartiers récents : en modifiant son rapport à la rue, en l'incluant dans un véritable mail recoupant transversalement le Centre-Ville (rue D. Casanova, rue d'Orient, rue des Jardins, rue des Ecoles).
- Utiliser la fréquentation de parcours secondaires (liaison gare-cité scolaire) pour vitaliser les espaces situés en "seconde ligne" de l'axe principal, abris, plantations, mobilier urbain, éclairage public pourraient contribuer à cette "extension de l'urbanité".
- Relier les équipements sportifs au Centre Ville par des parcours protégés piétons transversaux par exemple rue Jean Jaurès, Boulevard Charles De Gaulle en direction de la Piscine, du Gymnase, du Stade : création de passerelle, passages protégés, cheminements piétons.



## D O N N E R   U N E   C E N T R A L I T E   A   L A   V I L L E

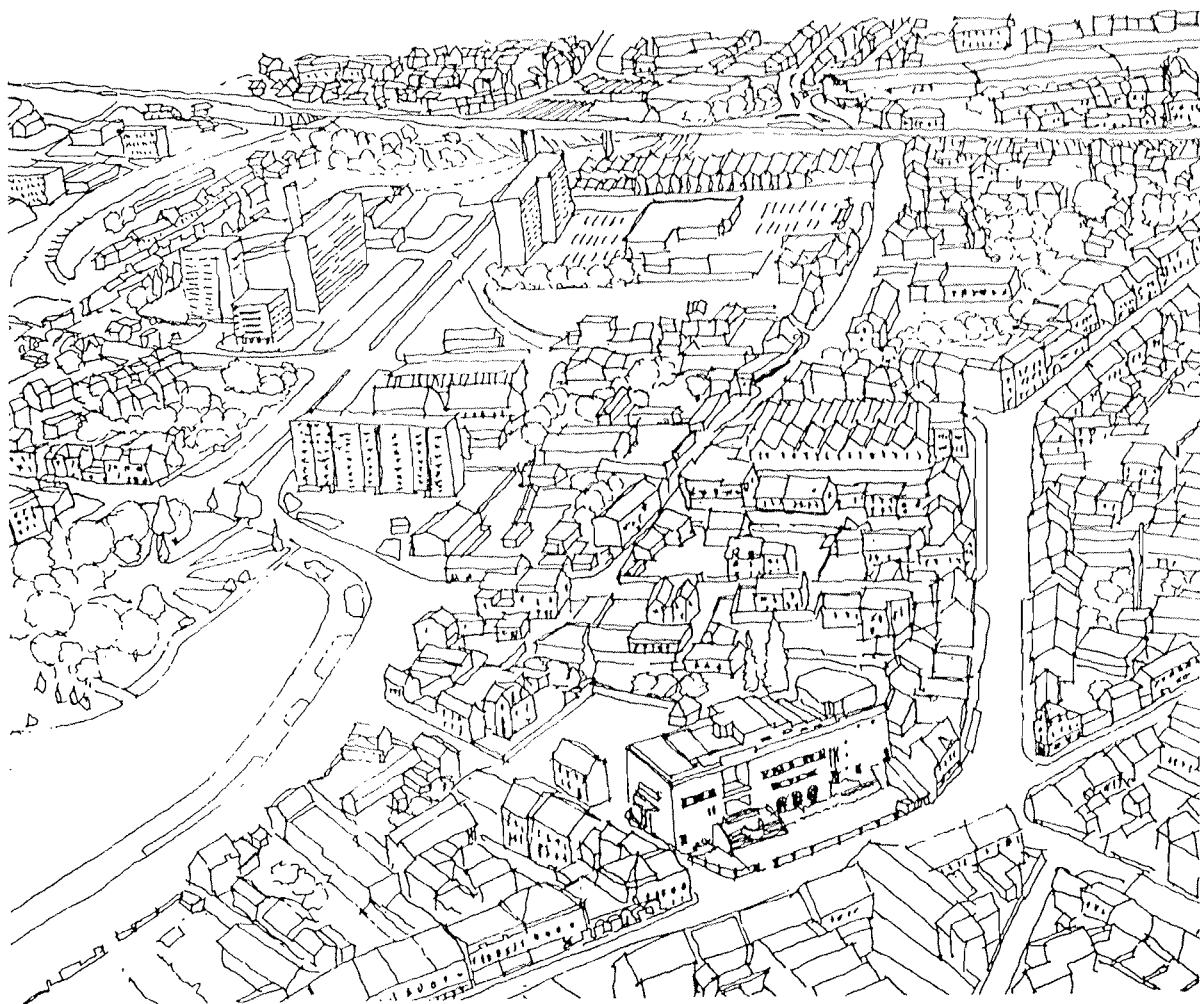
dont le fonctionnement est à l'heure actuelle complètement linéaire.

- Tout en confortant la vocation commerciale de l'axe Cousin Corbier/St Louis Jean Jaurès, créer de nouvelles irrigations vers les autres espaces de la Cité.

vitalisation de la Place Verte, de l'Ecomusée, des quartiers récents : en modifiant son rapport à la rue, en l'incluant dans un véritable mail recoupant transversalement le Centre-Ville (rue D. Casanova, rue d'Orient, rue des Jardins, rue des Ecoles).

- Utiliser la fréquentation de parcours secondaires (liaison gare-cité scolaire) pour vitaliser les espaces situés en "seconde ligne" de l'axe principal, abris, plantations, mobilier urbain, éclairage public pourraient contribuer à cette "extension de l'urbanité".

- Relier les équipements sportifs au Centre Ville par des parcours protégés piétons transversaux par exemple rue Jean Jaurès, Boulevard Charles De Gaulle en direction de la Piscine, du Gymnase, du Stade : création de passerelle, passages protégés, cheminements piétons.



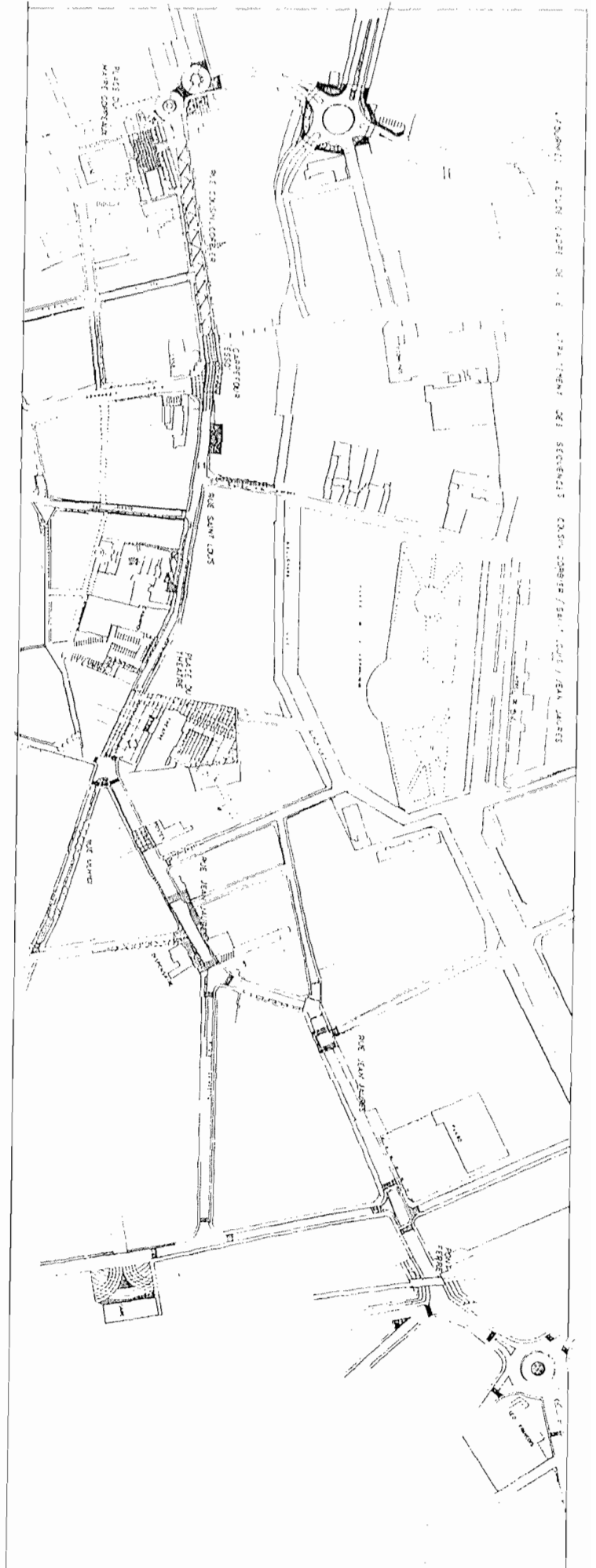


# AXE COUSIN CORBIER / ST LOUIS / JEAN JAURES

La projection de l'aménagement de l'axe Cousin Corbier (St Louis/Jean Jaurès) constituera le volet opérationnel du dossier "cadre de vie".

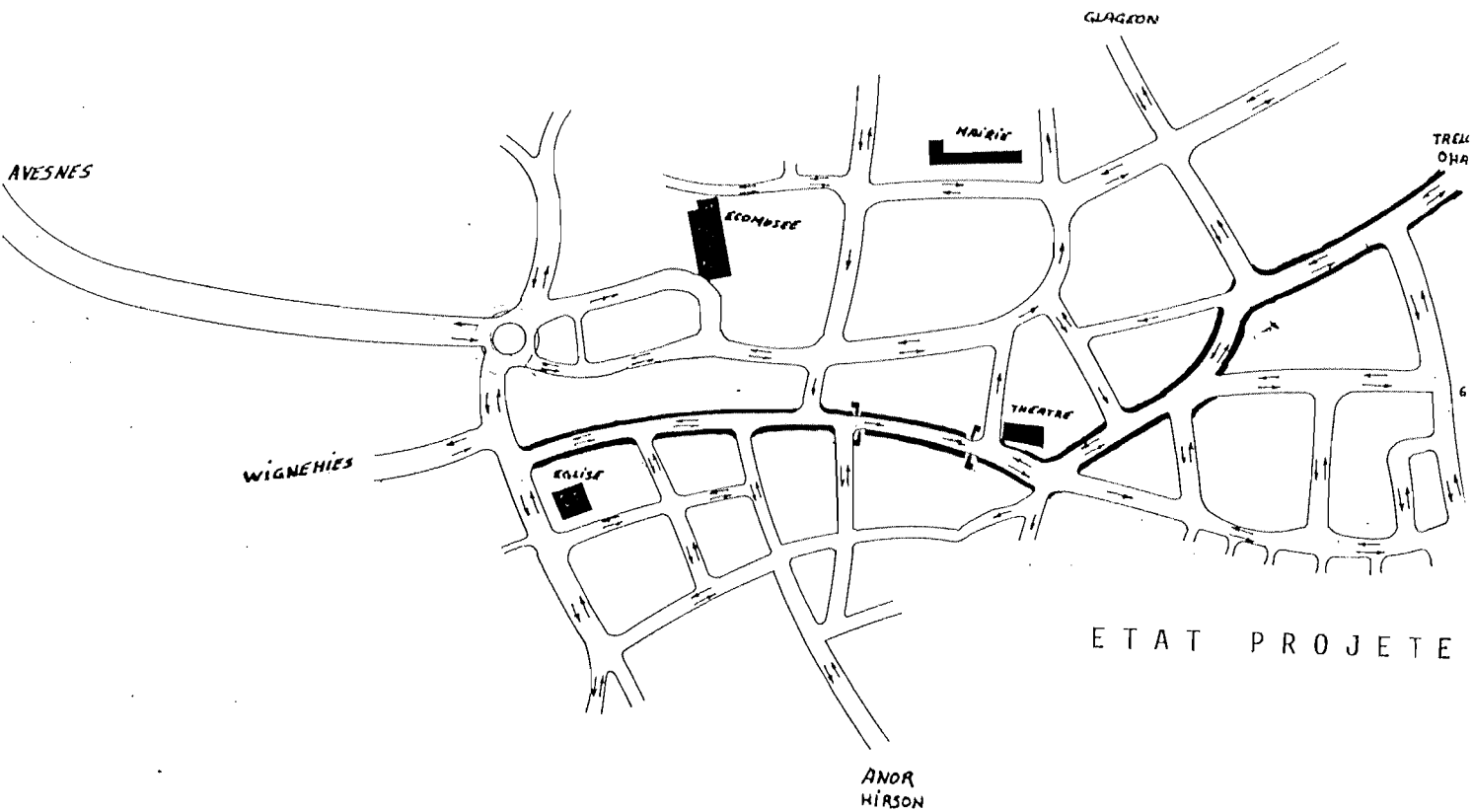
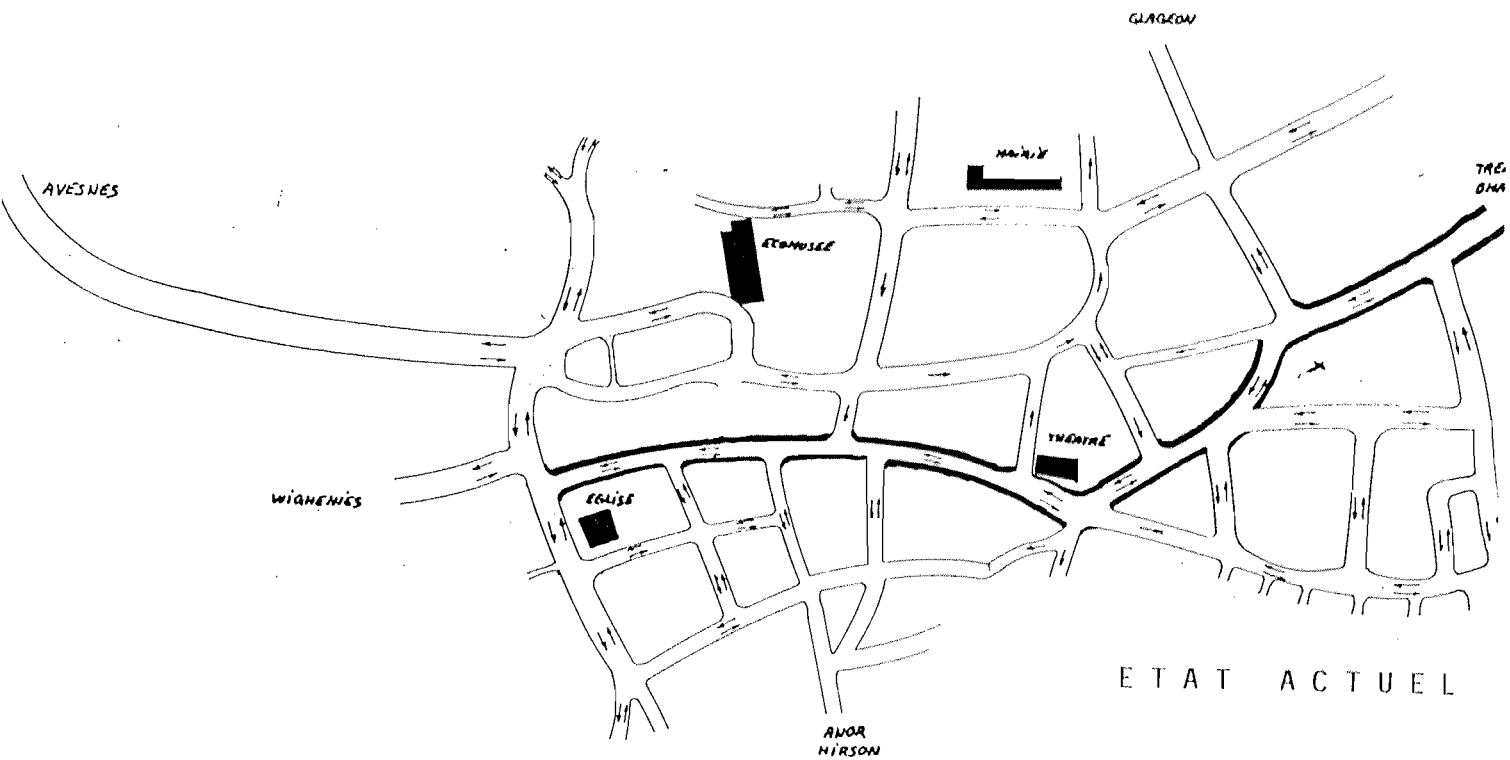
Six séquences d'aménagement ont été déterminées depuis le giratoire de la Place Derigny (réalisé en collaboration entre la D.D.E. et le C.A.U.E.) la recomposition du coeur de la cité.

De cette série d'actions envisagées selon un phasage réparti sur cinq années, la transformation des abords du Théâtre en Place véritable apparaît comme devant être mis en oeuvre prioritairement en ce sens que la composition de cet espace est aisée dans le plan de circulation actuel et surtout qu'elle portera la marque la plus importante de la volonté communale de reconquête et de redynamisation sociale de l'espace urbain.

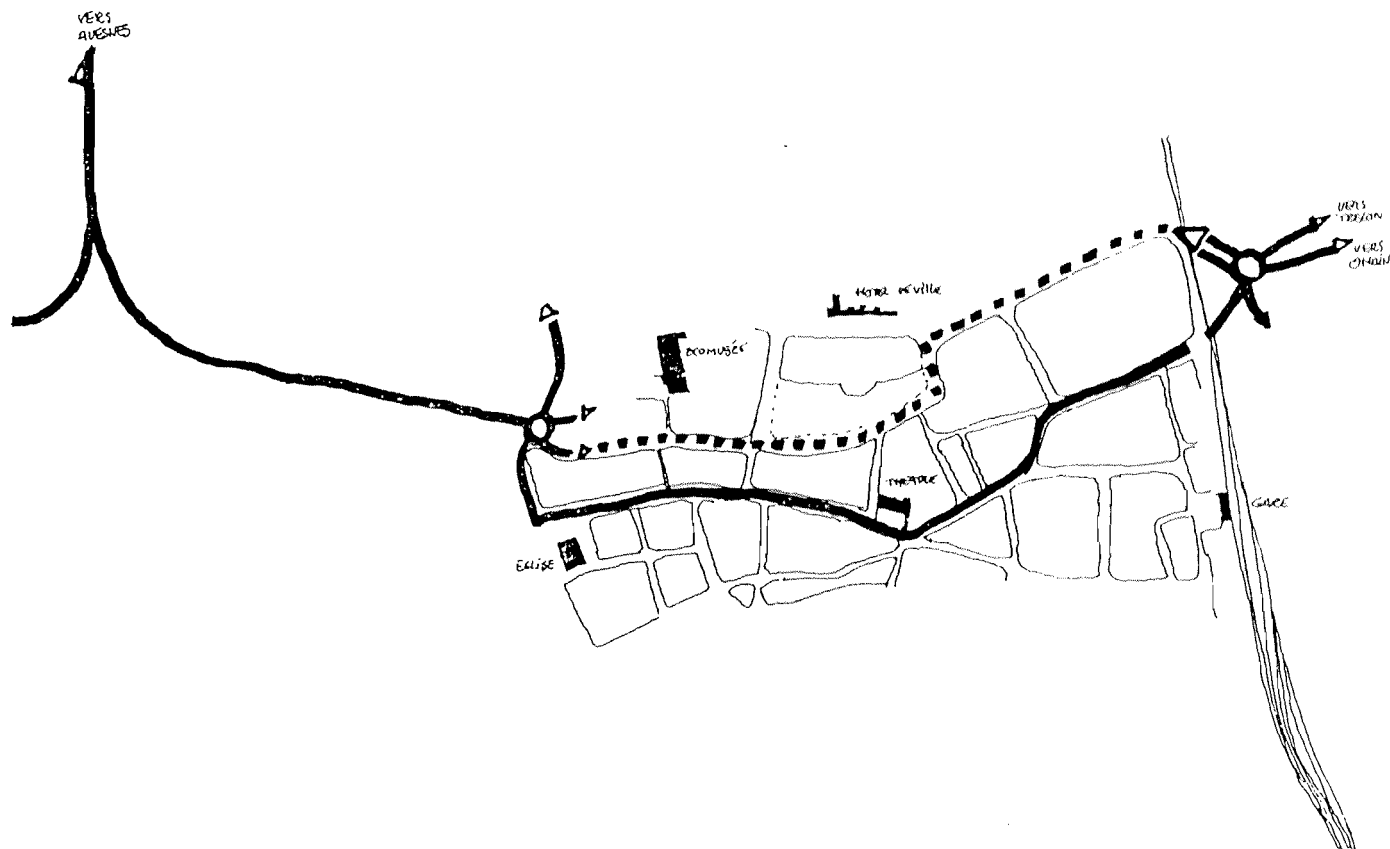




ADAPTATION DU PLAN DE CIRCULATION



AMENAGEMENT DE LA PENETRANTE  
PLACE DERIGNY / BOULEVARD SADI CARNOT



La réalisation du carrefour Derigny va autoriser la mise en oeuvre du "chânon manquant" de la trame viaire entre l'Avenue Couderc et le Boulevard Sadi Carnot, prolongé de l'Avenue Charles de Gaulle.

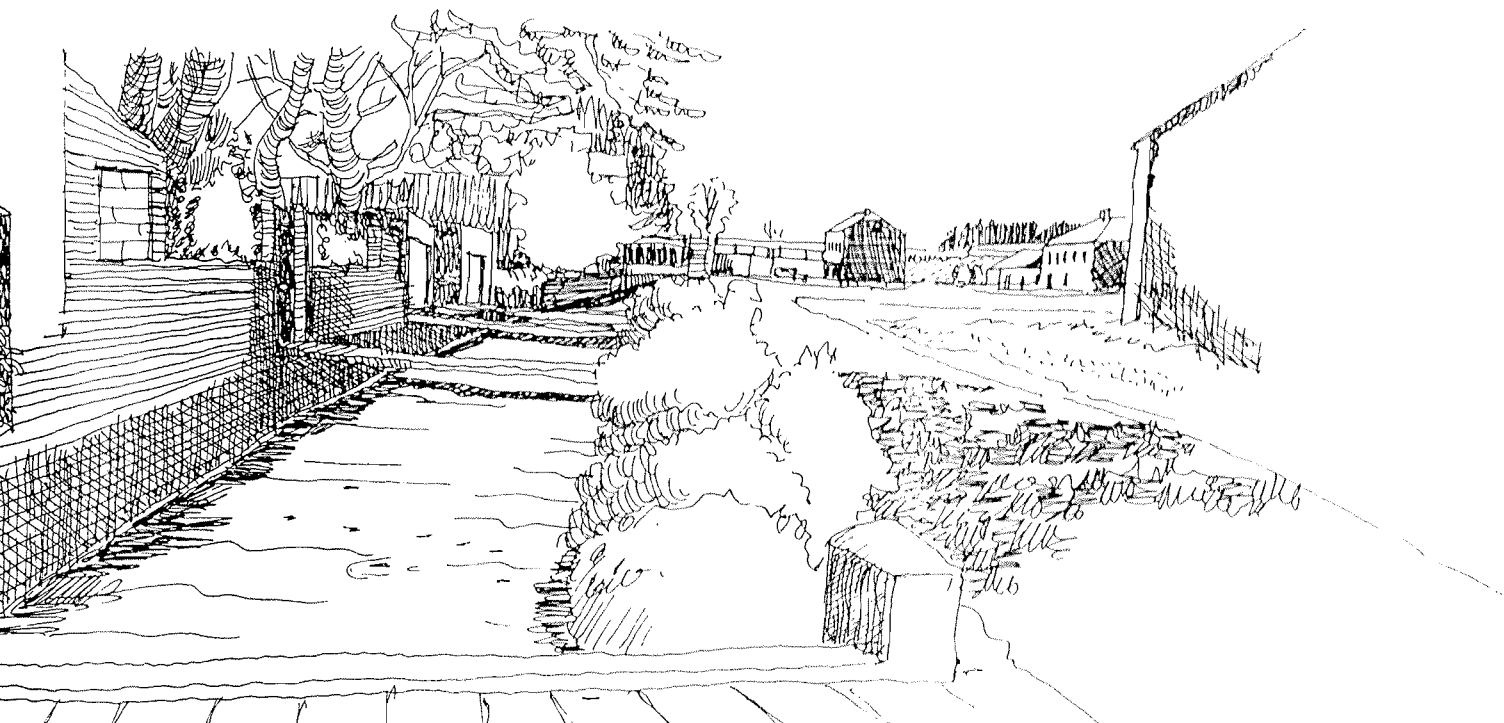
Cette nouvelle pénétrante va permettre une nouvelle répartition des circulations et notamment de délester des flux de transit d'axe commercial du Centre Ville.

Le tronçon à réaliser va s'établir en front de la rivière Helpe, entre les fonds de jardins des rues Cousin Corbier et Delaplace.

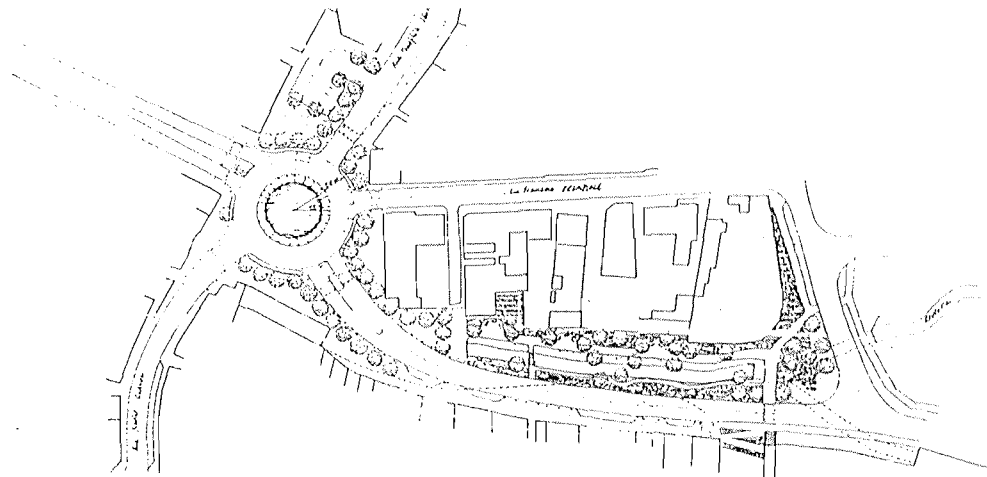
Le nouvel axe ainsi constitué, bien que reprenant le statut de CD dévolu pour l'heure à l'axe commercial devra conserver une dimension d'urbanité sensible car il a également pour objectif d'amener à une "irrigation" nouvelle du Centre Ville.

Ainsi, tout le long de son parcours, les jonctions avec les rues adjacentes à l'axe commercial devront être traitées comme autant d'"appels" ; les abords de la Place Verte, du carrefour des rues Jean Pierre Dupont et Zola, les abords de l'Ecomusée, les rives de l'Helpe et les venelles piétonnes remontant vers la rue Cousin Corbier doivent faire l'objet d'un traitement méticuleux.

## JONCTION GIRATOIRE DERIGNY/RUE FRANCOIS DELAPLACE/BORDS DE L'HELPE

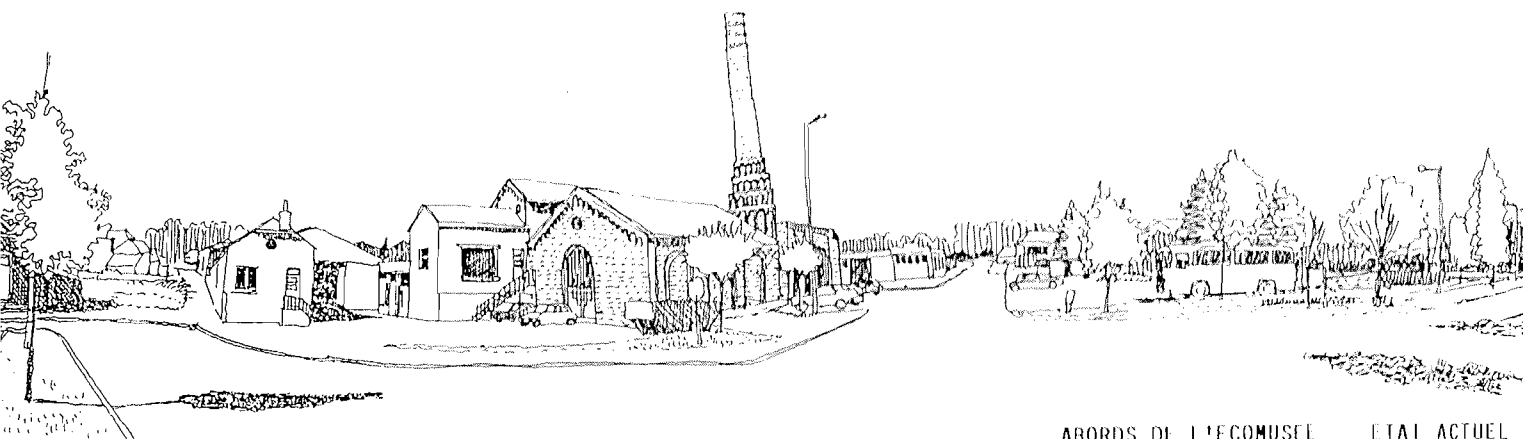


BORDS DE L'HELPE - FONDS DE JARDINS ENTRE RUE COUSIN CORBIER ET RUE FRANCOIS DELAPLACE ETAT ACTUEL

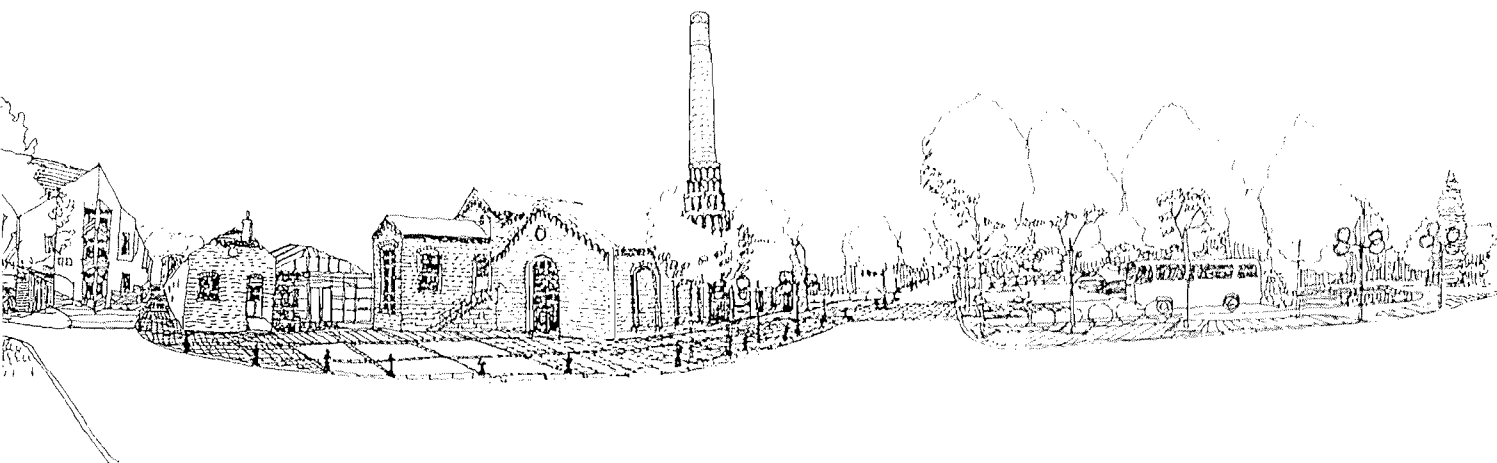


- Le projet D.D.E./C.A.U.E. compose l'entrée de ville vers Avesnes et Wignehies sous la forme d'un vaste "round About" à l'emplacement de l'ancienne place Derigny qui constituait le coeur du village original de FOURMIES.
- Ce projet envisage d'autre part la réalisation du tronçon de voirie vers la rue Jean Pierre Dupont par remblai du cours de l'Helpe et le déplacement de celui-ci le long des fonds de jardins de la rue Delaplace.
- Au total 60 à 70 m de rivière sont détournés et le projet suppose la réalisation de deux tronçons couverts, la démolition du parapet d'un pont récemment réalisé.
- Ce projet comporte en fait la destruction d'une pittoresque séquence de la rivière sur laquelle sont jetées à cet endroit quelques passerelles permettant l'accès aux jardins et aux garages des immeubles de la rue Cousin Corbier.
- Le projet auquel nous serions tentés de souscrire préserverait au contraire cette séquence et tenderait à sa mise en valeur.

## ABORDS DE L'ECOMUSEE



ABORDS DE L'ECOMUSEE ETAI ACTUEL



Le projet propose :

- La recomposition des stationnements avec libération du pied de façade.
- La mise en valeur des espaces délaissés en bord de l'Helpe.
- Le traitement de la voie d'accès au nouveau Centre Artisanal sous la forme d'un mail liant la Place Verte à l'Ecomusée.
- La mise en valeur des abords de l'Ecomusée par traitement d'un parvis, liaisonnement avec la ruelle Masurel, plantations, mise en évidence des bâtiments par éclairage par projecteurs (façade, cheminée), fermeture du bâtiment entre le pavillon de conciergerie et espace muséographique ; irrigation par de nouvelles liaisons piétonnes (liaison Place Verte/Ecomusée ; nouveau franchissement de l'Helpe depuis le parcours piéton existant vers la rue Jean Pierre Dupont) ; traitement de la façade postérieure de l'Ecomusée par sablage, rénovation des menuiseries, constitution d'un "patio" : espace de prolongement extérieur de l'espace muséographique.



BOULEVARD SADI CARNOT ETAT ACTUEL

- Le Boulevard Carnot qui longe la Place Verte et les fonds des jardins des immeubles de la rue Saint Louis est destiné à recevoir les flux montants des circulations de transit vers le quartier de Trieux.

- Son fonctionnement à sens unique pourra être préservé mais le détournement des circulations par la rue Zola, qui dégagera à terme la possibilité de faire fonctionner la rue Saint Louis à sens unique, nécessitera l'aménagement de la contre-allée de la Place Verte en voie de circulation descendante et d'accès à des stationnements automobiles à créer sur la place.

- Le Boulevard est bordé d'érables et de marronniers qui composent un mail agréable.

Cette arborisation est à conforter, les terre-pleins et pieds d'arbres sont à améliorer.

Un éclairage public par candélabres est à installer, à la fois sur le linéaire du mail, sur la périphérie des boulingrins et à l'intérieur du jardin public.

Les clôtures des fonds de jardins donnant sur le Boulevard sont hétéroclites et partiellement ruinées. Il conviendrait d'adopter des mesures incitatives, voire aboutir à la prise en charge de ce traitement.

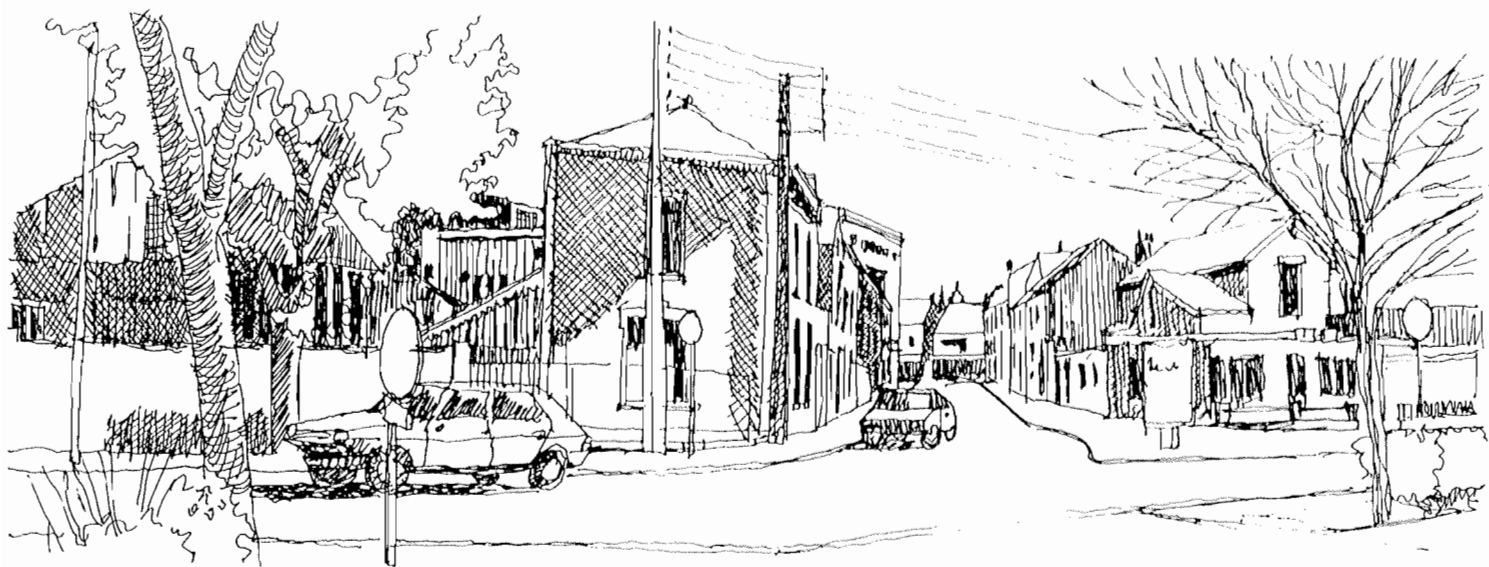
Le cours de la rivière Helpe est couvert sur ce linéaire. Peut-être conviendrait-il d'envisager sa réouverture.

Trottoirs et accotements (allée) sont à traiter.

Concernant l'aménagement de la contre-allée sur la place, celle-ci pourrait être aménagée sous forme de mail annexable les jours de marché, réservé au stationnement les jours de manifestations sur la Place, ouverte à la circulation en temps ordinaire.

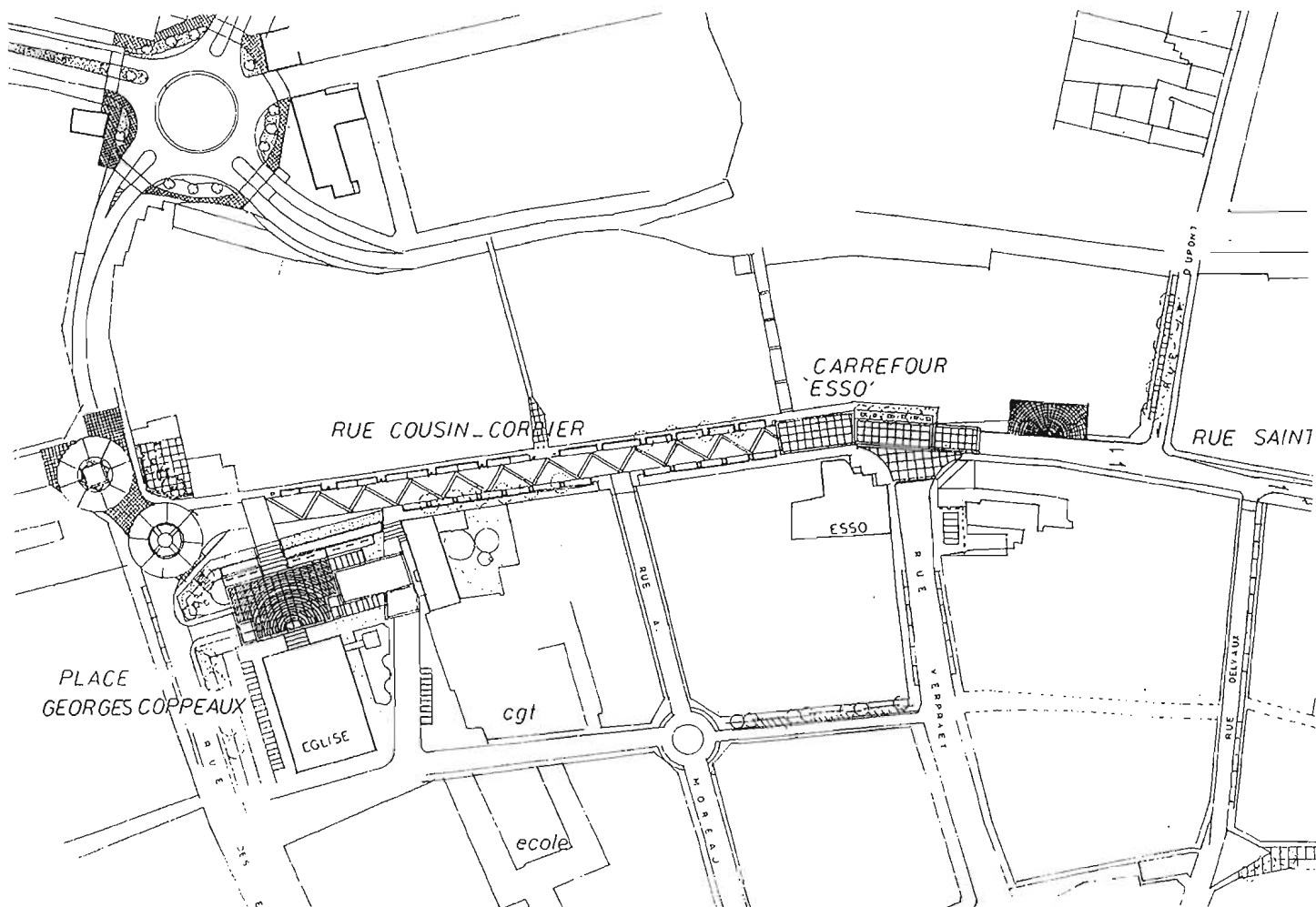


BOULEVARD SADI CARNOT CARREFOUR SUR RUE JEAN PIERRE DUPONT



CARREFOUR RUE ZOLA/BOULEVARD SADI CARNOT VUE VERS THEATRE ET RUE ST LOUIS ETAT ACTUEL

# AMENAGEMENT DE LA SEQUENCE RUE COUSIN CORBIER

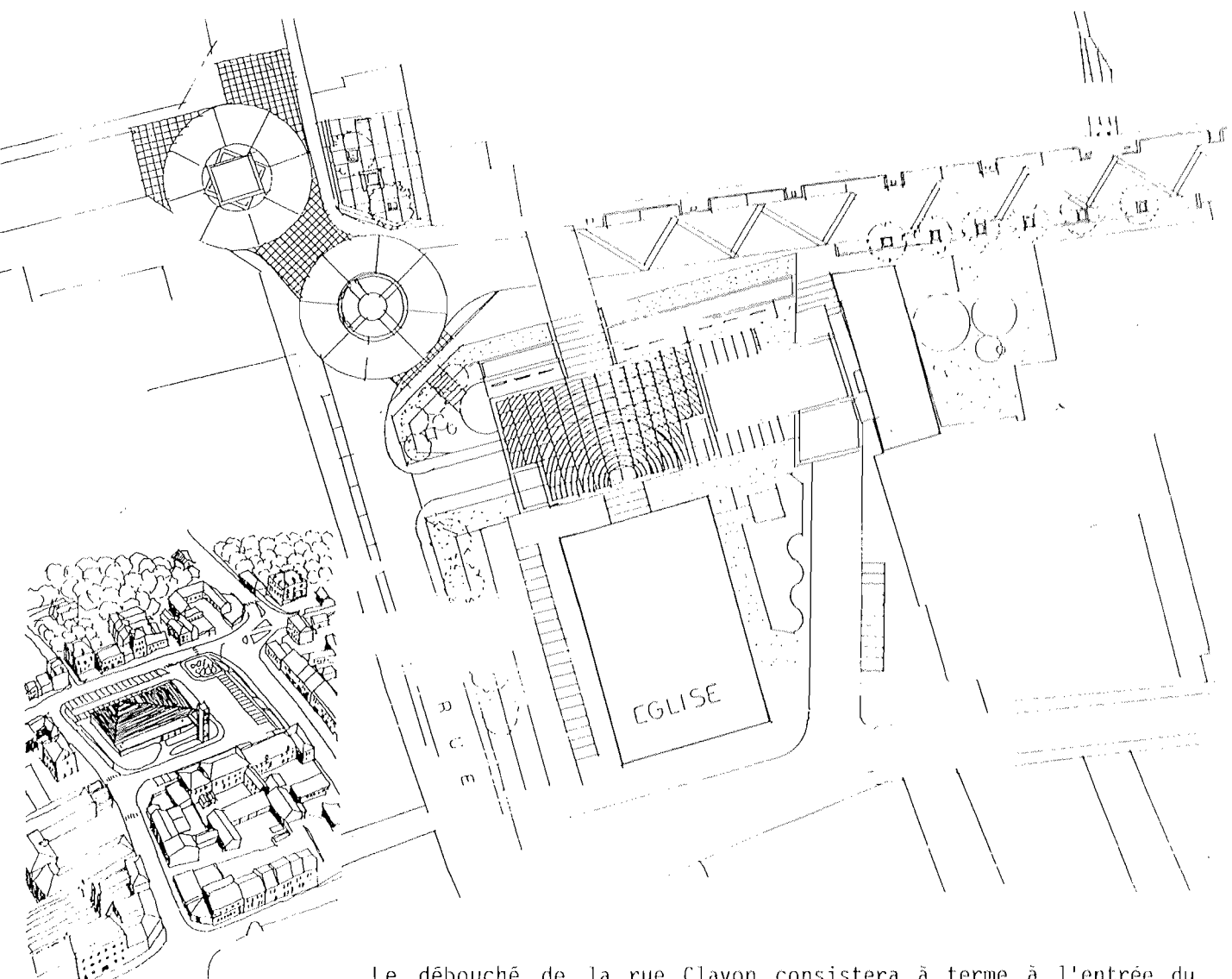


L'aménagement propose :

- La recomposition du carrefour d'entrée de ville rue du Général Leclerc et rue Clavon,
- Le remodelage des abords de la Place de l'Eglise (Place Georges Coppeaux),
- Le traitement de son parvis,
- L'optimisation fonctionnelle du carrefour "Esso",
- L'aménagement de la courette rue Verpraet



## AMÉNAGEMENT DE LA SEQUENCE RUE COUSIN CORBIER



Le débouché de la rue Clavon consistera à terme à l'entrée du Centre Ville - débarrassé des circulations de transit qui seront rejetées depuis la Place Derigny (transformée en giratoire) vers la Place Verte et le Boulevard Sadi Carnot.

Cette entrée de ville pourrait être traitée sous la forme d'une place circulée, comportant deux motifs centraux.

Cet aménagement aurait pour objet de créer un fort effet de ralentisseur de circulation depuis la Place Derigny et de marquer sous la forme d'un "bornage" symbolique l'entrée de l'axe commercial, support de l'animation du Centre Ville.

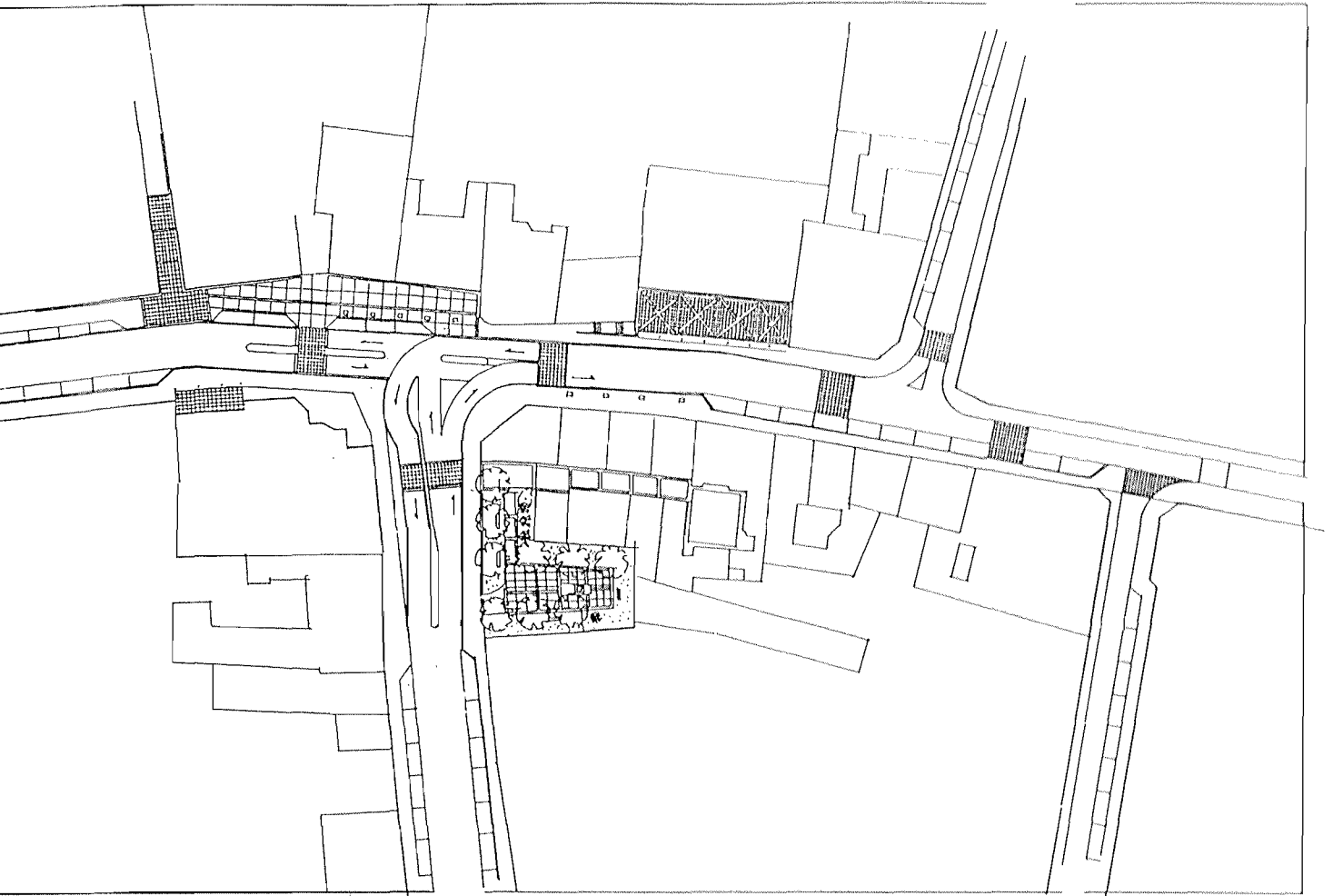
La Place de l'Eglise n'est pour l'heure qu'un parking et son accessibilité piétonne s'effectue depuis la rue Cousin Corbier par un escalier assez raide. L'aménagement aurait pour but de remodeler les abords de la place depuis la rue Cousin Corbier en graduant le nivellement du talus actuel afin de mettre en contact visuel le parvis et la rue. Ainsi, pourrait-on trouver un palier intermédiaire planté ou traité sous la forme d'un mur d'eau.

Le parking actuel de l'Eglise serait remodelé par un traitement qualitatif visant à créer un parvis plus véritable, limitant l'intrusion automobile systématique. Ce lieu possède les capacités d'une animation réelle avec la proximité de l'Ecole et les différents édifices publics et équipements qui la bordent.

Le traitement de la rue Cousin Corbier consisterait à réduire l'emprise de la voirie, établir un stationnement plus important, arborer la façade la moins commerçante, traiter le débouché ainsi que le parcours des venelles qui relie la vallée de l'Helpe et, au-delà l'Ecomusée.

A mi-parcours, la rue Alphonse Moreau serait clairement indiquée comme voie de liaison vers l'Avenue Kennedy (route d'Anor).





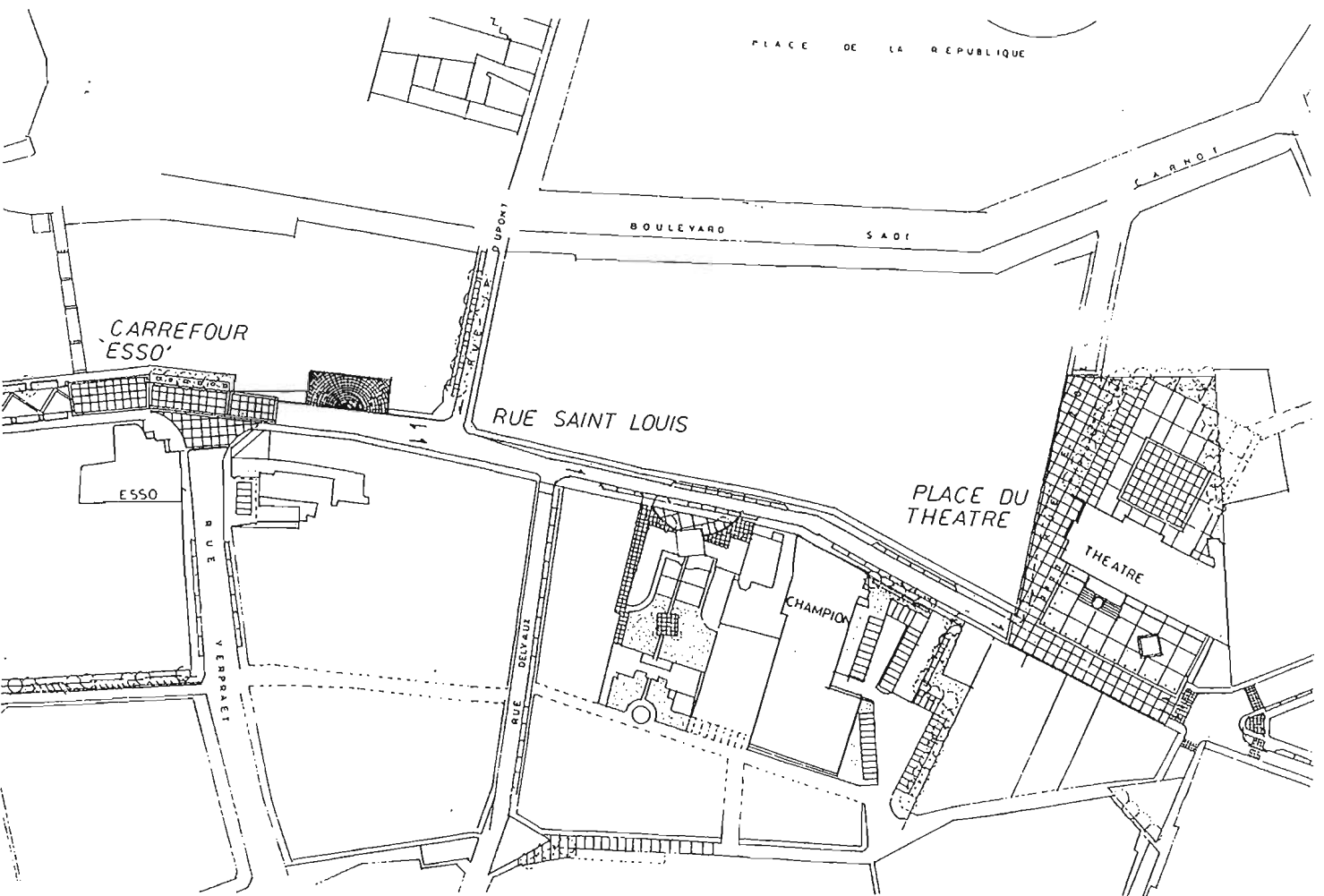
Ce lieu il y a quelques temps encore marqué par la présence d'une station-service, constitue l'entrée de ville depuis Anor et Hirson. L'actuel carrefour, de traitement très suburbain (balises, feux sur portique) propose une image assez négative.

L'aménagement consistera d'une part, sur le plan des circulations à supprimer le "tourne à droite" depuis la rue Cousin Corbier (utilisation de la rue Alphonse Moreau comme voie de dégagement pour rejoindre la route d'Anor), d'autre part, à réduire l'emprise de voirie pour aménager plus confortablement le redent du front bâti existant dans l'axe de la rue Verpraet.

Le fonctionnement du carrefour pourrait ne pas nécessiter la persistance de terre-plein pour canaliser au mieux les véhicules. Les modalités de gestion du carrefour par des feux adaptés est à étudier.

Les démolitions de quelques bâtiments vétustes créent l'opportunité d'un traitement de la cour desservant les logements établis en seconde ligne de la rue Saint Louis la ruelle pavée serait restaurée, un petit jardin public pourrait être aménagé, créant un environnement plus aéré dans ce secteur.

# AMENAGEMENT DE LA SEQUENCE RUE SAINT LOUIS

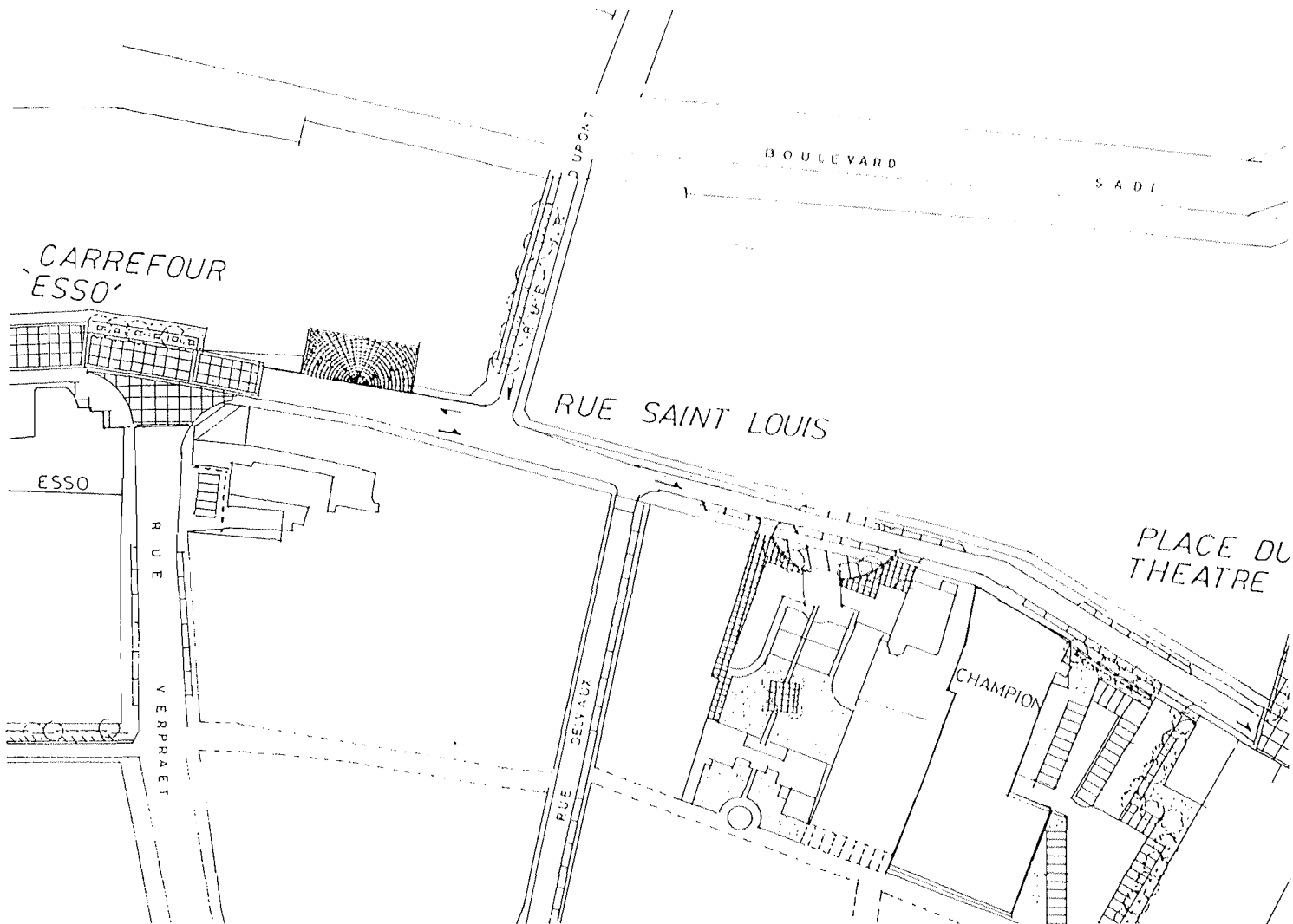


L'aménagement consistera à réaliser :

- La mise en sens unique de la rue Saint Louis en direction de la Place du Théâtre,
- Le traitement des abords commerciaux,
- Le traitement de la façade du parking du supermarché CHAMPION,
- L'aménagement de la Place du Théâtre.



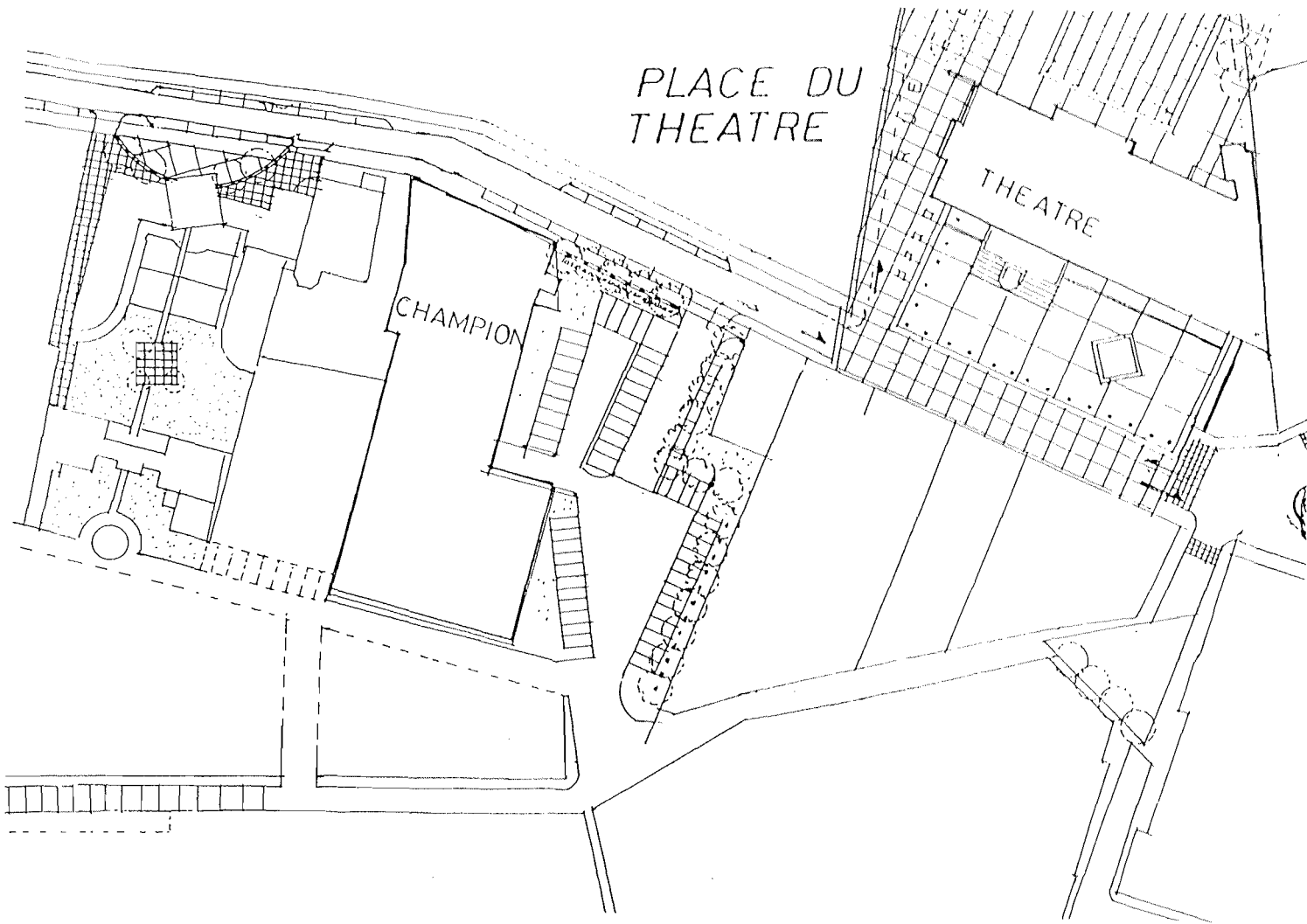
# RUE SAINT LOUIS



La rue Saint Louis est l'axe commercial le plus animé de la cité son aménagement en sens unique dans le sens Place Derigny, Place du Théâtre, permettra un traitement qualitatif de son environnement, du stationnement automobile et des parcours piétons.

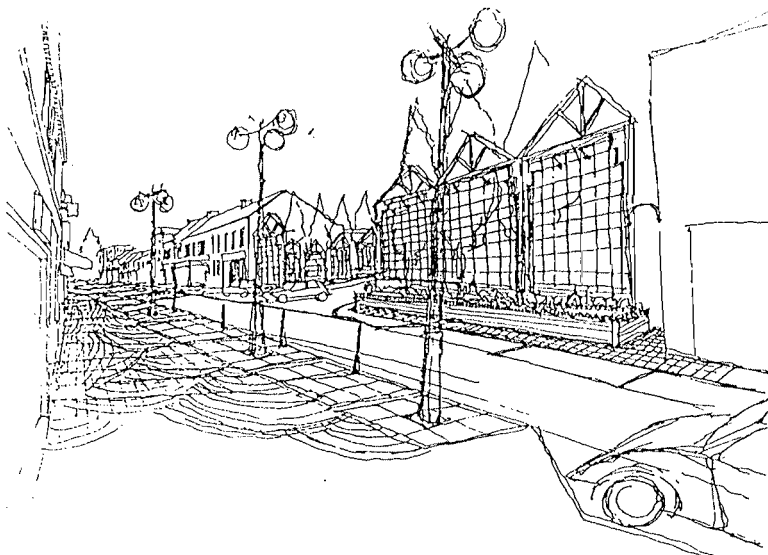
La rue Jean-Pierre Dupont constituera à terme le débouché principal des circulations venant de la Place Derigny (entrée de ville vers le Centre Ville commercial).

D'autre part, cette disposition induira ses effets sur les rues adjacentes, de même que la canalisation du flot des véhicules vers le Boulevard Sadi Carnot permettra une aisance de circulation plus grande et une accessibilité accrue du secteur commercial par le piéton (stationnement rue E. Zola et Place Verte).

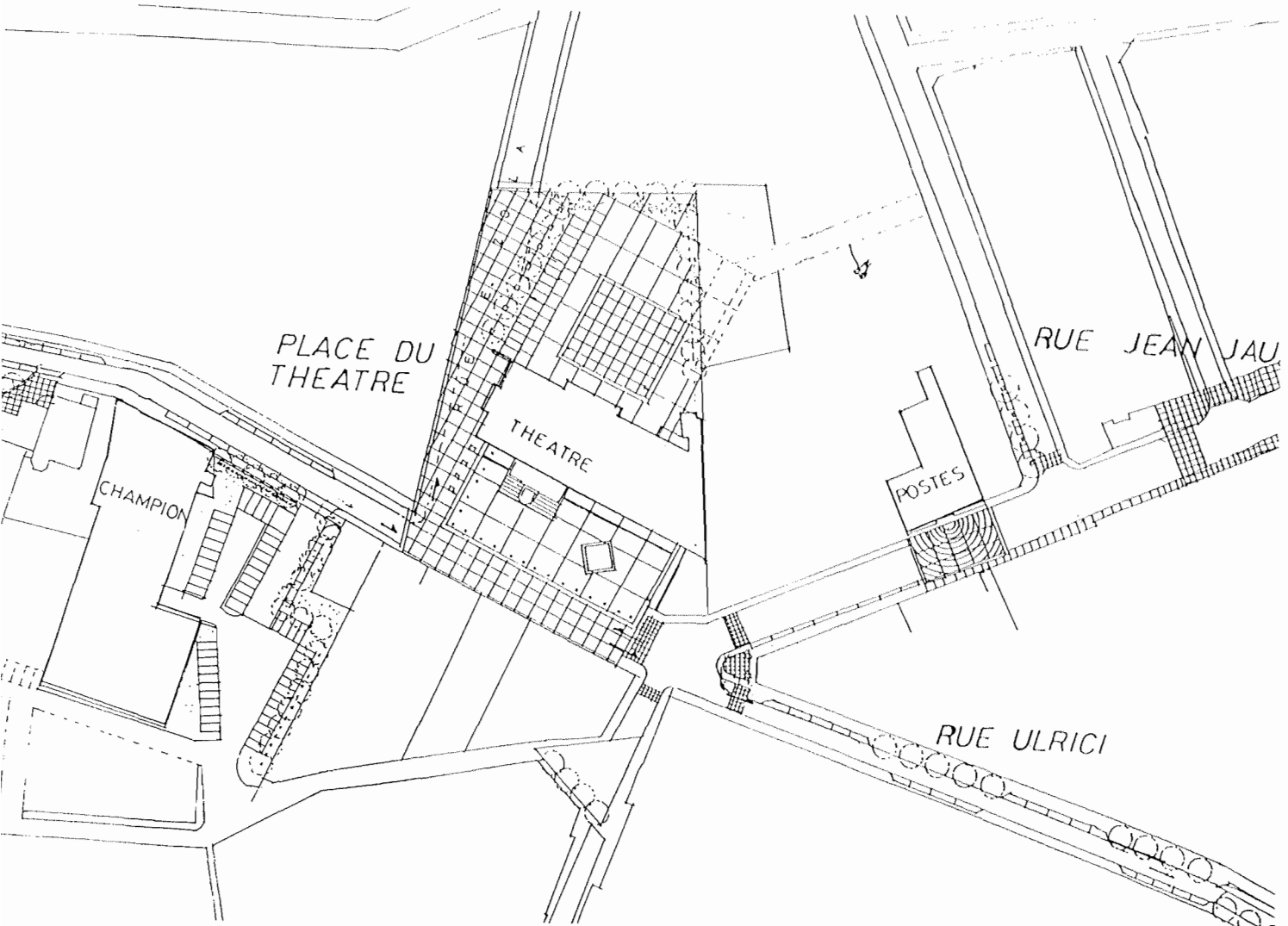


La façade Nord de la rue Saint Louis est grevée de brèches importantes (emplacement d'un projet de "centre d'affaires" et parking du supermarché).

La restitution d'un front de rue de qualité impose la réalisation d'un aménagement spécifique à mettre en oeuvre avec les propriétaires.



## PLACE DU THEATRE



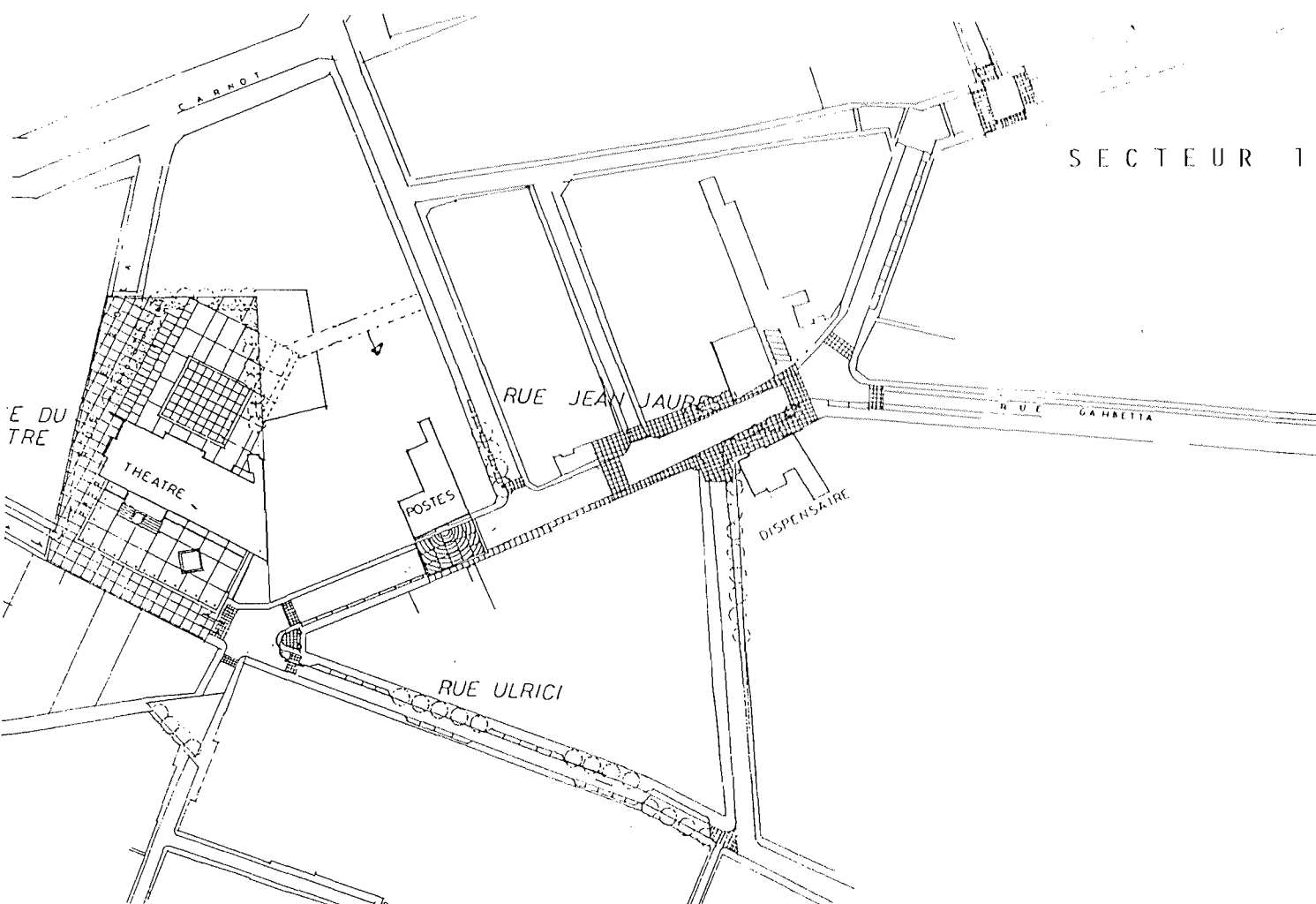
Monument extrêmement imposant dans la cité, le Théâtre se présente à l'heure actuelle écarté d'une accessibilité publique par un jardin de peu d'ampleur, fermé par des grilles.

L'aménagement des abords du Théâtre consisterait à le "remettre en scène" lui-même dans la ville en supprimant l'actuel jardin pour au contraire l'ouvrir sur la rue Saint Louis et sa façade commerciale.

Le parti serait de créer une vaste esplanade cernant intégralement le bâtiment sur ses trois façades (d'égale valeur architecturale), esplanade dont le traitement tenterait de minimiser la dissociation entre circulation automobile et espace réservé aux piétons, aux prolongements d'animation des terrasses de café (ou du Théâtre lui-même).

A l'arrière du bâtiment, l'aire de stationnement elle-même serait recomposée et accueillerait à terme l'accès piétons à créer à l'arrière de l'Hôtel des Postes vers la rue Faidherbe. (Possibilité à terme de transférer l'entrée de la Poste sur sa façade Nord).

# AMENAGEMENT DE LA SEQUENCE RUE JEAN JAURES



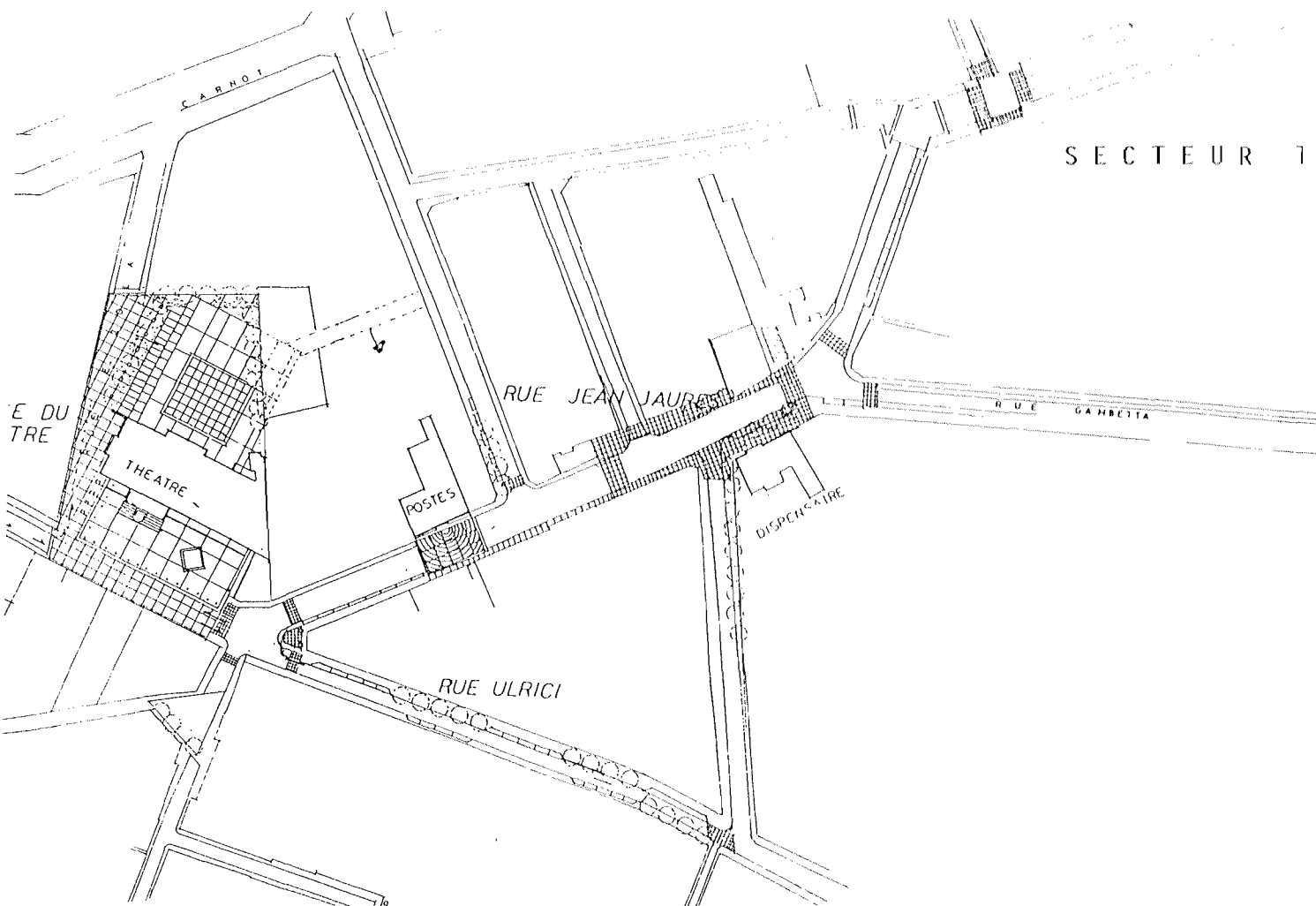
L'aménagement consisterait à réaliser :

- Le pincement rue Marcel Ulrici depuis la rue Saint Louis,
- L'agrandissement du seuil piéton devant le café placé à l'angle des rues Ulrici et Saint Louis,
- La création d'un traitement de sol particulier devant l'Hôtel des Postes,
- L'aménagement des carrefours des rues Faidherbe, de la Savonnerie et Pasteur sur la rue Jean Jaurès.



ANGLE RUE ST LOUIS/RUE MARCEL ULRICI  
EXTENSION DES ABORDS COMMERCIAUX

# AMENAGEMENT DE LA SEQUENCE RUE JEAN JAURES

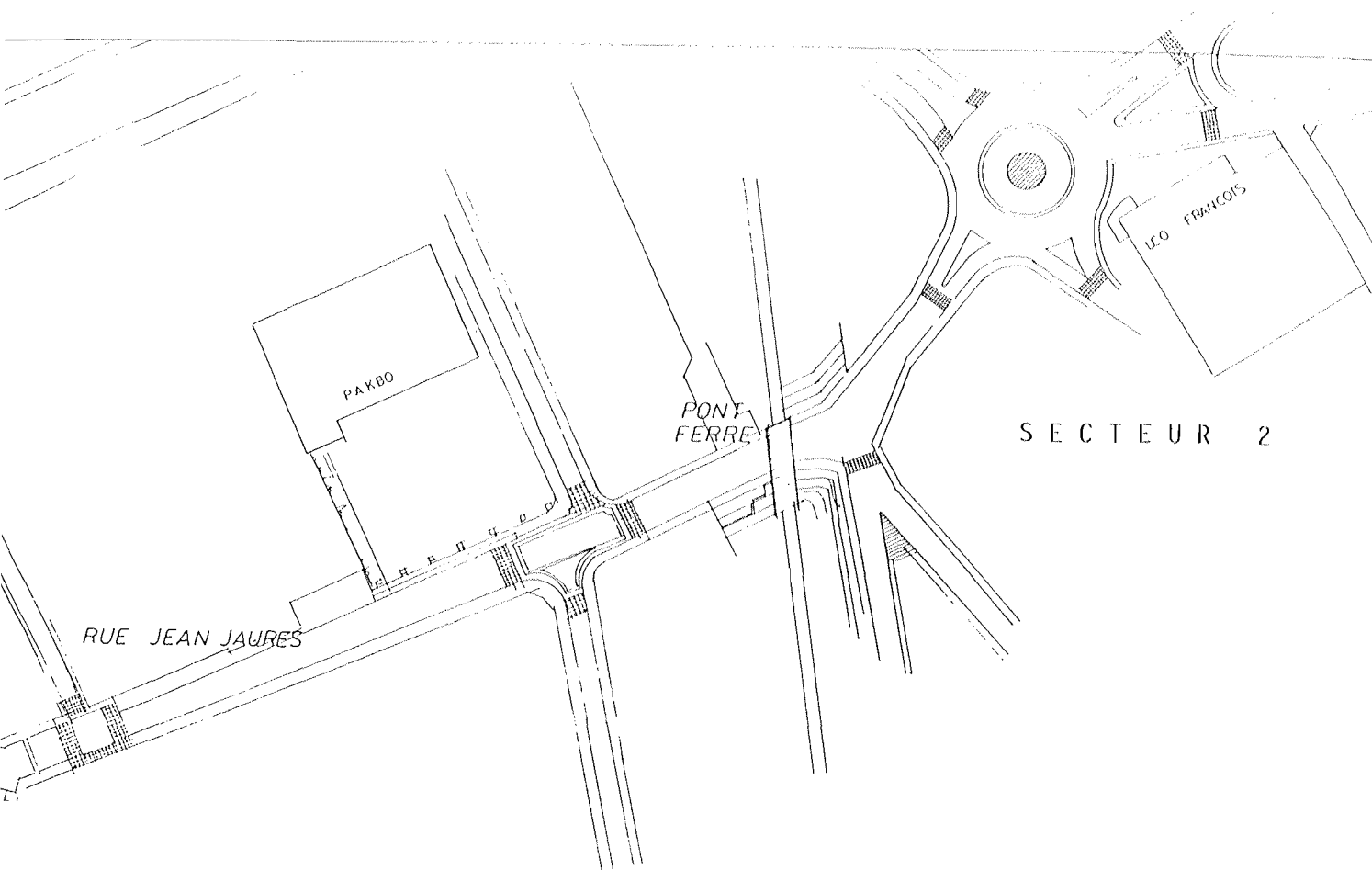


L'aménagement consisterait à réaliser :

- Le pincement rue Marcel Ulrici depuis la rue Saint Louis,
  - L'agrandissement du seuil piéton devant le café placé à l'angle des rues Ulrici et Saint Louis,
  - La création d'un traitement de sol particulier devant l'Hôtel des Postes,
- des carrefours des rues Faidherbe, de la Savonnerie et Pasteur sur la rue Jean Jaurès.



ANGLE RUE ST LOUIS/RUE MARCEL ULRICI  
EXTENSION DES ABORDS COMMERCIAUX



L'aménagement consisterait à réaliser :

- L'aménagement du carrefour de la rue Pasteur et de la rue Léo Lagrange sur la rue Jean Jaurès,
- La reconstitution du front de rue face au supermarché "PAKBO",
- Le remodelage des talus du pont du chemin de fer,
- La valorisation du pont ferroviaire.

L'aménagement du carrefour des rues Pasteur et Lagrange consisterait à réaliser un traitement de sol faisant effet de ralentisseur à l'approche de ces deux carrefours difficiles ; à traiter le redent du front bâti à l'embouchure de la rue Léo Lagrange ; à traiter l'espace piéton de part et d'autre.

L'implantation du supermarché "PAKBO" a produit le même effet de "brèche" dans la continuité urbaine que le supermarché placé sur la rue Saint Louis. Le traitement et la restitution du front de rue pourraient se composer de façon identique prenant en compte les besoins spécifiques du propriétaire des lieux.

L'entrée du parc de stationnement du supermarché, ainsi que le carrefour avec la rue de Grenoble, réglée par des feux, pourrait recevoir un traitement plus qualitatif.

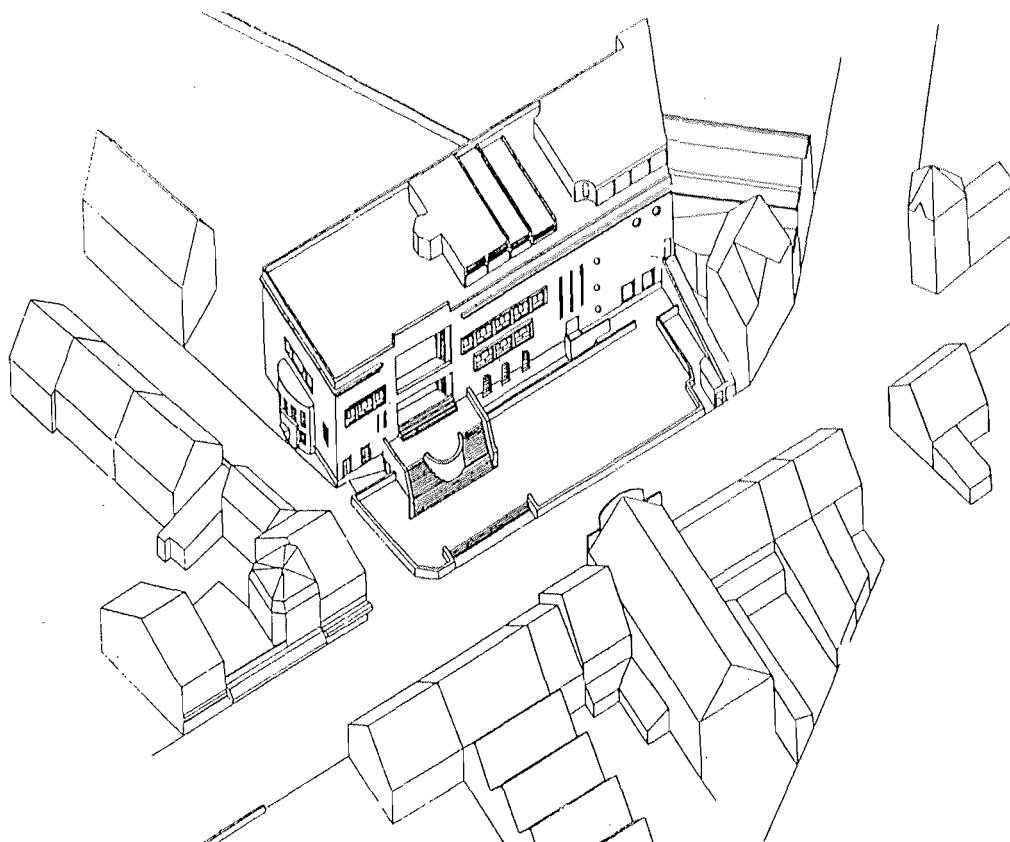
Le pont de fer fonctionne visuellement comme une entrée de ville dont l'importante arcature renforce l'image de porte monumentale.

La restauration de l'ouvrage d'art par sablage et sa mise en valeur par des soulignements lumineux, la confortation des ses talus par éléments de soutènement restitueraient à cet "événement urbain" un caractère qualitatif.

L'aménagement programmé (Commune/Département) d'un giratoire face au nouvel atelier Léo François constituerait le symétrique de celui de la Place Derigny pour marquer l'entrée de ville depuis Ohain et Trélon.



## LE THEATRE DANS LA VILLE



Construit à la fin des années trente en remplacement d'un édifice plus ancien, le Théâtre de FOURMIES porte témoignage d'une ambitieuse politique d'animation et de culture aujourd'hui plus que nécessaire à la Cité.

Monument de proportions imposantes, d'architecture moderne de belle facture, le Théâtre est "l'événement urbain" le plus symbolique de la Cité.

Sa silhouette émerge de toutes parts aussi bien depuis l'entrée de la rue St Louis que du haut des rues D. Casanova, Ed. Flament ou Léo Lagrange.

Paradoxalement, malgré sa masse et son fonctionnement quasi permanent, le Théâtre est peu présent dans l'animation urbaine.

Conçu à l'origine, l'enfermement du parvis donnant sur la rue St Louis sous la forme d'un jardin d'apparat bordé de hautes grilles fait négliger l'ensemble du bâtiment au regard du promeneur, sans contact physique avec le monument et il est vrai, eu égard à l'étroitesse des trottoirs et à l'intensité de la circulation automobile, sans vue frontale permettant d'en saisir les proportions et la qualité. Sa façade Nord était également jusqu'il y a peu invisible, masquée par l'ancienne caserne des Pompiers.

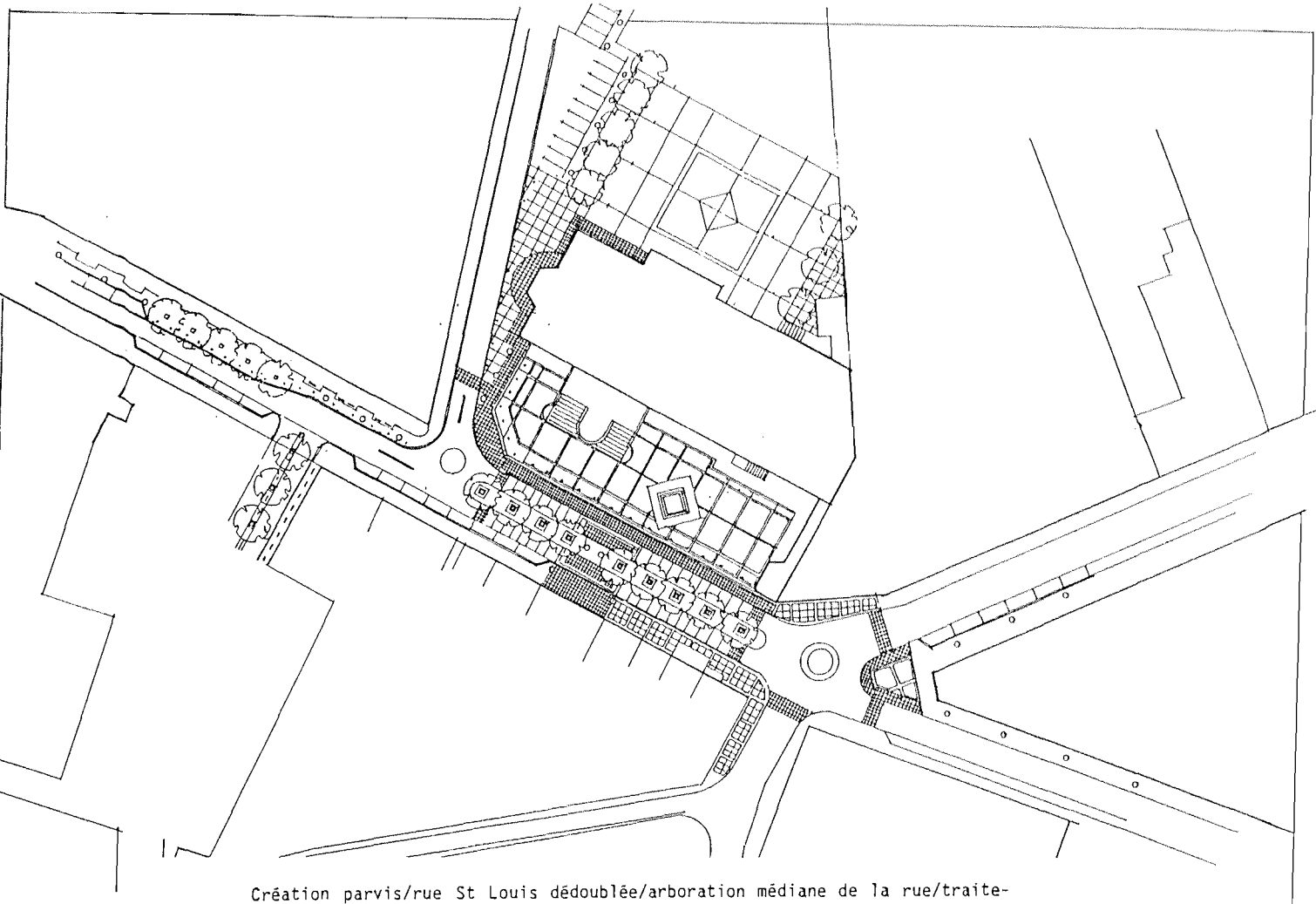
Seule ponctuation monumentale de l'axe principal de la cité, le Théâtre propose également le seul espace de repli de dimensions réellement urbaines au centre de l'animation citadine.

Le dégagement de la façade postérieure donne part ailleurs au monument une position de "rotule" entre l'axe commercial et la place du marché (Place Verte ou Place de la République).

L'ouverture du Théâtre sur le domaine public en façade Sud aurait pour objectif de mettre en contact le bâtiment avec l'activité et l'animation de la rue commerçante d'apporter à la rue également son animation propre pour créer un nouveau lieu dans la ville, un nouveau lieu de vie, annexable en totalité de façon temporaire à l'occasion de manifestations.

La projection de cet aménagement a fait l'objet de plusieurs études de configuration.

Chacune contient cette idée de vaste espace à créer d'une rive à l'autre de la façade commerciale (où existe une salle de cinéma désaffectée, et plusieurs cafés prolongés de terrasses).



Création parvis/rue St Louis dédoublée/arborescence médiane de la rue/traitement du stationnement arrière.

- Cette première étude d'aménagement de l'espace du Théâtre propose la suppression du square et l'ouverture et l'extension de la façade du monument sur un parvis en légère surélévation par rapport à la rue.

Ce parvis reprendrait sensiblement les dimensions du square existant.

- L'ensemble du domaine public serait retraité depuis le carrefour de la rue Ulrici. Celui-ci étant envisagé à la fois comme rotule des circulations mais aussi comme un "appel" vers l'espace requalifié du Théâtre.

- Les trottoirs seraient élargis grâce à la réduction des emprises de chaussée, (plateforme actuelle 7 à 8 m qui seraient réduite à 5,50/6,00 m). Grâce au pincement de la rue Ulrici (en sens unique), un seuil agrandi serait ainsi dégagé devant le café "Le Twenty" et pourrait être aménagé en terrasse.

- Devant le parvis du Théâtre, la rue St Louis serait dédoublée grâce à un terre-plein planté de hautes tiges. Cette division viaire serait réalisée sans effet de seuils de type "bordurettes" mais par marquage et traitement de sol minéral différencié.

- Autour du parvis, un seuil piéton serait réalisé en pavés de grès. Un franchissement important serait établi de la même manière pour lier l'ancien cinéma au Théâtre. Le long de la façade commerciale, l'espace piéton serait traité au moyen d'un calepinage de dalles de béton texturé teinté, suggérant l'annexion de cette frange d'espace public par les terrasses des cafés et les commerces avoisinants.

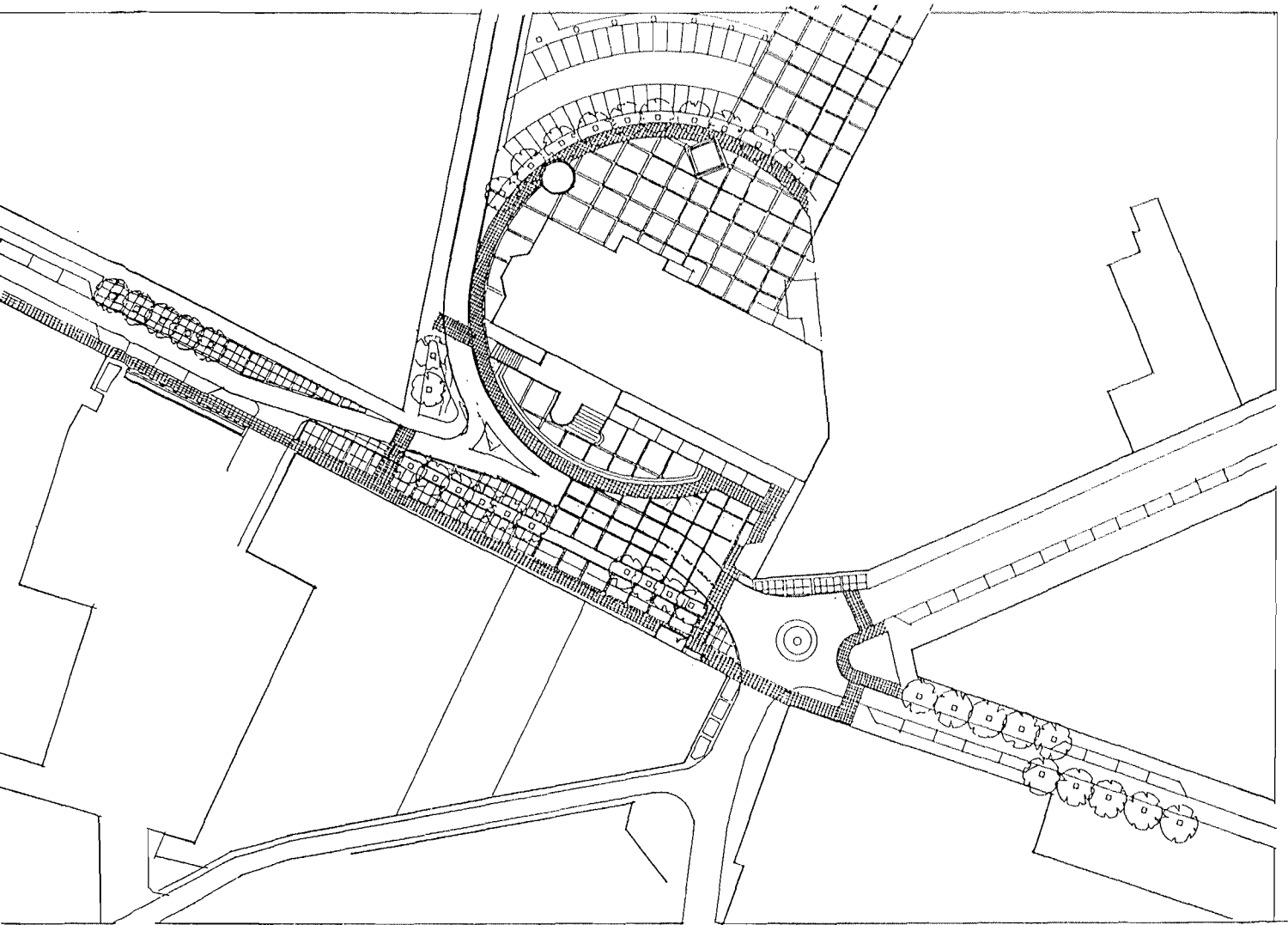
- L'arborescence médiane de la rue St Louis permettrait de créer un fond d'axe à la rue St Louis, faisant "appel" sur la requalification de l'espace théâtre ; elle aurait également pour objectif de "redimensionner" le rapport de hauteur entre la façade commerciale et celle du théâtre.

- Le parvis du Théâtre serait traité par dallage pierres bleues de Soignies avec lignage de briques.

Le seuil serait protégé par des bornes en fonte éventuellement reliées par des chaînes, suivant l'utilisation de l'espace.

- Une fontaine monumentale pourrait être installée sur le parvis, accompagnée de bornes, de mobilier urbain (Colonnes Morris). L'éclairage du Théâtre serait réalisé par des projecteurs mettant en scène le bâtiment dans la Ville. La rive commerciale serait éclairée par candélabres.

- L'arrière du Théâtre serait retraité. Le stationnement automobile recomposé afin de pouvoir dégager temporairement une esplanade qui fonctionnerait comme le parvis, comme support de l'animation du Théâtre. Cet espace serait planté pour ombrager les stationnements et créer un "appel" visuel vers la "Place Verte" toute proche.



"Grand cercle"/réduction du "parvis"/extension des seuils commerciaux/déplacement du profil de voirie.

- Cette seconde esquisse propose la recomposition de l'espace théâtre en prenant appui sur le mode de perception cinématique du monument.

Le théâtre est en effet placé en position de "rotule" entre l'espace linéaire commerçant et les espaces de représentation fournis par l'hôtel de ville, l'esplanade et le square de la Place Verte.

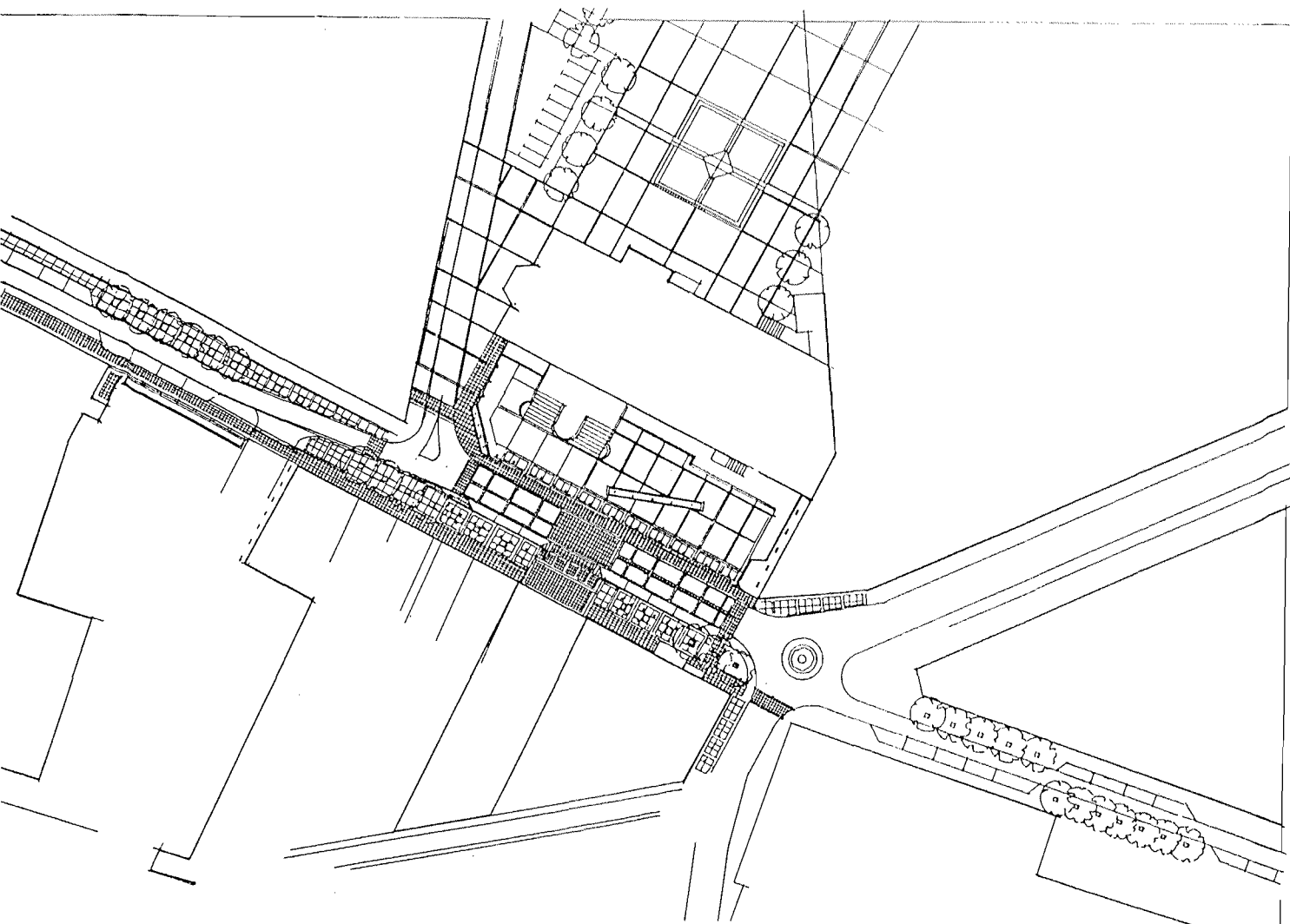
Cette position en articulation est d'autant plus pertinente à traiter que le monument possède trois façades d'égale valeur et que l'objectif de la recomposition de l'axe commercial est également de relier les différents espaces de la ville, d'appeler à la découverte et à la pratique des espaces placés en "seconde ligne" par rapport à celui-ci.

- Le projet propose le soulignement de l'articulation spatiale du théâtre par la composition d'un grand cercle dont les franges seraient constituées par un parvis de dimension réduite (l'une des deux volées du perron serait supprimée et reportée latéralement) prolongé sur l'arrière par une esplanade dont l'arborisation et la composition des stationnements automobiles reprendraient.

- La rue St Louis, face au théâtre serait fortement déplacée à la fois pour créer un effet de chicane en fond d'axialité et pour élargir les seuils commerciaux re-fondus dans un espace piétonnier plus vaste.

- Les "effets de seuils" seraient estompés et l'espace recevrait un traitement rendant indistinct la fonctionnalité de la voirie et l'espace piéton, seul un alignement de petites bornes en fonte guiderait le parcours automobile.

- Les seuils commerciaux élargis permettraient de créer une arborisation linéaire.

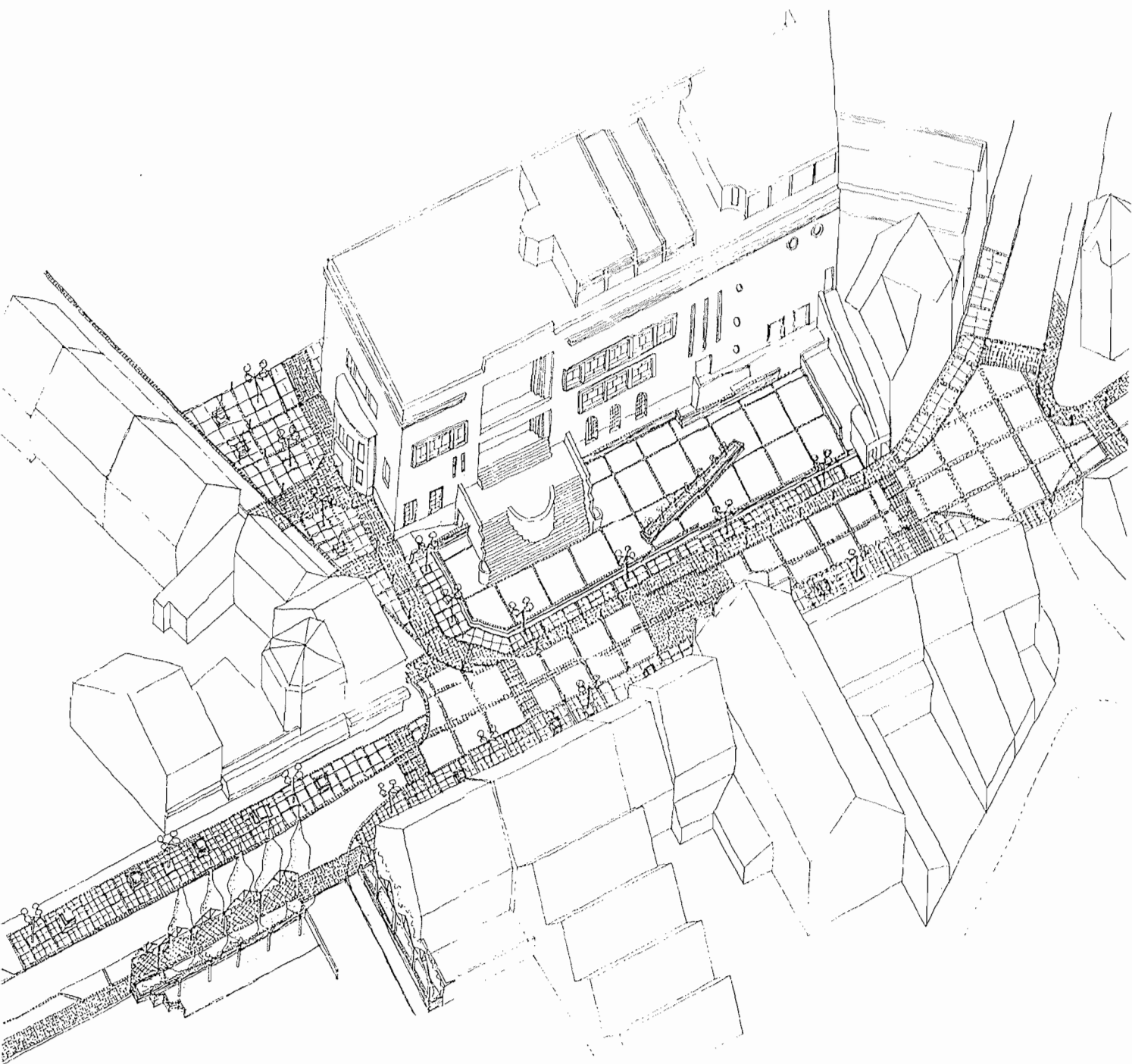


Esplanade/suppression des "effets de seuils"/espace viaire en position initiale.

L'esquisse n° 3 peut apparaître comme une régression par rapport à l'esquisse n° 2 par l'abandon du parti cinétique mais le projet fait état d'une approche financière plus réaliste. La conception est différente des précédentes dans le sens où elle propose l'aménagement sous la forme d'un traitement uniformisé de l'espace : une esplanade dans laquelle tout "effet de seuil" est supprimé.

- L'emprise de voirie actuelle serait réutiliser, réduite, et recevrait un traitement similaire aux espaces latéraux.
- Seul le seuil du Théâtre recevrait une différenciation de matériaux (dalles ou pavés de pierres bleues).
- L'esplanade aurait un profil transversal en glacis de faible pente. Le recollement des eaux de ruissellement serait réalisé par caniveaux double pente créant "fils d'eau" guidant la circulation automobile (fondations différentes).
- L'arborescence de l'esplanade serait limitée aux accès pour agrandir visuellement l'espace réaménagé.
- Les seuils commerciaux agrandis recevraient mobilier urbain, candélabres, jardinières. Le théâtre serait "mis en scène" par éclairage spécifique et "mur d'eau" disposé de façon biaisée pour rompre la rigidité de l'espace.
- A l'arrière du Théâtre, les stationnements seraient recomposés, plantés, la liaison future avec l'arrière de la Poste et la rue Faidherbe envisagée. Un traitement de sol structuré permettrait de faire évoluer l'espace dans différentes fonctions (stationnements, animations, etc...).

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU THEATRE



AXONOMETRIE ESQUISSE N° 3